

The cover features decorative floral illustrations in the corners. On the left, there are three vertical stems with leaves and flowers. On the right, there are two vertical stems with leaves and flowers. The flowers are simple line drawings with five petals and a central stamen.

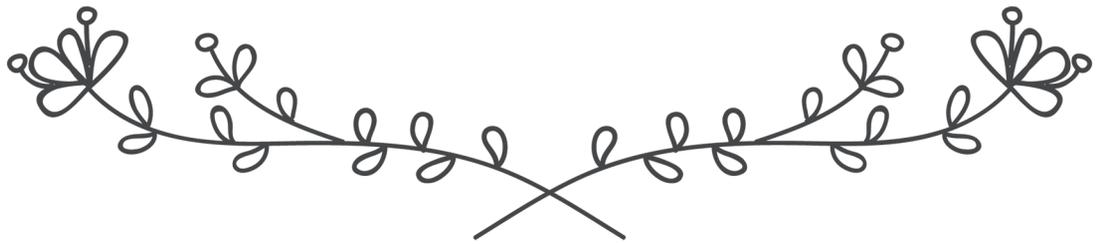
ALICE ROUSSEAU

# L'ÉCRITURE INCLUSIVE AU SEIN DU MONDE ÉDITORIAL FRANÇAIS

Mémoire de Master Métiers du livre et de l'édition  
Sous la direction de Sophie Anquetil  
Soutenu le 13 septembre 2022



# L'ÉCRITURE INCLUSIVE AU SEIN DU MONDE ÉDITORIAL FRANÇAIS



Mémoire de Master Métiers du livre et de l'édition  
Sous la direction de Sophie Anquetil  
Soutenu le 13 septembre 2022

Années universitaires 2020-2022  
Faculté des Lettres et des Sciences humaines  
Département des Sciences du langage, de l'Information et de la Communication





# SOMMAIRE

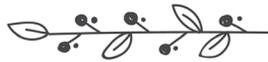


PRÉFACE.....	9
AVERTISSEMENT .....	11
GLOSSAIRE .....	13
INTRODUCTION .....	15
<b>LANGUE FRANÇAISE ET ÉCRITURE INCLUSIVE :</b>	
<b>UN ENJEU ÉGALITAIRE.....</b>	<b>17</b>
<b>Historique de la langue française.....</b>	<b>21</b>
<b>Chapitre 1. Avant le xvii<sup>e</sup> siècle.....</b>	<b>22</b>
Section 1. La naissance du français.....	22
Section 2. Le début de la domination masculine.....	23
Conclusion.....	24
<b>Chapitre 2. Les réformes du xvii<sup>e</sup> siècle .....</b>	<b>24</b>
Section 1. Les pronoms.....	25
Section 2. L'accord de proximité .....	26
Section 3. Les participes (présents et passés).....	27
Section 4. Les noms des êtres inanimés et animés .....	28
Section 5. Mettre du masculin là où le neutre est déjà disponible .....	29
Les pronoms <i>ce, c'est</i> et <i>il</i> .....	29
Le cas de <i>quelque chose</i> et <i>personne</i> .....	29
Les mots épïcènes .....	30
Conclusion.....	31
<b>Chapitre 3. La masculinisation des noms de métiers.....</b>	<b>31</b>
Section 1. La domination masculine dans les fonctions les plus prisées .....	31
Section 2. La féminisation des noms de métiers.....	33
Section 3. L'exemple des autrices et des écrivaines .....	34
Conclusion.....	35
<b>L'écriture inclusive.....</b>	<b>37</b>
<b>Chapitre 1. Définition et contexte.....</b>	<b>37</b>
Section 1. Ce qu'est l'écriture inclusive .....	37
Section 2. Les récents conflits et débats autour de l'écriture inclusive.....	38
Conclusion.....	41

<b>Chapitre 2. Les manières d'écrire et de parler inclusives.....</b>	<b>41</b>
Section 1. Le point médian .....	41
Section 2. Les doublets ou la double flexion.....	43
Section 3. Le mélange de deux substantifs : les mots-valises.....	44
Section 4. Les pronoms .....	44
Section 5. Les accords .....	45
L'accord de proximité.....	45
L'accord de sens .....	46
L'accord de majorité.....	46
Conclusion.....	46
<b>Conclusion.....</b>	<b>47</b>
<b>L'ÉCRITURE INCLUSIVE : UNE IDÉOLOGIE CONTESTÉE.....</b>	<b>49</b>
<b>Les débats idéologiques autour de l'écriture inclusive.....</b>	<b>53</b>
<b>Chapitre 1. L'écriture inclusive au regard du concept d'idéologie .....</b>	<b>53</b>
Section 1. Définition du terme <i>idéologie</i> .....	53
Écriture inclusive et idéologie .....	54
Écriture inclusive et novlangue .....	55
Section 2. Idéologie et politique .....	56
Conclusion.....	58
<b>Chapitre 2. Le rôle des instances langagières face à l'écriture inclusive     comme idéologie.....</b>	<b>58</b>
Section 1. Le rôle de l'État et de l'école .....	58
Les institutions étatiques.....	59
L'école.....	61
Section 2. Le rôle des médias.....	63
Les médias traditionnels.....	63
Les réseaux sociaux .....	64
Conclusion.....	67
<b>Analyse des discours se positionnant contre l'écriture inclusive.....</b>	<b>69</b>
L'argument esthétique.....	69
L'illisibilité de l'écriture inclusive .....	70
L'inutilité de l'écriture inclusive .....	72
L'effet de mode .....	72
Une menace pour la langue française.....	73
Une écriture non reconnue par le gouvernement .....	74
Conclusion.....	75
<b>Conclusion.....</b>	<b>77</b>

<b>LE MONDE ÉDITORIAL FRANÇAIS ET L'ÉCRITURE INCLUSIVE.....</b>	<b>79</b>
<b>Les enjeux de l'écriture inclusive au sein des maisons d'édition .....</b>	<b>87</b>
<b>Chapitre 1. Les obstacles actuels auxquels l'écriture inclusive fait face .....</b>	<b>87</b>
Section 1. La problématique des personnes dys .....	87
Section 2. La problématique des personnes malvoyantes et les logiciels de lecture.....	91
Section 3. Dégenrer la langue .....	93
Conclusion.....	95
<b>Chapitre 2. L'écriture inclusive relève-t-elle d'un enjeu idéologique? .....</b>	<b>96</b>
Section 1. Le point de vue de celles et ceux favorables à l'écriture inclusive sous toutes ses formes.....	96
Section 2. Le point de vue de celles et ceux qui ne sont pas favorables à l'écriture inclusive.....	100
Conclusion.....	101
<b>Un état des lieux de l'écriture inclusive dans le monde éditorial français.....</b>	<b>103</b>
<b>Chapitre 1. Les différents positionnements quant à l'écriture inclusive.....</b>	<b>103</b>
Section 1. Création et écriture inclusive .....	103
Le positionnement des éditeurices.....	104
Le positionnement des autrices et des correctrices .....	104
Section 2. Genre littéraire, féminisme et écriture inclusive .....	107
Conclusion.....	109
<b>Chapitre 2. Les pratiques des éditeurices.....</b>	<b>109</b>
Section 1. Comment l'écriture inclusive est-elle mise en œuvre dans les livres pour la jeunesse?.....	109
Section 2. Comment l'écriture inclusive est-elle mise en œuvre dans les livres destinés aux adultes?.....	112
Une question d'habitude.....	113
Conclusion.....	114
<b>Conclusion.....</b>	<b>115</b>
<b>CONCLUSION GLOBALE.....</b>	<b>117</b>
<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>121</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>123</b>
<b>SITOGRAPHIE .....</b>	<b>127</b>





## PRÉFACE



Ce mémoire de fin d'études est l'aboutissement de deux années d'enseignement supérieur de 2020 à 2022. Sa rédaction remplit les exigences d'obtention du diplôme du Master métiers du livre et de l'édition de l'Université de Limoges.

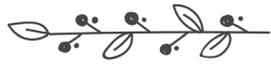
Intitulé « Écriture inclusive au sein du monde éditorial français », ce mémoire est en accord avec les connaissances et les compétences acquises au cours de ma formation universitaire ainsi que mes expériences personnelles.

Ce travail s'articule autour d'un état des lieux historique de la langue et d'entretiens semi-directifs menés auprès de dix-sept professionnel-elles du monde de l'édition.

Mon intérêt à la fois pour les luttes féministes et pour l'édition engagée, m'a poussée à rédiger ce travail.

Alice Rousseau  
Le 26 août 2022





## AVERTISSEMENT



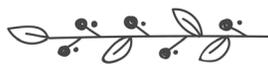
Ce mémoire ne fait que retranscrire ma vision de l'écriture et, plus largement, de la langue française dans laquelle j'ai parfois du mal à me reconnaître.

Dans ce mémoire, lorsque le terme *hommes* sera employé, ce sera souvent pour parler des et hommes cisgenres tandis que le terme *femmes* représente toutes les femmes, qu'elles soient cisgenres ou non. En effet, aujourd'hui encore, la société française est basée sur un modèle patriarcal dominé par les hommes cisgenres, blancs et hétérosexuels. Les minorités ethniques, les minorités religieuses et les minorités de genre ne sont que très peu représentées dans la langue. La lecture de ce mémoire doit alors se faire au travers du prisme sociétal et politique actuel.

De plus, écrire sans prendre en compte la binarité des genres est encore compliqué à mettre en place; d'une part car les minorités de genres ne sont que très peu prises en compte dans la société actuelle, et d'autre part, car ces dernières ne sont réellement reconnues que depuis très peu de temps. Toute la partie historique les occulte donc. En effet, à ces époques, iels n'étaient pas admi-ses et ne devaient pas exister. Il est évident que la langue et la société française sont basées sur la binarité des genres et sur les biais cognitifs de chacun-e. Ce mémoire a été voulu le plus inclusif possible, mais sa vision peut parfois paraître hétérocentrée et binaire.

De plus, pour des raisons développées dans ce mémoire, l'écriture inclusive est utilisée.





## GLOSSAIRE



**Adelphité** = Englobe la solidarité entre tous les humains.

**Agenre** = Personne ne se définissant pas comme étant d'un genre en particulier ou qui se définit comme n'ayant aucun genre.

**Cisgenre** = Identité de genre qui correspond au genre assigné à la naissance. Par exemple, une personne née dans un corps d'homme, se désignant et se sentant homme est un homme cisgenre.

**Expression de genre** = Désigne les caractéristiques d'une personne liées à ses intérêts, son apparence et ses comportements traditionnellement associés à un genre particulier dans un contexte culturel donné. L'expression de genre peut refléter ou non l'identité de genre et peut varier au cours de la vie. La perception de l'expression de genre d'une personne repose majoritairement sur les stéréotypes culturels masculins et féminins d'une société.

**Féminisme** = Ensemble de mouvements sociaux, politiques et culturels qui ont pour objectif commun de rendre les femmes et les hommes égaux. Il existe plusieurs formes de féminisme : le féminisme libéral, le féminisme socialiste, le féminisme radical, le féminisme matérialiste, le féminisme différentialiste, le féminisme pro-sexe, la théologie féministe, l'anarcha-féminisme, l'afroféminisme et le féminisme intersectionnel.

**Gender fluid** = Englobe toutes celles et ceux qui, dans leur identité de genre, ne se sentent ni tout à fait homme ni tout à fait femme, ou à la fois homme et femme, ou encore celles et ceux qui sont nés-es hommes dans des corps de femmes, ou inversement. Grossièrement, être gender fluid signifie changer de genre au cours de sa vie.

**Gender studies** = Ces études ont connu un succès dans les années 1970. Elles analysent le concept du genre au travers des représentations sociétales, des préjugés, des stéréotypes, des violences symboliques, des injustices, des stigmatisations et de la domination masculine cisgenre. Les *gender studies* sont issues des mouvements féministes.

**Genre** = Le genre ne doit pas être confondu avec le sexe. Le sexe d'une personne désigne ses caractéristiques biologiques, tandis que le genre renvoie à une construction sociale. Dans ce mémoire, *genre* sera employé à la place de *sexe* pour des raisons évidentes de transphobie.

**Humain** = Ensemble de l'humanité. Désigne autant les personnes cisgenres que les personnes ne l'étant pas. Dans le but d'inclure tous les genres, le terme humain sera donc employé dans ce mémoire.

**Identité de genre** = Catégorie de genre à laquelle une personne estime appartenir

**Intersexe** = Personne née avec des caractères sexuels qui ne correspondent pas aux définitions binaires des corps féminins ou masculins. Concerne uniquement les caractères du sexe biologique, ce n'est ni une identité de genre ni une orientation sexuelle.

**Masculiniste** = Personne qui ne se préoccupe que de la condition masculine et veut mettre les hommes cisgenres au-dessus des personnes appartenant à des minorités de genres.

**Minorité de genre** = Groupe social dont l'identité de genre diffère de la majorité et est dominée par cette dernière. Toutes les personnes ne se considérant pas comme homme cisgenre font partie des minorités de genre.

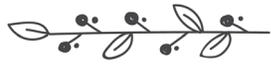
**Non-binaire** = Personne qui considère que son identité de genre ne relève pas de la norme binaire. Personne qui ne se considère pas exclusivement femme ou exclusivement homme. Personne qui n'est pas cisgenre. Cette définition peut parfois être rapprochée de celle de gender-fluid.

**Transgenre** = Identité et/ou expression de genre qui ne correspond pas au genre assigné à la naissance. Personne née homme dans un corps de femme, ou inversement.

**Validisme** = Selon le manifeste du Collectif lutte et handicaps pour l'égalité et l'émancipation, « le validisme se caractérise par la conviction de la part des personnes valides que leur absence de handicap et/ou leur bonne santé leur confère une position plus enviable et même supérieure à celle des personnes handicapé·e·s »<sup>1</sup>. Le validisme est une oppression et une discrimination influencée par une norme sociale : celle de ne pas avoir d'handicap, c'est-à-dire, d'être valide.

---

1. Collectif Lutte et Handicaps pour l'Égalité et l'Émancipation, *Manifeste du CLHEE*, 12 avril 2016.



# INTRODUCTION



Le masculin l'emporte sur le féminin. Peut-être avez-vous déjà entendu cette phrase lors de vos cours d'élémentaire. La langue française, et ce depuis le xviii<sup>e</sup> siècle, semble fondamentalement sexiste. Nombreux ont été les intellectuel·les à défendre le masculin comme étant le genre le plus noble, celui de l'élite. Nombreux ont été les hommes à vouloir envoyer les femmes et les minorités de genre au second plan en rendant la langue exclusivement masculine. Depuis de nombreux siècles déjà, les masculinistes parlent "d'ordre naturel" dans lequel les femmes et les minorités de genre seraient inférieures aux hommes cisgenres. La langue – regroupant le langage oral et écrit – est un bien commun que les hommes se sont approprié dans le but de mieux dominer.

Le sexisme apparent de la langue française s'explique par le rapport de force entre les genres. Il ne vient pas de la langue elle-même, mais bien des interventions effectuées par les intellectuel·les s'opposant à l'égalité des genres depuis le xviii<sup>e</sup> siècle. Éliane Viennot dira notamment dans son ouvrage intitulé *Le langage inclusif : pourquoi, comment* que « la différence des sexes n'est oppressive que parce qu'elle est hiérarchisée et normative » (VIENNOT, 2019, p. 31).

La domination masculine a commencé à être démantelée dans les pays francophones depuis une quarantaine d'années. L'écriture inclusive apparaît comme un moyen de plus pour faire tomber cette domination et lutter contre le sexisme de la langue française. Elle permettrait, comme son nom l'indique, d'inclure tous les humains, peu importe leur genre, et plus simplement les hommes cisgenres.

L'écriture inclusive n'est qu'un volet du langage inclusif. Elle s'attaque à la sur-représentation masculine dans les discours mixtes. L'écriture inclusive, qui était, au départ, un enjeu et une pratique militante est devenue, petit à petit, institutionnelle.

L'écriture inclusive ne veut pas féminiser la langue, mais plutôt mettre fin à sa masculinisation constante. La langue française n'a pas besoin d'être féminisée, mais d'être égalitaire. Écrire de manière plus inclusive n'est pas nécessairement une fin, mais bien un moyen pour atteindre cette égalité.

*L'écriture inclusive jette une lumière crue sur les mécanismes de la domination ordinaire. [Elle] permet aussi de voir le monde [...] sous un autre angle : des femmes et des hommes dont on reconnaît la diversité, les besoins de dignité, d'égalité.* (HADDAD, SEBAGH, 2019, p. 125)

Malgré les points de rapprochement qui peuvent être faits entre l'édition et l'écriture inclusive, les études concernant leur rapport sont encore rares. Il semblerait, en effet, que peu de personnes, en dehors de quelques chercheur·euses, se soient

intéressé·es au rôle que l'utilisation de l'écriture inclusive dans l'édition pourrait avoir sur l'égalité des genres. C'est pourquoi, ce mémoire s'intéresse à l'écriture inclusive dans l'édition française.

Ce mémoire est alors axé sur la problématique suivante : En quoi l'édition française a-t-elle un rôle à jouer dans l'égalité des genres et dans le déploiement de l'écriture inclusive ?

Pour répondre à cette problématique, la bibliographie comprend autant des ouvrages étant favorables à l'écriture inclusive que des ouvrages s'y opposant. La parole d'Éliane Viennot a très largement été partagée par les médias lors des débats de 2017. C'est pour cela que trois des ouvrages de cette bibliographie étant favorables à l'écriture inclusive ont été écrits par cette dernière. Toutefois, la parole des linguistes peine à se faire entendre. C'est donc pour cette raison que ce mémoire s'appuie également en grande partie sur les travaux de Julie Abbou. Pour ce qui est des ouvrages contre l'écriture inclusive, on retrouve, entre autres, un livre de Julien Aubert, un essai écrit sous la direction de Danièle Manesse et Gilles Siouffi et plusieurs articles de journaux.

Cette bibliographie est également composée de différents textes de grammairien·nes, s'étalant du <sup>XVII<sup>e</sup></sup> siècle à aujourd'hui (Vaugelas, Malherbe, Saussy, Ernout, etc.) et complétée par des expériences professionnelles vécues en stage dans des maisons d'édition. Il s'agit ici d'élargir la recherche en prenant en compte autant les avis pour que ceux contre, les enjeux et les obstacles, les textes lus et le vécu personnel.

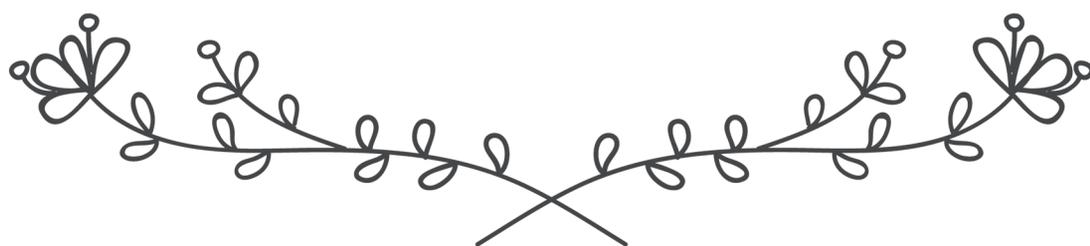
La méthodologie de recherche adoptée pour la première partie de ce mémoire est empirique. En effet, elle s'appuie sur des expériences et sur l'observation de faits réels et objectivés. La deuxième et troisième partie s'appuient en majorité sur des entretiens semi-directifs. La démarche de ce mémoire est alors à la fois historique et linguistique.

Trois grandes parties structurent ce mémoire. La première partie constitue un état des lieux du sexisme de la langue et de l'écriture française. Cette partie s'intéresse également à l'enjeu égalitaire que l'utilisation courante de l'écriture inclusive pourrait avoir sur les genres. La première partie est générale, tandis que les deux parties suivantes reprendront les éléments qu'elle déploie en se concentrant sur le monde de l'édition français.

La deuxième partie est consacrée à l'écriture inclusive vue sous le prisme de l'idéologie. Cela permettra d'analyser ce que l'écriture inclusive dit de l'engagement politique et idéologique de celles et ceux qui l'emploient.

La troisième et dernière partie de ce mémoire fera un état des lieux de l'écriture inclusive au sein du monde éditorial français. Et effet, à l'aide d'entretiens semi-directifs, elle analysera et étudiera de manière empirique les pratiques des maisons d'édition quant à l'écriture inclusive.

**LANGUE FRANÇAISE  
ET ÉCRITURE INCLUSIVE :  
UN ENJEU ÉGALITAIRE**





Le masculin l'emporte sur le féminin. C'est sur ce postulat datant du xvii<sup>e</sup> siècle que ce mémoire se base. En effet, tout le processus de domination masculine dans la langue française est visible par cette seule règle. Étant pourtant absente de la plupart des ouvrages de grammaire française, cette règle est toujours présente dans l'esprit de chacun·e. Petit à petit, tandis que les femmes et les minorités de genres se retrouvent alors face à une langue qui ne les inclut pas, les hommes cisgenres sont mis en avant dans la société et dans la langue.

En effet, les femmes cisgenres ne sont pas les seules à vouloir être prises en compte dans la langue française. D'autres groupes minoritaires sont discriminés par le langage. Par exemple, les personnes non-binaires, agenres, intersexes et transgenres (et bien d'autres) ne sont pas reconnu·es par la langue française. La fluidité du genre progresse chaque jour de plus en plus, c'est pourquoi, l'utilisation d'un neutre ou de termes inclusifs serait appropriée.

La première partie de ce mémoire constitue un état des lieux du sexisme de la langue française. Cette partie s'intéresse également à l'enjeu égalitaire que l'utilisation courante de l'écriture inclusive pourrait avoir sur les genres. Elle se décompose en deux sous-parties.

La première sous-partie concerne l'histoire de la langue française, du latin à nos jours et est divisée en trois chapitres.

Le premier chapitre se concentre sur l'avant xvii<sup>e</sup> siècle. Dans un premier temps, il semble important de revenir sur le passage du latin au français et sur l'influence qu'a eu le premier sur le second, notamment lorsqu'on parle de genres. De plus, la disparition du neutre latin au profit du masculin et du féminin sera expliquée dans ce chapitre. Le xvi<sup>e</sup> siècle verra naître le début de la domination masculine. Ce premier chapitre revient alors sur le monopole politique, social et économique du riche homme chrétien cisgenre et sur les répercussions actuelles de ce monopole.

Le deuxième chapitre s'intéresse aux réformes du xvii<sup>e</sup> siècle et à la manière dont ces dernières ont invisibilisé les femmes dans la langue. Les minorités de genres n'étant pas socialement reconnues, la langue ne les prenait pas en compte. Après une analyse de ces réformes, il semblerait qu'elles aient affecté les pronoms, l'accord de proximité, les participes passés et présents et les noms d'êtres inanimés et animés. Ce chapitre explique en quoi ces règles d'orthographe ont imposé le masculin là où le neutre existait déjà et pouvait être utilisé sans soucis.

Le troisième chapitre aborde les noms de métiers et de fonctions, les titres et les grades. Depuis le xvii<sup>e</sup> siècle, en plus d'être mises en retrait sur le plan langagier, les femmes disparaissent peu à peu des noms de métiers. Ce chapitre fait donc le lien entre l'invisibilisation des femmes dans la société et dans la langue en prenant l'exemple des

autrices et des écrivaines. En effet, ces deux termes divisent les professionnel·elles de l'édition française. Depuis une quarantaine d'années, les femmes cisgenres et les minorités de genres se battent pour des appellations plus inclusives. Bien que certains noms de métiers se soient féminisés avec le temps, la lutte pour l'égalité n'est pas gagnée. Le troisième chapitre revient également sur ce point.

La seconde sous-partie concerne l'écriture inclusive en elle-même. Elle se découpe en trois chapitres.

Le premier chapitre définit ce qu'est l'écriture inclusive et la remet en contexte. En effet, pour comprendre ses mécanismes, il est important de revenir sur les débats qui ont éclaté au sein du système éducatif français en 2017. Ce chapitre fait également un état des lieux de l'actualité concernant le droit ou non d'utiliser l'écriture inclusive.

Le deuxième chapitre de cette sous-partie s'intéresse aux différentes manières d'écrire et de parler inclusives. L'écriture inclusive n'est, en effet, pas oralisable. Il s'agit donc, ici, de montrer comment cette dernière est déclinable à l'oral. Bien que le point médian soit le signe de ponctuation le plus utilisé en écriture inclusive, ce n'est pas le seul qui existe. La double flexion, le mélange de deux substantifs, les pronoms et le retour aux accords de proximité, de sens et de majorité sont des enjeux importants d'une écriture, comme d'un langage inclusif.

Ainsi, cette première partie fait un tour d'horizon de la langue et l'écriture française tout en expliquant l'intérêt que l'utilisation courante de l'écriture inclusive aurait.



# HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE



Avant d'aller plus loin, il semblerait nécessaire de rappeler que la langue est un bien commun qui regroupe le langage et l'écrit.

En effet, selon le dictionnaire Larousse (2021), la langue est un « système de signes vocaux, éventuellement graphiques, propre à une communauté d'individus, qui l'utilisent pour s'exprimer et communiquer entre eux ». La langue écrite se compose de signes linguistiques ordonnés, de lettres, de caractères typographiques et de signes de ponctuation.

*La langue, selon de nombreux sociologues, se définit autant par le sentiment d'appartenir à une communauté d'usage que par des caractéristiques linguistiques propres. [C'est une] entité abstraite chargée de symboles. (SIOUFFI, 2019, p. 16)*

Le langage est, quant à lui, défini comme la « capacité [...] d'exprimer la pensée et de communiquer au moyen d'un système de signes vocaux » (LAROUSSE, 2021).

Toujours selon le même dictionnaire, l'écriture est un « système de signes graphiques servant à noter un message oral afin de pouvoir le conserver et/ou le transmettre. [...] Manière d'exprimer sa pensée par l'écrit » (LAROUSSE, 2021). L'écriture est également un code qui note la langue, qui lui est postérieure et qui n'en est qu'une facette. L'écriture représente la langue au travers d'un système de signes conventionnels. L'écriture est donc un moyen de transmettre le langage de manière non-orale.

Pour Michel Foucault (1971), dans son livre *L'ordre du discours*, « le discours n'est pas simplement ce qui traduit les luttes ou les systèmes de domination, mais ce pour quoi, ce par quoi on lutte, le pouvoir dont on cherche à s'emparer ». Les hommes cis-genres se sont accaparés et appropriés la langue dans le but de mieux dominer.

Pour comprendre le contexte dans lequel cette domination s'est installée, il est préférable de revenir quelques années en arrière et comprendre quelles en ont été les causes. Cette première sous-partie concerne donc l'historique de la langue française. Elle comporte trois chapitres: le premier concerne l'avant xvii<sup>e</sup> siècle, le deuxième s'intéresse aux réformes du xvii<sup>e</sup> siècle et le troisième aborde les noms de métiers et de fonctions, les titres et les grades.

## CHAPITRE 1. AVANT LE XVII<sup>E</sup> SIÈCLE

### Section 1. La naissance du français

Nous parlons français tous les jours, pourtant, savons-nous vraiment comment cette langue est apparue ? Pour cela, il faut remonter en 800 avec Charlemagne. Ce dernier prescrit le latin dans les écoles et les églises. Le latin devient alors la langue la plus utilisée. Au x<sup>e</sup> siècle, l'arrivée des Francs donne naissance à une nouvelle langue : le roman. Petit à petit, le roman s'instaure comme langue du peuple, les langues vernaculaires sont de moins en moins parlées et le latin est utilisé uniquement par les personnes cultivées. En 1539, voyant que le roman a pris des centaines de formes différentes, François I<sup>er</sup> décide de répandre la langue de Paris sur tout le territoire français. Les langues vernaculaires ne sont plus reconnues et le français naît<sup>2</sup>.

Le latin a tout de même laissé quelques traces lors de son passage au français. En effet, au xv<sup>e</sup> siècle, la façon de voir le latin a influencé la façon de parler et d'écrire le français. Notamment en ce qui concerne les genres. Il existe trois genres en latin : le féminin, le masculin et le neutre. Pour reprendre les propos de Johan Barton dans son ouvrage *Donait François* (2014), lorsque l'on parle du neutre, on « parle d'une chose qui, par nature, ne ressemble ni à un mâle ni à une femelle ».

Le français est, depuis son origine, une langue de genre où s'articulent masculins et féminins. En suivant le modèle des suffixes latins, l'ancien français a, à son tour créé les formes masculines et féminines actuelles. Lors de la création du français, le neutre est distribué entre le masculin et le féminin. Il est alors abandonné et le masculin fera, dès maintenant, office de neutre. Les neutres de la deuxième et troisième déclinaison sont devenus masculins, tandis que les neutres pluriels de la première déclinaison sont devenus des féminins singuliers.

Officiellement, le latin a donc trois genres. Pourtant, Donat (1490), grammairien latin, préfère parler de quatre genres : le féminin, le masculin, le neutre et le commun. Le masculin et le féminin forment ce qu'il appelle « les deux seuls vrais genres » tandis que le neutre et le commun en sont seulement issus. Le premier désigne un mot qui n'est « ni masculin, ni féminin et qui manifeste formellement cette distinction » (COLOMBAT, 2019, p. 63) tandis que le deuxième couvre sous une même forme le masculin et le féminin. En français, le commun peut être rapproché des mots finissant en -e et des mots épiciques.

Petit à petit, au xv<sup>e</sup> siècle, le masculin est vu comme le nouveau neutre. Tandis qu'en latin, un lien étroit est fait entre le genre et le sexe, le français redistribue les rôles à sa manière. Pillot dans sa grammaire à l'usage des Allemands (1561) dira que « les Français [...] ont seulement deux genres naturels ». Si « le français est très largement

2. LA RÉDAC, *Comment est née la langue française ?* [en ligne]. 1Jour1actu, 20 mars 2020 [Consulté le 21 mars 2021]. Disponible sur : <https://www.1jour1actu.com/info-animee/comment-est-nee-la-langue-francaise>

organisé autour du genre grammatical masculin, qui est le genre "de base" de la langue» (COLOMBAT, 2019, p. 59) et de l'écrit, c'est car ce dernier avait déjà été jugé plus digne que le féminin par les Latins.

*L'évolution s'explique par le fait que les grammairiens ont senti progressivement une hiérarchie [...] et établi une priorité dans ce qu'ils appellent leur "dignité". Ainsi [...] pour le genre, le masculin [est jugé] plus digne que le féminin. (COLOMBAT, 2019, p. 59)*

## Section 2. Le début de la domination masculine

Dans la langue française, la domination du masculin sur le féminin ne date pas d'hier. Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'homme riche chrétien et cisgenre a déjà le monopole politique, social et économique. Historiquement, cela vient du fait qu'au XIII<sup>e</sup> siècle, l'Église était la seule à être en capacité de former. Au XIII<sup>e</sup> siècle, lors de la création des universités, uniquement ces hommes chrétiens pouvaient passer les diplômes universitaires. Ils étaient alors les seuls à pouvoir mettre leur savoir au service de l'État. Ce n'est pas pour rien qu'en 2017, 76 % des personnes travaillant dans la direction de recherche et dans le professorat des universités sont des hommes<sup>3</sup>. Les premières attaques aux positions sociales des femmes sont faites au XIII<sup>e</sup> siècle avec la création de ces universités.

Avant la période du Moyen Français (du XIV<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle), personne ne conteste l'intérêt des termes féminins pour nommer les femmes. Ce n'est que plus tard, en 1635, sous Richelieu, que l'Académie française est créée dans le but « d'établir des règles certaines de la langue française, de la rendre la plus parfaite des modernes, et non seulement élégante, mais capable de traiter tous les arts et toutes les sciences »<sup>4</sup>. Dans son ouvrage *Éclaircissement de la langue francoyse* (considéré comme la première grammaire de la langue française), Jean Palsgrave disait déjà que le « genre neutre [...] n'existe pas en français » (PALSGRAVE, 1530, p. 443). Jean Pillot (1561) le rejoint en écrivant qu'il « n'y a aucun neutre dans le royaume de la grammaire française ». Pour contrer cela, *Le Dictionnaire de l'Académie française dédiée au Roy* publié en 1694 impose le pronom masculin *il* comme neutre là où le pronom *ça* aurait pu être utilisé (il pleut, il faudrait le faire, il me semble, etc.). Ce dictionnaire devient très rapidement un dictionnaire décrivant et prescrivant la langue française telle qu'elle est parlée et telle qu'elle doit être utilisée. Notons ici que l'Académie française limite depuis ses débuts l'accès de ses rangs aux femmes. Avant 1770, les femmes n'y avaient quasiment pas accès. Des quotas sexués sont alors mis en place et le nombre de femmes cisgenres pouvant y entrer est limité à quatre. Les personnes non-cisgenres n'ont toujours pas leur place au sein de l'Académie française.

3. *Égalité et lutte contre les discriminations* [en ligne]. Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, 25 novembre 2017 [Consulté le 31 janvier 2021]. Disponible sur : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid38153/egalite-et-lutte-contre-les-discriminations.html>

4. *Dictionnaire de l'Académie française* [en ligne]. Wikipédia, 2021 [Consulté le 31 janvier 2021]. Disponible sur : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Dictionnaire\\_de\\_l'Académie\\_française](https://fr.wikipedia.org/wiki/Dictionnaire_de_l'Académie_française)

## Conclusion

Avant le xvii<sup>e</sup> siècle, les hommes prennent de plus en plus de place dans la société. Bien qu'à cette époque, les femmes cisgenres soient prises en compte dans la langue française, le masculin s'instaure déjà comme neutre. Les réformes du xvii<sup>e</sup> siècle feront naître la règle "le masculin l'emporte sur le féminin" et les femmes disparaîtront petit à petit.

## CHAPITRE 2. LES RÉFORMES DU xvii<sup>e</sup> SIÈCLE

La langue française est devenue sexiste au xvii<sup>e</sup> siècle avec les interventions de certain-es écrivain-es et grammairien-es. Accompagné-es des instances et des administrations, ces dernier-es ont, en effet, participé à l'évolution masculiniste de la langue au xvii<sup>e</sup> siècle.

Au xvii<sup>e</sup> siècle, avec la création de l'Académie française, les premières réflexions sur la langue voient le jour. Des hommes (la plupart du temps riches et chrétiens) commencent à donner leurs avis sur la place que les femmes devraient avoir dans la société, et par conséquent, dans le langage. Sociétalement parlant, renier les femmes à la deuxième place revient également à ne pas les citer et à ne pas les prendre en compte dans les écrits. Lorsque les intellectuel-elles se penchent sur la création du français, iels lui donnent tout de suite un statut supérieur.

En 1647, le "bon usage" de la langue française et la place des femmes dans cette langue sont au centre des préoccupations. Les Français et Françaises voient naître ce que l'on appelle aujourd'hui "l'affaire des remarqueurs". Malherbe (1647) dira par exemple qu'il est préférable de nettoyer la langue française des « impuretés » en parlant des femmes. Scipion Dupleix écrit dans *Liberté de la langue française dans sa pureté* (1651) qu'il faudrait éviter les « excès de complaisance ou de flatterie envers le sexe féminin ». Pourtant, dans ce même ouvrage, Scipion Dupleix élabore une règle aux accents plus inclusifs : « Un homme parlant à une fille, peut dire fort bien, je suis plus beau que vous : & une fille à un homme, je suis plus vaillante que vous » (SCIPION DUPELIX, 1651). Vaugelas, dans *Remarques sur la langue françoise* (1647), écrit qu'il préfère se fier à « la façon de parler la plus saine de la Cour [...] ; quand je dis la Cour, j'y comprends les femmes comme les hommes », pourtant cela ne l'empêchera pas de travailler à la masculinisation du français. L'Abbé Bouhours (1675), écrit, quant à lui, que « lorsque les deux genres se rencontrent il faut que le plus noble l'emporte ». Vaugelas à son tour, dans ses *Remarques sur la langue françoise* (1647) affirme que la « forme masculine a prépondérance sur le masculin parce que plus noble ». En 1767, Beauzée confirme la règle de Bouhours en disant que « le genre masculin est réputé plus noble que le féminin, à cause de la supériorité du mâle sur la femelle ».

De toutes les grammairien-es du <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècle, Vaugelas est le principal acteur du fondement de ces remarques, imposant une domination masculine dans la grammaire et la langue française.

Des réformes, des recommandations et des condamnations se mettent en place dès le début du <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècle, notamment au sujet des pronoms, de l'accord de proximité, des participes et des noms des êtres animés et inanimés. Avec ces réformes, le masculin s'impose petit à petit comme le nouveau neutre.

### Section 1. Les pronoms

Les pronoms sujets qui se rapportent à plusieurs substantifs avec des genres différents sont "neutralisés". Avant le <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècle, parler d'un groupe de personnes contenant une dizaine de femmes et un seul homme en disant *elles* ne semblait pas causer de soucis. Or, le masculin l'emportant sur le féminin, le *ils* a très vite pris le dessus. Qu'un groupe mixte comporte plus de femmes cisgenres et de personnes issues des minorités de genres que d'hommes importe peu, du moment qu'un seul homme cisgenre est présent, il aura toujours plus de pouvoir et prendra plus de place. Ce qui semblerait paradoxal avec le fait qu'un groupe mixte soit désigné par le substantif féminin *des personnes*, mais par le pronom indéfini masculin *ils*.

Les pronoms personnels attributs féminins n'échappent pas aux réformes masculinistes. En 1949, dans son ouvrage *Le deuxième sexe*, Simone de Beauvoir écrit « On ne naît pas femme, on la devient ». Le bon usage de la langue et de l'écrit français voudrait pourtant que l'on écrive *on le devient*. Sur la question des pronoms attributs, Bescherelle écrit en 1847 que « quel que soit leur nombre et leur genre [des substantifs], le pronom personnel qui les représente est toujours *le* ». Vaugelas écrit que *le* ne se rapporte pas à la personne (que ce pronom attribut désigne pourtant), mais à la chose. Les femmes ne diront plus *je la suis*, mais *je le suis*. Au départ, les femmes ne voient pas pourquoi elles renonceraient au pronom *la*. L'Académie française donnera pourtant raison à Vaugelas quelques années plus tard. Gilles Siouffi, dans la préface de l'ouvrage *Les Remarqueurs sur la langue française du <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècle à nos jours* (2004), écrit : « L'Académie elle-même s'est prêtée au genre de la remarque, et fut d'ailleurs l'une des principales continuatrices de Vaugelas ». Maupas (1632), quant à lui, nuance ces propos en écrivant que « le, la, les sont nominatifs », mais que « quelques fois, "le" est employé neutralement ».

Le masculin singulier prend le dessus à la fois sur le féminin et sur le masculin pluriel. En effet, l'utilisation du pronom personnel attribut masculin n'est pas déclina- ble au pluriel. On dit par exemple *vous l'êtes* et non pas *vous les êtes*, *nous le sommes* et non pas *nous les sommes*. Pour André Chervel, « c'est bien l'impossibilité de l'emploi du pluriel qui a entraîné mécaniquement la disparition de l'emploi du féminin dans la construction du pronom attribut » (CHERVEL, 2019, p. 111).

## Section 2. L'accord de proximité

L'accord de proximité, jusque-là utilisé sans aucun problème lorsque plusieurs substantifs sont suivis d'un adjectif, commence à être critiqué. Tandis que les grammairien·nes scolaires du latin évoquent souvent cet accord en disant que « l'adjectif [...] s'accorde avec le nom le plus proche » (AUSSI, 1961, p. 35) ou encore qu'il n'y a « qu'une façon de faire l'accord, c'est-à-dire avec un seul des deux termes. [...] C'est d'ordinaire avec le plus proche » (ERNOULT, MEILLET, 1964, p. 134).

Les grammairien·nes du <sup>xviii</sup>e s'y opposent. On n'écrit plus : mon cousin et mes sœurs sont contentes d'avoir joué dans l'herbe ce matin, mais plutôt : mon cousin et mes sœurs sont contents d'avoir joué dans l'herbe ce matin. L'adjectif ne s'accorde plus avec le dernier substantif de la phrase, mais est valable pour tous ces substantifs, donc est mis au masculin. C'est Vaugelas qui dira en premier que « le genre masculin étant le plus noble, [il] doit prédominer toutes les fois que le masculin et le féminin se trouvent ensemble » (1647). Scipion Dupleix (1651) dira par exemple : « Parce que le genre masculin est le plus noble, il prévaut seul contre deux ou plusieurs féminins ». En 1834, le *Bescherelle* ira même plus loin en disant que lorsqu'il y a plusieurs substantifs de différents genres, l'adjectif se met au masculin pluriel, « quitte à faire s'entrechoquer des singuliers avec des pluriels et des féminins avec des masculins ». Par la suite, nombreux·ses seront les grammairien·es à reprendre ces propos (Irson, Gaullyer, Restaut, Domergue, etc.). Vallange écrira par exemple : « Quand parmi les substantifs, il y a un masculin, l'adjectif doit être au masculin parce que le masculin est plus fort que le féminin » (1721, p. 88). Marc-Alexandre Caminade, quant à lui, dira que « l'adjectif se met au masculin comme à son genre primitif, tout nom susceptible des deux genres étant masculin avant d'être féminin » (1818, p. 23). Pour André Chervel, « le double - ou multiple sujet entraîne le pluriel du verbe qui à son tour détermine le pluriel de l'adjectif, lequel ne peut plus être que masculin pluriel » (CHERVEL, 2019, p. 104). L'accord de proximité concerne alors l'adjectif et le verbe. En effet, « quand l'adjectif ou le relatif suit deux ou plusieurs noms substantifs [...] il s'accorde en genre et en nombre avec le dernier substantif, qui le précède immédiatement » (IRSON, 1656).

En 1647, l'accord de proximité est au centre du conflit entre la règle (selon Malherbe) et l'oreille (selon Vaugelas). Le premier se positionne contre cet accord, tandis que le second privilégie l'oreille. Ce conflit se construit autour d'un vers écrit par Vaugelas dans *Remarques sur la langue française* (1647) : « Ce peuple a le cœur et la bouche ouvertes à vos louanges ». Pour Malherbe (1647), « il faudrait dire ouverts », mais selon Vaugelas (1647), « l'oreille a de la peine à s'y accommoder ». La solution trouvée pour mettre fin à ce conflit est la suivante : mettre le substantif masculin en dernier, ce qui satisfait l'oreille, et rajouter le -s du pluriel pour ne pas déroger à la règle grammaticale. On n'écirait plus : mon cousin et mes sœurs sont contents d'avoir joué dans l'herbe ce matin, mais : mes sœurs et mon cousin sont contents d'avoir joué dans l'herbe ce matin.

En réalité, ce qui dérange les prescripteur-euses comme Malherbe est le fait que le féminin l'emporte sur le masculin en cas d'accord de proximité. La suppression de cet accord signe donc la victoire du masculin sur le féminin dans presque toutes les phrases. Célestin David est un des derniers, en 1822, à dire que l'accord de proximité peut être utilisé dans les gradations et les progressions, lorsque l'on « veut particulièrement fixer l'attention sur le dernier » des substantifs. Charles Pierre Girault-Duvivier le rejoint en 1830 en disant, dans sa *Grammaire des grammaires*, que ce type d'accord dépend de celui ou celle qui écrit, chaque personne peut accorder comme bon lui semble. La tradition et l'usage militent en sens inverse, son avis aura très peu de pouvoir et la proximité ne fera plus partie des accords que l'on apprend à l'école. Le féminin et le singulier disparaissent petit à petit au profit du masculin pluriel.

*Les accords victimes de la masculinisation de la langue française sont d'abord ceux qui concernent les adjectifs et participes passés se rapportant à plusieurs substantifs de genre et/ou de nombres différents. (VIENNOT, 2019, p. 64)*

Actuellement, l'école ne parle plus d'accord de proximité, mais d'accord de voisinage. Pourtant, l'accord de voisinage n'est pas plus enseigné que l'accord de proximité. Les cours élémentaires reprennent ce que Malherbe disait dans son *Commentaire sur Desportes* (1606). En effet, dès lors, lorsqu'il y a deux substantifs sujets, le verbe se met au pluriel. Et si au moins un des substantifs est masculin, l'adjectif après le verbe – donc l'attribut du sujet – sera masculin pluriel.

Bien que l'accord de proximité soit considéré comme une faute, l'usage prévaut parfois sur la règle. Il n'est pas rare de le trouver à l'oral dans un souci de compréhension.

### Section 3. Les participes (présents et passés)

La masculinisation ne se limite pas à la lutte contre l'accord de proximité. L'accord des participes présents (participes finissant en *-ant* et qui expriment une action) est également entraîné dans cette logique de masculinisation de la langue. Au XVII<sup>e</sup> siècle, les participes présents exprimant des états et des qualités restent variables et deviennent ce que l'on appelle aujourd'hui des adjectifs verbaux, tandis que ceux exprimant des actions sont mis au masculin singulier et deviennent invariables. Antoine Oudin (1632), qui parle des « noms des offices et conditions appartenantes aux femmes » fait donc une faute et devrait préférer écrire *appartenant*. Tandis qu'en ancien et moyen français, on retrouvait des formes comme *étante* et *demeurante*, actuellement on n'écrit plus *les poésies contenant diverses prières*, mais bien *contenant*. Un site internet d'apprentissage du français écrit qu'une des manières de reconnaître l'adjectif verbal, est d'essayer « de le mettre au féminin en remplaçant le nom masculin auquel il se rapporte par un nom féminin. S'il s'accorde, c'est un adjectif verbal ; dans le cas contraire, c'est un participe présent »<sup>5</sup>.

5. *Adjectif verbal ou participe présent* [en ligne]. Français facile [Consulté le 31 janvier 2021]. Disponible sur : <https://www.francaisfacile.com/exercices/exercice-francais-2/exercice-francais-35237.php>

Cela ne fait que renforcer l'idée que le masculin prend toujours le dessus. Cette règle d'accord en faveur du masculin est le parfait exemple de l'oppression masculine.

Les participes passés invariables sont tous masculins (ci-joint, excepté, vu, compris, etc.). L'habitude est de dire qu'ils sont neutres, mais ce n'est pas le cas. L'invariabilité rend le masculin obligatoire. Comme les variations des participes présents, l'invariabilité des participes passés a du mal à s'installer dans les usages. Encore aujourd'hui, il n'est pas rare de retrouver des fautes, sans que cela ne choque personne. Le grand public, fait, encore maintenant, à sa guise. Pour ce qui est des participes passés variables, on observe de plus en plus une tendance à la disparition des accords du féminin dans les participes conjugués avec l'auxiliaire *avoir*.

*Le genre masculin occupe toute la partie nominale – disons adjectivale – des formes verbales actives qui font appel au participe [...] où il ne cède la place au féminin que dans la difficile – et fréquemment négligée – règle d'accord du participe. (CHERVEL, 2019, p. 81)*

#### Section 4. Les noms des êtres inanimés et animés

Contrairement aux noms des êtres inanimés, les genres des êtres animés sont liés à ceux des personnes ou des animaux qu'ils désignent. Le genre des noms des êtres inanimés est arbitraire, dû au latin qui leur a attribué un genre. Avant l'apparition du français, les déclinaisons latines posent un problème. En effet, le neutre latin disparaît petit à petit car ces dernières ne permettent pas toujours de distinguer les mots neutres de ceux masculins et féminins. Certains neutres latins sont toutefois encore aujourd'hui utilisés : quelque chose, cela, que, rien, ...

Les mots féminins désignant des êtres animés sont formés à partir des radicaux de ces mêmes mots (c'est le cas des mots finissant en *-eur*). Aujourd'hui on a tendance à dire que les substantifs féminins viennent des substantifs masculins, or, ils viennent des radicaux. Encore une fois, les prescripteur-euses veulent absolument faire dépendre le féminin du masculin. Pour Éliane Viennot dans *Non le masculin ne l'emporte pas sur le féminin*, la seule raison de penser que le masculin préexiste davantage que le féminin est religieuse : celle d'Eve naissant de la côte d'Adam ; ce vieux rêve qui montre l'homme cisgenre comme seul détenteur du désir d'engendrer. Pour Éliane Viennot, ce désir pourrait bien sous-tendre la volonté de supprimer les noms féminins dénotant des activités créatrices. Dans l'ouvrage *Réflexions sur l'usage présent de la langue française*, Nicolas Andry de Boisregard écrit : « Il faut dire cette femme est poète, est philosophe, est médecin, est auteur, est peintre. Et on poétesse, philosopheuse, médecine, autrice, peintresse ». (ANDRY DE BOISREGARD, 1689, p. 228)

La question des genres des noms des êtres inanimés n'échappe pas aux préoccupations stéréotypées et sexistes du XVII<sup>e</sup> siècle. Les femmes se devant d'être douces, élégantes, gracieuses et aimables ne pouvaient pas être désignées par des mots avec une sonorité plus dure, tandis que les hommes virils, intelligents, plein de courage, de

force et de puissance ne devaient surtout pas être désignés par des mots aux sonorités trop molles. Certains mots féminins se masculinisent et certains masculins deviennent des féminins. C'est comme cela que *minuit*, *art*, *poison* et *honneur* deviennent masculins et que *comète* et *rencontre* deviennent féminins. Les termes dits "nobles", comme *évêché*, *duché*, ou encore *archevêché* se masculinisent pour désigner le genre le plus noble. Certains mots tiendront tête à ces réformes et prendront les deux genres, comme *amour*, *œuvre* et *après-midi*.

Pour reprendre les propos de Danièle Manesse dans *Le féminin et le masculin dans la langue*, « le classement dans les langues des objets et des sujets, animés ou non, a très vraisemblablement une origine patriarcale » (MANESSE, 2019, p. 40).

## Section 5. Mettre du masculin là où le neutre est déjà disponible

Actuellement, « il ne fait aucun doute que le masculin occupe dans la langue une position absolument centrale » (CHERVEL, 2019, p. 83). En effet, la suprématie du masculin est partout dans la langue.

### • Les pronoms *ce*, *c'est* et *il*

Comme dit précédemment, des pronoms neutres existent en français (*c'est* et *ce*), pourtant, le masculin se voit très rapidement attribuer le rôle de la neutralité. Les hommes désignent désormais tous les humains, toutes les Français-es. Les pronoms *c'est* et *ce* ne posent pas de problème ni dans le cas de substantifs animés ou inanimés, ni dans le cas d'adjectifs communs aux deux genres. Le problème arrive avec les adjectifs qui ne sont pas communs. En effet, ici, le neutre devient masculin. Par exemple, lorsque l'on écrit *c'est important* ou *ce que tu dis est idiot*, on retrouve un neutre suivi d'un adjectif masculin. Le neutre n'est donc pas vraiment neutre, mais bien masculin.

À l'oral comme à l'écrit, le pronom *il* remplacera de plus en plus les neutres *ce* et *c'est*. On préférera par exemple écrire *il est facile d'y aller* à la place de *c'est facile d'y aller*, *il pleut* à la place de *ça pleut*. *Il* est devenu une véritable préposition temporelle de nos conversations (il y a, il faut, il me semble, etc.). Pourtant, aucun agent ne fait d'action dans ces phrases. Les hommes cisgenres qui dominaient (et dominent toujours) la parole publique ont préféré utiliser, à l'écrit comme à l'oral, les mots qui leur servaient et qui les désignaient.

### • Le cas de *quelque chose* et *personne*

*Quelque chose* est-il neutre ? Quel est le genre de *personne* ? Ce sont les questions que Bernard Colombat se pose dans *Le féminin et le masculin dans la langue*. Tandis que l'un se veut neutre, l'autre est toujours genré au féminin.

En ce qui concerne *quelque chose*, Vaugelas, lors de ces remarques (1647) dira que ces deux mots sont neutres et doivent être suivis du masculin. Pour Chiflet, dans son *Essai d'une parfaite grammaire française*, *quelque chose* « s'accorde avec le genre

masculin de notre langue qui vaut pour le même que le neutre des Latins » (CHIFLET, 1659, p. 146). Les deux grammairiens sous-entendent bien que le masculin vaut pour neutre.

Vaugelas (1647), pour ce qui est du genre de *personne*, écrira que ce mot est « indéfinissable, et n'a point proprement de genre, ni de pluriel ». Pourtant, nous sommes tous d'accord pour dire que l'on dit *une personne* et *des personnes*. *Personne* a donc bien un pluriel et un genre grammatical: le féminin. *Personne* désigne l'individu de l'espèce humaine et permet d'occulter le genre de l'individu en question de façon beaucoup plus efficace que le terme *homme*. On parle alors d'*une personne* lorsque l'on désigne un homme. Pourtant, certain·es, dont Vaugelas fait partie, ne semblent pas d'accord. C'est pourquoi, dans *Remarques sur la langue française*, ce dernier recommande l'accord du masculin qui a fini par s'imposer lorsque l'on dit « Il n'y a personne ici ».

### • Les mots épïcènes

Cette prépondérance masculine est aussi visible dans les mots épïcènes, dits "neutres". Les mots épïcènes sont des mots qui ne varient pas, qui ne sont pas marqués, mais qui ne sont pas pour autant neutres. Ces mots viennent de ceux qui, en latin, étaient vus comme communs (enfant, journaliste, ministre, etc.). Ces mots latins communs peuvent être rapprochés de ce que l'on appelle actuellement, les mots épïcènes, qui, « sous une identité morphologique englobent les deux sexes » (COLOMBAT, 2019, p. 65).

Beaucoup de noms épïcènes se terminant par un *-e* au masculin comme au féminin viennent d'anciens masculins dont le féminin a disparu (*juge* avec *jugesse*, *philosophe* avec *philosophesse*, etc.).

*Orienté.es par l'histoire, la sociologie des professions, le sexisme ambiant, nous sommes conduit.es à voir des hommes derrière ces mots, excepté lorsque leur sens invite clairement à penser aux femmes.* (VIENNOT, 2019, p. 29)

Certains noms de métiers épïcènes ne sont plus employés qu'au masculin (*juge*, *ministre*, *maire*, *commissaire*, etc.). Toutefois, pour Bernard Colombat, dire de ces mots se terminant par un *-e* qu'ils sont épïcènes est impropre car épïcène est « un genre grammatical, sous lequel subsume les deux sexes: en latin comme en français » (COLOMBAT, 2019, p. 66). L'utilisation des mots épïcènes, qui se veut neutre, est finalement une manière de plus d'invisibiliser les femmes et les minorités de genres et de mettre en avant les hommes cisgenres. Ce non-marquage du genre n'est donc pratique qu'avec les adjectifs épïcènes (*facile*, *nécessaire*, *vaste*, etc.) qui peuvent être utilisés pour tous les humains.

## Conclusion

Les mots (peu importe leur genre) s'accompagnent d'articles, d'adjectifs, de participes et d'accords qui les représentent et qui ont tous été remis en cause par les réformes masculinistes.

*Le travail des remarqueurs a apporté cet élément de dialogue avec l'expérience qui semble avec évidence une composante essentielle de la description grammaticale dans notre pays, et qui nécessite d'envisager la fabrication de la norme de façon complexe. (SIOUFFI, 2004)*

Au xvii<sup>e</sup> siècle, certaines femmes revendiquent déjà leurs droits. Olympe de Gouges est notamment l'une des figures emblématique du féminisme français. Elle publie en 1791, *Femme, réveille-toi ! La Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*. Olympe de Gouges et de nombreuses femmes se lèvent contre les codes inégalitaires du langage et revendiquent plus de justice et d'égalité.

Depuis environ quarante ans, dans le but de rendre la langue plus égalitaire, les féministes reprennent ces revendications dans le but de remettre en cause la langue française. Éliane Viennot le dit si bien, ces réformes ne « fournissent aux hommes cultivés [que] de quoi faire la leçon à leurs amies » (VIENNOT, 2019, p. 59).

## CHAPITRE 3. LA MASCULINISATION DES NOMS DE MÉTIERS

### Section 1. La domination masculine dans les fonctions les plus prisées

À partir du xvii<sup>e</sup> siècle, dans le but d'écartier les femmes du pouvoir, les noms de métiers se masculinisent. Les termes *philosophesse*, *colonnelle* et *soldate* ne se disent plus. On retrouve dans le chapitre intitulé « Noms qui expriment des qualités qu'on regarde, en général, comme ne convenant qu'à des hommes » du *Bescherelle* (1834) que « le masculin est plus noble que le féminin », que « l'ironie est féminine, parce que le masculin est toujours noble dans son emploi » et que les noms de métiers vus comme plus prestigieux (comme le fait d'écrire ou d'exercer une fonction politique) « n'ont été inventés que pour les hommes qui exercent ces professions ». Les noms de métiers sont traités comme des noms d'êtres inanimés, un seul terme existe pour désigner ces fonctions.

Une des formes de masculinisation des noms de métiers la plus forte, est le fait de préciser une femme devant une fonction. Par exemple, un homme philosophe est un *philosophe*, tandis qu'une personne se genrant au féminin et faisant de la philosophie est une *femme philosophe*. En ce qui concerne les *hommes gynécologues* et les *femmes maires*, Éliane Viennot dira que mettre *femme* ou *homme* devant un nom « suggère que

le rapprochement des deux notions ainsi couplées est contre-nature» (VIENNOT, 2019, p. 80). Comme si le masculin se suffisait à lui-même et que le féminin devait se compléter avec du masculin. Une femme n'est pas vue comme complète sans un homme. Il semble nécessaire de lui ajouter quelque chose. Dans son livre *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin*, Éliane Viennot écrit : « l'incertitude qui accompagne les mots non marqués en genre conduit à préciser le sexe des personnes mentionnées – quand il s'agit des femmes! (VIENNOT, 2019, p. 116). À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le genre féminin est occulté dans la langue et l'écriture française au détriment du genre masculin ; qui est de plus en plus employé pour parler des humains en général. Le XIX<sup>e</sup> siècle est le siècle du triomphe de la domination masculine.

*Les hommes continueront de s'exprimer comme ils l'ont toujours fait, les femmes continueront ... de se voir expliquer qu'elles se trompent.* (VIENNOT, 2019, p. 47)

*La société n'autorisait pas les femmes à occuper ces places réservées aux hommes, ou pire, leur avait interdit le droit de les occuper ; en sorte qu'une femme qui accédait à l'une de ces places était désignée dans un accoutrement linguistique d'homme.* (MANESSE, 2019, p. 37)

Les métiers ont été organisés en trois catégories : les emplois manuels "non valorisés", les titres nobiliaires et les charges (ecclésiastiques, juridiques) et les "métiers valorisés".

Les noms de métiers prisés ont eu du mal à faire entendre leur féminin, contrairement à d'autres "bons pour les femmes", comme caissière et coiffeuse. Ces fonctions vues comme "dévalorisantes", ont, pour beaucoup, changé de dénomination. Ainsi, *le poulaillier* et *la poulaillière* sont devenus *le volailler* et *la volaillère*, *le ferron* et *la ferronne*, *le forgeron* et *la forgeronne* et *le gastellier* et *la gastellière* sont maintenant *le pâtissier* et *la pâtissière*.

Concernant les titres de noblesse et les postes de haut niveau, ils ont longtemps été réservés aux hommes. Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, la féminisation de ces métiers, fonctions, titres et grades a été quasiment ignorée. Les *baronnesses*, *duchesses*, *princesses* et *reines*, le sont alors par mariage ou naissance. Andry de Boisregard (1689) écrit par exemple qu'aucun « mot désignant une occupation prestigieuse ayant maille à partir avec la création ou le savoir ne doit plus exister au féminin ». Prenons l'exemple du mot *ambassadrice* qui signifie « femme de l'ambassadeur » dans le *Bescherelle* (1834). Une femme ne peut, par définition, pas avoir une véritable fonction d'ambassadrice, mais juste être une épouse.

*Ambassadrice, conseillère, député, écrivaine, générale, présidente, rectrice sont des termes à éviter, sauf pour désigner les épouses des hommes occupant certaines de ces fonctions.* (BESCHERELLE, 1834)

Or, comme les femmes exerçant la fonction de ministre, de magistrate, de parlementaire, d'universitaire et de députée, celles étant ambassadrices existent depuis 1944. Le dictionnaire de l'Académie française définissait par exemple en 1694 une ambassadrice comme une « dame envoyée en ambassade ». Le terme *ambassadrice* est

attesté pour la première fois en 1631 par le titre *ambassadrice extraordinaire* attribué à la maréchale de Guébriant. Pourtant, cette définition n'est mise en application que depuis 1972 avec Marcella Campana, la première femme cisgenre ambassadrice de France siégeant au Panama. Il en est de même avec le terme *avocate* qui a toujours existé. Pourtant ce n'est qu'en 1900 que Jeanne Chauvin fut la première de sa fonction.

## Section 2. La féminisation des noms de métiers

Depuis une quarantaine d'années, des efforts sont faits pour promouvoir une écriture dite plus "féminisante". La féminisation des noms de métiers est le premier aspect mis en place dans cette entreprise de démasculinisation. Bien que la politique, la justice et la chefferie soient définies comme des chasses exclusivement masculines, petit à petit, aux *xx<sup>e</sup>* et *xxi<sup>e</sup>* siècles, les choses changent avec l'accroissement des femmes dans les universités et des femmes travaillant notamment dans la magistrature et dans les fonctions publiques. Après une longue période de forte masculinisation, les femmes renouent avec leurs droits et la société admet de plus en plus l'égalité des genres, même si du chemin reste encore à parcourir.

À des siècles différents, Rousseau, Littré, Pichon et Damourette sont contre l'utilisation des substantifs masculins pour les femmes. Antoine Oudin, est un des premiers, en 1632, à dire que « le genre des noms désignant des fonctions dépend du sexe des personnes qui les exercent ». Au *xx<sup>e</sup>* siècle, Yvette Roudy le rejoint en mettant en place le décret n°84-153 du 29 février 1984, qui a pour mission de féminiser les fonctions qui n'ont pas d'équivalent masculin et de proposer des termes nouveaux pour les fonctions dont la féminisation paraît impossible. Selon cette dernière, toutes les femmes exerçant une activité devraient être nommées par des mots féminins.

Suite à la *Circulaire du 11 mars 1986 relative à la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres*, de Laurent Fabius, une loi sur la féminisation des titres est passée. Pourtant, En 1997, lorsque les ministres de Lionel Jospin demandent à être nommés au féminin, l'Académie française va leur rire au nez. Deux ans plus tard, Lionel Jospin préfacera *Femme, j'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions* dans le but de rendre l'accès aux fonctions plus égalitaire. Le collectif écrira que « la question de la féminisation des titres est symbolique et non linguistique » (COLL, 1999, p. 5).

Le 6 juin 2000, une loi sur l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives est passée. Cette loi de "parité" contraint les partis politiques à présenter le même nombre de femmes que d'hommes aux élections régionales, municipales, européennes et sénatoriales. Encore une fois, ce ne sont que les personnes cisgenres qui sont prises en compte par cette loi. Pourtant, l'État ne met pas réellement ces lois en pratique. Il suffit de regarder le pourcentage de femmes et d'hommes siégeant à l'Assemblée nationale pour s'en rendre compte. Ce n'est que suite à cette loi, qu'une ministre fait partie du gouvernement, que depuis 2005 qu'une *chancelière* est à la tête de l'Allemagne et que depuis 2016 que l'on peut écrire une *première ministre*.

Malheureusement, cette loi sur l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives est sanctionnée par une retenue financière en 2021 suite à un rapport en ligne datant de 2014 de l'Académie française disant qu'aucun « texte ne donne au gouvernement le pouvoir de modifier de sa seule autorité le vocabulaire et la grammaire du français »<sup>6</sup>. Pourtant, en 2018, cette même Académie, dans un rapport en ligne sur la *Féminisation des noms de métiers et de fonctions* avait affirmé qu'il n'existait « aucun obstacle de principe à la féminisation des noms de métiers et de professions ».

Bien que cette féminisation soit entrée dans l'usage courant de la langue orale depuis bien longtemps, certain-e-s refusent de rendre les femmes visibles en disant *Madame le président*. Isabelle Klock-Fontanille, la présidente de l'université de Limoges se nomme elle-même, dans la signature de ses mails, comme à la fois *présidente* de l'université et *professeur* de Sciences du langage. Ce qui montre bien le flou dans lequel les noms de métiers et de fonctions se trouvent.

### Section 3. L'exemple des autrices et des écrivaines

Les substantifs *autrice* et *écrivaine* sont au centre de nombreux débats et polémiques car ils se « situent au cœur même de l'activité historiquement construite comme un monopole masculin : la parole publique » (VIENNOT, 2019, p. 74).

Pourtant, dans les années 1620, le mot *autrice* ne choque pas. Ce mot est trouvable, encore en 1752, dans le *Dictionnaire de Trévoux*. Ce même dictionnaire change soudainement de ligne éditoriale quelques années plus tard en y écrivant : « En parlant d'une femme qui aura composé un livre, on dit qu'elle est l'auteur d'un tel livre, d'un tel ouvrage ». On retrouve alors dans certains livres les appellations *femme auteur*, *auteur femelle* ou *romancier femelle*. Il semble inutile ici de préciser le sexisme évident du terme *femelle* qui renvoie la femme cisgenre à un mammifère ne servant qu'à enfanter. S'opposant à cette masculinisation du terme *auteur*, Madame de Beauverger (1762) écrit que « les hommes [ont] voulu nous [les femmes] ravir jusqu'aux noms qui nous sont propres ». En 1775, Nicolas Edme Restif de La Bretonne écrira dans *La paysanne pervertie* : « Ah ! ciel ! une femme autrice ! Mais c'est le comble du délire ! [...] Une femme autrice sort des bornes de la modestie prescrite à son sexe ».

En 1929, dans *Querelle de langage*, André Thérive plaide pour le substantif « autrice » qu'il trouve « commode, régulier [et] très agréable ». De plus, Marina Yaguello dans *Les mots ont un sexe. Pourquoi « marmotte » n'est pas le féminin de « marmot » et autres curiosités de genre* (éditions Points, 2014) écrit ceci : « Pourquoi serait-il naturel pour une femme de dire "Je suis romancière", "Je suis historienne", ou encore "Je suis institutric", "Je suis directrice d'école", et pourquoi devrait-elle dire "Je suis écrivain", "Je suis directeur de cabinet" "Je suis conseiller municipal", "Je suis chercheur" ? »

6. Académie française, *La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres. Mise au point de l'Académie française* [en ligne]. Académie française, 10 octobre 2014 [Consulté le 2 mai 2021]. Disponible sur : <https://www.academie-francaise.fr/actualites/la-feminisation-des-noms-de-metiers-fonctions-grades-ou-titres-mise-au-point-de-lacademie>

Aujourd'hui, beaucoup de personnes se genrant au féminin se voient catégoriser *auteures*. Il suffirait de rajouter un *-e* derrière *auteur* pour qu'iels fassent partie de cette profession. Ce *-e* final serait un moyen de tenir le métier à distance des professions dites "féminines ordinaires". Pourtant, nombreux-ses sont ceux s'opposant à s'associer à un terme qui, à l'oral, est le même que son masculin. Il serait alors préférable d'utiliser les termes *autrice* et *écrivaine*, qui existent mais qui ont été oubliés par beaucoup.

Certain·e·s écrivain·e·s, comme Beigbeder et Matzneff, s'opposent à l'utilisation de ces termes. Matzneff, dans sa *Lettre ouverte à Madame la Ministre de la Culture* écrite dans le journal *Le Point*, dira que «cette féminisation des noms masculins [...] nous tombe dessus comme la vérole sur le bas clergé (je pense à l'horrible "écrivaine")»<sup>7</sup>. Tandis que Beigbeder écrit dans le magazine papier *Lire* de février 2005 qu'il ne «supporte pas les "écrivaines", c'est physique».

*Les intellectuels ont été les premiers à combattre l'appellation "d'autrice", et ce dès la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Jusqu'à ce que les autrices elles-mêmes abandonnent le combat, de guerre lasse. La plupart de ces hommes lettrés ne "voulaient pas de femmes dans ce domaine" craignaient sans doute la concurrence féminine. Et à juste titre, car ils ne pouvaient empêcher les femmes d'écrire ni de publier, voire même de triompher. (VIENNOT, 2016)<sup>8</sup>*

## Conclusion

Finalement, les femmes ont progressivement conquis (ou reconquis) le droit d'occuper les places qui étaient, jusque-là, réservées aux hommes. Bien que les minorités de genres soient encore sous-représentées dans les fonctions dites "prestigieuses", elles gagnent petit à petit du terrain. Appeler une femme *auteure*, *professeuse*, *défenseuse*, ou *procureuse* alors que les termes *autrice*, *professeuse*, *défenseuse* et *procureuse* existent depuis le Moyen-Âge, maintient la domination masculine.

Bien qu'il n'y ait pas de raison d'effacer la présence sociale des femmes, ces appellations continuent de signifier que certaines professions ne semblent pas faites pour les femmes. Pour Éliane Viennot, nommer les femmes au masculin «a toujours trahi le dépit de ceux [les hommes cisgenres] qui voyaient entamer leurs privilèges. [...] C'est la réponse des misogynes aux progrès de l'égalité» (VIENNOT, 2019, p. 75).

7. MATZNEFF, *Matzneff : lettre ouverte à Madame la Ministre de la Culture* [en ligne]. *Le Point*, 13 mai 2014 [Consulté le 31 janvier 2021]. Disponible sur : [https://www.lepoint.fr/invites-du-point/gabriel-matzneff/matzneff-lettre-ouverte-a-madame-la-ministre-de-la-culture-13-05-2014-1821781\\_1885.php](https://www.lepoint.fr/invites-du-point/gabriel-matzneff/matzneff-lettre-ouverte-a-madame-la-ministre-de-la-culture-13-05-2014-1821781_1885.php)

8. KLOETZI, *Une vie d'autrice : "non le masculin ne l'emporte pas sur le féminin"* [en ligne]. *Actualité*, 23 juin 2016, [Consulté le 31 mars 2021]. Disponible sur : <https://actualite.com/article/32814/presse/une-vie-d-autrice-non-le-masculin-ne-l-emporte-pas-sur-le-feminin>





Pour reprendre Michel Foucault (1971), « le discours n'est pas simplement ce qui traduit les luttes ou les systèmes de domination, mais ce pour quoi, ce par quoi on lutte, le pouvoir dont on cherche à s'emparer ». Le besoin de recourir à l'écriture inclusive traduit la volonté de retrouver un système de domination égalitaire. En effet, en utilisant l'écriture inclusive, les minorités de genres veulent s'emparer du pouvoir qu'elles n'ont jamais eu.

Cette seconde sous-partie fait alors un tour d'horizon de l'écriture inclusive et permet de comprendre tous ses aspects. Elle comporte deux chapitres: le premier définit ce qu'est l'écriture inclusive et la remet en contexte, le deuxième s'intéresse aux différentes manières d'écrire et de parler inclusives

## CHAPITRE 1. DÉFINITION ET CONTEXTE

Avant de voir ensemble comment écrire et parler de manière inclusive, il semblerait cohérent de définir l'écriture inclusive et de revenir sur le contexte dans lequel elle se place. En effet, depuis 2017, les débats autour de la question de l'écriture inclusive ne cessent de s'enflammer. Pourtant, son utilisation n'a jamais été aussi grande qu'aujourd'hui.

### Section 1. Ce qu'est l'écriture inclusive

L'écriture inclusive vise à inclure toutes les personnes qui ne se sentent pas désignées par le langage français : les minorités ethniques, les minorités religieuses, les minorités de genres, etc. Selon Raphaël Haddad, c'est « l'ensemble des attentions graphiques et syntaxiques permettant d'assurer une égalité de représentation » (HADDAD, 2016, p. 4) entre tous les genres. Danièle Manesse et Gilles Siouffi dans l'ouvrage *Le féminin et le masculin dans la langue. L'écriture inclusive en questions* décrivent l'écriture inclusive comme le reflet des « luttes et [des] conquêtes des femmes » (MANESSE, SIOUFFI, 2019, p. 9).

L'écriture inclusive fait partie du langage inclusif. C'est un ensemble de différents moyens linguistiques visant l'égalité de genre. Cela passe notamment par la démasculinisation de la langue. L'écriture inclusive lutte contre les stéréotypes de genre à l'aide du dédoublement des marques de genre ou en neutralisant ces dernières. L'écriture inclusive se met en œuvre de différentes façons, nous le verrons dans le prochain chapitre.

*Cela peut recouvrir des emplois très différents, d'une tournure syntaxique impersonnelle (penser au lectorat, par exemple) à un choix lexical (droits humains au lieu de droits de l'Homme) en passant par des jeux de flexion (auteure/autrice, auteur) ou des dispositifs typographiques (certain·e).* (ABBOU, 2018, p. 2)

Pour contrer la domination des hommes cisgenres blancs et hétérosexuels, l'écriture inclusive semble être une bonne solution. Selon Éliane Viennot, avec l'écriture inclusive, « c'est notre vision du monde qui est modifiée. Notre manière d'envisager les relations entre les sexes, bien sûr, mais aussi entre dominé·e·s et dominant·e·s ». (VIENNOT, 2019, p. 108)

Le terme *écriture* dans *écriture inclusive* est à prendre dans deux sens. Le premier est syntaxique et lexical (comme les accords) et le second est le reflet de la langue comme pratique sémiotique (comme le point médian). Cette graphie pose alors des questions morphologiques, syntaxiques et sémantiques sur la langue. En effet, les réaménagements de l'écriture inclusive touchent à « la nature de ce que sont les caractéristiques de la langue écrite, à la nature de la langue orale qui la précède » (MANESSE, 2019, p. 55).

L'écriture inclusive est donc une manière de faire, dans un contexte spécial. En effet, depuis une vingtaine d'années, un affaiblissement du régime des prescriptions langagières de l'Académie et de nouvelles évolutions linguistiques sont observables (notamment avec les nouvelles technologies). Le "bon usage" reste plus prescripteur que les instances étatiques et les grammaires scolaires.

Contrairement au *gender-neutral language* anglais, l'écriture inclusive française ne procède pas à une neutralisation, mais à une visibilité accrue des genres (nous y reviendrons dans la section 3 du chapitre 3 de cette même sous-partie). C'est un moyen de reprendre de l'espace sur l'oppression, sur la manipulation et une manière de reconquérir l'égalité entre tous les humains. Selon le livre *Le féminin et le masculin dans la langue*, « l'écriture inclusive refléterait les luttes et les conquêtes des femmes » (MANESSE, SIOUFFI, 2019, p. 9).

## Section 2. Les récents conflits et débats autour de l'écriture inclusive

Entre octobre 2017 et mars 2018, l'écriture inclusive a été au cœur d'une des controverses les plus ardentes en ce qui concerne la langue. Ce débat est à la fois un conflit à dimension sociale et un débat de légitimité. Ce débat oppose ceux qui utilisent l'écriture inclusive comme une manière de faire et ceux qui ont peur que cela devienne une norme langagière. Les premier·es adhèrent au constat que la langue française est sexiste, tandis que les second·es rejettent l'écriture inclusive car elle touche à un bien commun qui n'aurait pas de raison d'être remis en cause. Certain·es se positionnent de manière plus mitigée face à l'écriture inclusive. C'est le cas de Gilles Siouffi.

*Les propositions d'écriture inclusive [...] ont-elles vocation à trouver [sa] place dans la communication institutionnelle, ou à se généraliser à l'ensemble des usages, à ce qu'on appelait anciennement la "langue commune" ? (SIOUFFI, 2019, p. 33)*

La polémique sur l'écriture inclusive qui prend forme en 2017 émerge du système scolaire français avec le manuel de CE2 *Questionner le monde* aux éditions Hatier (mars 2017). Dans un souci d'égalité entre les genres, les éditions Hatier ont décidé de suivre le guide publié en 2015 par le Haut Conseil à l'Égalité et ses recommandations sur une communication publique sans stéréotype de genre. À ce titre, le manuel de CE2 utilise donc l'écriture inclusive.

Très vite les instances éducatives et gouvernementales se sont exprimées en défaveur de ce manuel. Il a d'ailleurs été rapidement supprimé du programme scolaire.

Le 21 novembre 2017, Edouard Philippe bannit l'écriture inclusive des textes officiels. Le 26 octobre 2017, L'Académie française écrit une *Déclaration sur l'écriture dite "inclusive"* dans laquelle est écrit : « En cette occasion, c'est moins en gardienne de la norme qu'en garante de l'avenir qu'elle [l'Académie française] lance un cri d'alarme : devant cette aberration "inclusive", la langue française se trouve désormais en péril mortel »<sup>9</sup>.

La polémique de 2017 est particulière de par son ampleur. En effet, jusqu'à l'automne 2017, il y avait déjà eu des prises de position pour ou contre l'écriture inclusive, mais aucune n'avait déclenché un tel débat. Le *Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe* écrit en 2015 par le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes n'avait pas suscité de polémique.

Plus récemment, en mai 2021, Jean-Michel Blanquer interdit l'écriture inclusive dans les écoles. Dans une circulaire publiée le 5 mai dernier et adressée aux recteurs d'académie, aux directeurs de l'administration centrale et aux personnes du ministère de l'Éducation nationale, on peut lire : « Dans le cadre de l'enseignement, la conformité aux règles grammaticales et syntaxiques est de rigueur. [...] Il convient de proscrire le recours à l'écriture dite "inclusive", qui utilise notamment le point médian pour faire apparaître simultanément les formes féminines et masculines d'un mot employé au masculin lorsque celui-ci est utilisé dans un sens générique »<sup>10</sup>.

Notons ici que Jean-Michel Blanquer a préféré dire sens générique plutôt que neutre. Mais, cela revient finalement au même. Dans cette même circulaire, Hélène

9. Académie française, *Déclaration de l'Académie française sur l'écriture dite "inclusive"* [en ligne]. Académie française, 26 octobre 2017 [Consulté le 2 mai 2021]. Disponible sur : <https://www.academie-francaise.fr/actualites/declaration-de-lacademie-francaise-sur-lecriture-dite-inclusive>

10. BLANQUER, *Règles de féminisation dans les actes administratifs du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse des Sports et les pratiques d'enseignement* [en ligne]. Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, 5 mai 2021 [Consulté le 7 mai 2021]. Disponible sur : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo18/MENB2114203C.htm>

d'Encausse, la secrétaire de l'Académie française et Marc Lambro, directeur en exercice de l'Académie française écriront que : l'écriture inclusive « est non seulement contre-productive [...], mais nuisible à la pratique et à l'intelligibilité de la langue française. En prônant une réforme immédiate et totalisante de la graphie, les promoteurs de l'écriture inclusive violentent les rythmes d'évolution du langage selon une injonction brutale, arbitraire et non concertée. » (D'ENCAUSE, LAMBRO, 2021)<sup>11</sup>

En plus d'être interdite des actes et usages administratifs, l'écriture inclusive l'est aussi de l'enseignement et du système scolaire.

Quatre mois plus tôt, le 23 février 2021, le politicien François Jolivet et 64 de ses collègues déposent un amendement interdisant l'écriture inclusive dans les services publics<sup>12</sup>. Le 23 mars 2021, une proposition de loi est signée par 45 députés de l'Académie française. Cette proposition vise à « interdire et à pénaliser l'usage de l'écriture inclusive dans les administrations publiques et les organismes en charge d'un service public ou bénéficiant de subventions publiques »<sup>13</sup>. Cette présente proposition de loi « vise donc à actualiser la loi du 4 août 1994 [relative à l'emploi de la langue française] en y incluant l'interdiction et la pénalisation de l'usage de l'écriture inclusive dans l'exercice de leurs fonctions pour les représentants, fonctionnaires, contractuels de droit public et de droit privé, des personnes morales de droit public et des personnes morales de droit privé exerçant une mission de service public ou bénéficiant de subventions publiques. »<sup>14</sup>

Les moyens mis en place pour contrer l'utilisation de l'écriture inclusive, autant dans les administrations que dans l'enseignement, sont donc conséquents. Pourtant, les syndicats enseignants et étudiants de l'enseignement supérieur tiennent tête et militent de plus en plus pour que cette graphie devienne une norme<sup>15</sup>. C'est par exemple le cas de L'Union Pirate, le syndicat ayant remporté les élections étudiantes de l'université Rennes 2 avec 70% des voix en 2020. On peut notamment lire dans un de leur mail concernant les règles sanitaires à respecter lors des distributions alimentaires : « merci également de respecter le port du masque, rester à 2 m de distance les un-es des autres et de bien vous désinfecter les mains ». Pour prendre un second exemple, l'Union nationale des étudiants de France (l'UNEF) l'utilise aussi dans ses flyers : « Victoire pour les étudiant-es. Mise à disposition gratuite de protections périodiques pour les étudiant-es sur ton campus! »

11. Ibid.

12. JOLIVET, *Interdiction de l'usage de l'écriture inclusive dans les services publics* [en ligne]. Assemblée nationale, 24 février 2021 [Consulté le 7 mai 2021]. Disponible sur : [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/ecriture\\_inclusive\\_services\\_publics](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/ecriture_inclusive_services_publics)

13. COLLECTIF, *Proposition de loi visant à interdire et à pénaliser l'usage de l'écriture inclusive dans les administrations publiques et les organismes en charge d'un service public ou bénéficiant de subventions publiques* [en ligne]. Assemblée nationale, 23 mars 2021 [Consulté le 7 mai 2021]. Disponible sur : [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/115b4003\\_proposition-loi](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/115b4003_proposition-loi)

14. Ibid.

15. CONRUYT, BORDAS, *Comment l'écriture inclusive prend le pouvoir à l'université* [en ligne]. Le Figaro, 4 février 2021 [Consulté le 2 mai 2021]. Disponible sur : <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/comment-l-ecriture-inclusive-prend-le-pouvoir-a-l-universite-20210204>

## Conclusion

Malgré ces tentatives d'interdictions, l'écriture inclusive est de plus en plus utilisée dans les courriers officiels et entre petit à petit dans l'écriture courante, notamment sur Instagram avec de nombreux comptes féministes. Pour n'en citer que quelques un-es : Hannah sur son compte endolorix, Nanténé sur le compte feministangst, Mathilde de withoutpatriarchy et Iréné du compte irenevrose.

De plus en plus de projets naissent autour de l'écriture inclusive. C'est par exemple le cas d'un dictionnaire en ligne collaboratif pour l'écriture inclusive. Ce dictionnaire a été créé par deux étudiant-es. Pour reprendre les propos des créateur·rice-s, « il s'agit d'un dictionnaire qui référence des mots genrés pour en donner l'équivalent sous forme inclusive »<sup>16</sup>. Sur le site internet eninclusif.fr, l'utilisateur·rice peut chercher comment s'écrit un mot en inclusif, traduire un texte en inclusif et participer au site en proposant de nouveaux mots inclusifs.

## CHAPITRE 2. LES MANIÈRES D'ÉCRIRE ET DE PARLER INCLUSIVES

À l'écrit, comme à l'oral, le français ne visible que les hommes. L'écriture inclusive, quant à elle, englobe tous les genres. Mais alors, à l'écrit, comment se concrétise cette inclusion ?

### Section 1. Le point médian

Différents signes peuvent être utilisés pour paraître plus inclusifs à l'écrit : les parenthèses, le trait d'union, la barre oblique, la majuscule, le point et le point médian. Ce dernier étant le plus utilisé car il n'est pas déjà employé pour autre chose, est discret et non connoté. Les parenthèses sont, par exemple, connotées négativement et la majuscule positivement. En effet, le e entre parenthèses est parfois vu comme plaçant les femmes entre parenthèses. Pour certain-es, la majuscule, quant à elle, met trop en avant ces femmes. Le point médian est alors le choix typographique le plus utilisé.

*Le point médian a l'avantage de n'avoir aucun autre usage typographique et, à ce titre, est donc un bon candidat typographique. C'est d'ailleurs probablement pour cela qu'il cristallise la discussion autour de l'écriture inclusive, alors qu'elle est loin de s'y résumer. (ABBOU, 2018, p. 5)*

16. *Le blog en inclusif.fr*. À propos [en ligne]. Eninclusif, 2021 [Consulté le 5 mai 2021]. Disponible sur : <https://eninclusif.fr>

Dans ces différentes manières d'écrire inclusives, la ponctuation est donc détournée de son usage habituel. Raphaël Haddad dira du point médian qu'il « permet d'affirmer sa fonction singulière d'un point de vue sémiotique et par là d'investir « frontalement » l'enjeu discursif et social de l'égalité femmes/hommes » (HADDAD, 2016, p. 9).

L'écrit français ayant plein de règles, l'emploi du point médian n'y échappe pas. La formation d'un mot singulier dans une phrase inclusive peut se faire comme suit : racine du mot + suffixe masculin + point médian + suffixe féminin. Ce qui donnerait par exemple le substantif *content·e*. Pour ce qui est du pluriel, deux manières de faire sont envisageables.

Pour les partisan·ne·s de la première, on ajoute un point médian et la marque du pluriel après le suffixe féminin. Ce qui donnerait *content·e·s*. Pour certain·es, le point médian brouille la perception visuelle des phrases, notamment lorsqu'il est utilisé deux fois dans un mot pluriel. C'est le cas de Danièle Manesse dans l'ouvrage *Le féminin et le masculin dans la langue. L'écriture inclusive en questions* qui écrit que « séparer la marque du pluriel du mot qu'elle concerne risque de perturber la lecture comme l'écriture » (MANESSE, 2019, p. 125). Le *Manuel d'écriture inclusive* (2016) préfère, quant à lui, mettre un point médian entre le suffixe féminin et la marque du pluriel.

Les partisan·ne·s de la seconde, préfèrent ajouter la marque du pluriel directement après le suffixe féminin, sans point médian. Ce qui donnerait alors *content·es*. En cas de pluriel, Éliane Viennot préconise l'utilisation d'un seul point médian pour ne pas accentuer la sensation de dislocation en mettant le féminin entre deux masculins. Selon elle, il est préférable d'écrire *sauveteur·euses* et pas *sauveteur·euse·s*. C'est notamment cette forme-là qui est utilisée au sein de ce mémoire.

Lorsque la finale des substantifs féminins et des substantifs masculins est faite d'une lettre d'écart, le point médian est placé entre ces deux lettres. Ce qui donnerait des substantifs comme *étudiant·e* et *ami·e*.

Le même principe peut être applicable aux mots finissant en *-eux* et en *-euse*. Pour certain·e·s, le *-x* est juste supprimé et remplacé par le *-s* du pluriel : *heureus·e*, *nombreus·e·s* ou *nombreus·es*, tandis que pour d'autres, comme Raphaël Haddad dans son *Manuel d'écriture inclusive*, le *-x* reste : *heureux·e*, *nombreux·se·s* ou *nombreux·ses*. Lors de l'écriture de ce mémoire, le choix fait a été de supprimer le *-x*, ce qui donne *heureu·se* et *nombreu·ses*. Le masculin est toujours le substantif qui précède le point médian car il est plus court.

Mais alors, que faire des mots avec des finales distinctes ? Une première solution revient à créer un nouveau terme à partir des deux substantifs (voir la section 3 de ce même chapitre). La deuxième solution revient tout simplement à mettre les deux terminaisons l'une à la suite de l'autre : *actif·ve*, *surfeur·euse*. Pour le cas des mots en *-eau*, ces trois lettres peuvent être supprimées et remplacées par un *-l* : *nouvel·le*, *bel·le*. Là encore, chacun·e fait à sa guise.

Pour donner un exemple concret, d'une phrase écrite à l'aide des points médians, cela donne : « Grâce aux argiculteur·rice·s, aux artisan·e·s et aux commercant·e·s, la Gaule était un pays riche ». Cette phrase est tirée du manuel scolaire *Questionner le monde*, destiné aux élèves de CE2, qui a, dès sa parution, fait polémique.

La ponctuation étant importante dans la cohésion et la compréhension d'un texte, le point médian évite de gêner le rapport que les lecteur·rices ont à la lecture et de bouleverser l'organisation typographique. C'est d'ailleurs pour cela qu'il n'est pas placé en bas, mais bien au milieu des lettres. Or, le point médian peut parfois poser problème. C'est pourquoi, bien qu'il semble faire système dans l'écriture inclusive, il existe d'autres manières d'inclure tous les humains.

## Section 2. Les doublets ou la double flexion

Utilisés dans la campagne électorale de 2017 par Emmanuel Macron, les doublets sont, depuis quelques années, utilisés à l'oral ou à l'écrit lors des discours présidentiels ou des écrits gouvernementaux. Le général de Gaulle est le premier à utiliser les doublets lors de ces discours. L'Académie française se moque des doublets *Françaises, Français* en disant qu'il est « inutile pour désigner un groupe de personnes composé d'hommes et de femmes, de répéter le même substantif ou le même pronom au féminin puis au masculin »<sup>17</sup>.

Petit à petit, les doublets prennent de l'ampleur et de plus en plus de personnes les utilisent en mettant le féminin en premier. Selon Éliane Viennot, cet ordre est « parfaitement arbitraire [et] permet de mettre fin à la domination du masculin sans le remplacer par une pseudo-galanterie » (VIENNOT, 2019, p. 82). Quant à lui, Raphaël Haddad, dans son *Manuel d'écriture inclusive* (2016), préconise l'ordre alphabétique plutôt qu'un ordre arbitraire.

L'écriture inclusive ne se traduit pas de la même manière à l'écrit qu'à l'oral. Le point médian n'est qu'une pratique lettrée, à l'oral, il ne s'entend pas. Vouloir le prononcer rend la lecture à voix haute difficile. En effet, pour reprendre Danièle Manesse et Gilles Siouffi, « on ne parle pas l'écriture inclusive » (MANESSE, SIOUFFI, 2019, p. 9). Ce point médian impose dans la langue écrite des traits impossibles à la langue orale. Dire alors *les intellectuel·elles se sont élevé·es* revient à entendre du masculin partout. Les doublets permettent de faire la distinction entre l'inclusif écrit et l'inclusif parlé. Selon Julie Abbou, « représenter les femmes aux côtés des hommes [...] se traduit aussi bien par les formes doubles (en discours) que par ce qu'on a longtemps appelé la féminisation (en lexicque) » (ABBOU, 2018, p. 4). Sur ce point-là, Danièle Manesse dira que « c'est la distance entre la langue orale et la langue écrite qui est modifiée avec l'écriture inclusive » (MANESSE, 2019, p. 36).

17. TON, *Pour que les droits de l'homme prennent enfin les femmes en compte* [en ligne]. L'express, 10 décembre 2015 [Consulté le 31 janvier 2021]. Disponible sur : [https://www.lexpress.fr/actualite/societe/pour-que-les-droits-de-l-homme-prennent-enfin-les-femmes-en-compte\\_1744577.html](https://www.lexpress.fr/actualite/societe/pour-que-les-droits-de-l-homme-prennent-enfin-les-femmes-en-compte_1744577.html)

Le problème des répétitions se pose alors à l'écrit. Pour certain·es enseignant·es ou grammairien·nes comme Danièle Manesse, les doublons bravent « une règle fondatrice dans l'apprentissage de la rédaction de texte, celle de non-répétition » (MANESSE, 2019, p. 126). En effet, les doublons pèsent dans le discours oral, complexifient et perturbent les linéarités de la chaîne écrite. Par exemple, dans un texte parlant des agriculteur·rices, la répétition *les agricultrices et les agriculteurs* va souvent être présente. Pour remédier à cela, il est possible de remplacer cette répétition par des groupes nominaux tels que *le monde agricole* ou *la paysannerie* et le tour est joué.

Bien que le point médian reste la manière la plus adaptée pour inclure tout le monde, à l'oral, la double flexion est plus adaptée. En effet, la langue écrite n'est que la transcription d'une langue orale. Le point médian est alors vu comme une manière de simplifier cette double flexion. La double flexion semble tout de même soulever un point négatif : l'impossibilité de faire autrement qu'utiliser la binarité des genres.

### Section 3. Le mélange de deux substantifs: les mots-valises

Il n'est pas rare de lire des mots composés de deux substantifs (masculins et féminins) dans les textes écrits en inclusif. À la place d'écrire *lecteur·rice*, *joueur·euse* ou *professionnel·elle*, on trouvera *lecteurice*, *joueureuse* et *professionèle*. Cela a déjà été évoqué plus haut avec les termes *surfeur·euse* et *actif·ve* (voir la section 1 de ce même chapitre). Mélanger le substantif féminin au substantif masculin permet au mot féminin de ne pas être disloqué du mot masculin. Cette manière d'écrire permet de contre-attaquer les arguments des personnes qui disent que l'écriture inclusive est illisible dû au point médian.

Tout comme l'utilisation de doublons, le mélange de deux substantifs est une bonne alternative au point médian. Cela permet de contrer son utilisation et par la même occasion de répondre aux critiques faites sur l'écriture inclusive. Cela ne nécessite que l'apprentissage de nouveaux mots de vocabulaire.

### Section 4. Les pronoms

En Français, il n'y a pas de pronom neutre à proprement parler, le neutre est masculin. En anglais on retrouve pourtant *they* ou *ze* et en suédois, *yen*. Les pronoms sont les mots les plus genrés de l'écriture française. Ils sont donc un enjeu majeur de l'écriture inclusive.

Le plus simple est de rassembler un pronom féminin avec le même pronom masculin pour en former un seul. *La* et *le* deviennent *la.e* ou *les*, *une* et *un* deviennent *des*, *toutes* et *tous* deviennent *toustes*, *elle* et *ils* deviennent *iels*, *ielles*, *elils* ou *ilelles*, *vous* devient *voues*, tandis que *celles* et *ceux* deviennent *ciels*, *cielles*, *ceuses*, *ceusses*, *celleux* ou *ceulles* selon les envies. Pour le moment, *iels* et *celleux* sont les néologismes les plus

utilisés et ceux qui semblent faire système. Le pronom *iel* est notamment entré dans le dictionnaire Le Robert en 2021. Selon Éliane Viennot, « notre langue nous contraint à choisir entre le féminin et le masculin tous les trois ou quatre mots! » (VIENNOT, 2019, p. 86). Certain-es préfèrent donc des pronoms s'éloignant phonétiquement des pronoms binaires en utilisant *ol*, *yol* et *ul* plutôt que *iel*.

Un des enjeux de l'écriture inclusive est de « faire en sorte que la langue reflète la diversité des personnes, en tout cas sur le critère de genre » (MIGNOT, 2019, p. 147-148). Il s'agit alors de faire apparaître tous les genres dans la langue, et non plus seulement les femmes et les hommes cisgenres. Pour Élise Mignot, « les situations individuelles sont à l'évidence multiples, et à cette multiplicité, devrait répondre [...] une multiplicité de pronoms » (Ibid., p. 145-146). En effet, certain-es ne se connaissent ni dans *il*, ni dans *elle*; notamment les personnes gender-fluid, non-binaires, agenres, etc. C'est d'ailleurs pour pallier le manque de visibilité des personnes non-cisgenres que Facebook propose, lors de la création d'un compte, une cinquantaine de pronoms différents.

## Section 5. Les accords

L'accord de proximité et l'accord de sens existent depuis longtemps, mais nous y faisons appel sans nous en rendre compte à l'oral. À l'écrit, pourtant perçus comme des fautes de français, ces accords restent utilisés par ceux qui défendent une égalité langagière. L'accord de majorité, quant à lui, a disparu depuis bien longtemps, mais son utilisation reste tout de même légitime. Pour André Chervel, la question des accords ne peut être séparée du rôle majeur du masculin dans l'économie générale de la langue (CHERVEL, 2019, p. 79-94). Rétablir l'usage de ces accords reviendrait à s'en prendre, tôt ou tard, à la structure même de la langue (Ibid., p. 95-114). Or, remettre ces accords au goût du jour permettrait aux femmes et aux minorités de genres de reprendre la place qui leur est due.

Dans la tribune *Nous n'enseignerons plus que "le masculin l'emporte sur le féminin"*, le 7 novembre 2017, 314 professeurs déclarent « enseigner désormais la règle de proximité, ou l'accord de majorité, ou l'accord au choix [l'accord de sens] »<sup>18</sup>. Ces professeurs appellent notamment les « professionnelles et les professionnels de la presse et de l'édition, les correcteurs et correctrices, les écrivaines et les écrivains à en faire autant »<sup>19</sup>.

### • L'accord de proximité

En ce qui concerne l'accord de proximité, cela semble relativement acceptable de voir écrit : « Les corridors et les chambres attenantes ont été aménagées ; elles permettent d'accueillir les personnes à mobilité réduite ». Pourtant les ordinateurs soulignent cette phrase en bleu. Ce qui signifie qu'il y a une erreur d'accord (se référer à la

18. COLLECTIF, *Nous n'enseignerons plus que le "masculin l'emporte sur le féminin"* [en ligne]. Slate, 7 novembre 2017 [Consulté le 5 mai 2021]. Disponible sur : <http://www.slate.fr/story/153492/manifeste-professeurs-professeures-enseignerons-plus-masculin-emporte-sur-le-feminin>

19. Ibid.

section 2 du chapitre 2 de la première sous-partie). En effet, il serait plus juste d'écrire : Les corridors et les chambres attenants ont été aménagés ; ils permettent d'accueillir les personnes à mobilité réduite.

Actuellement, l'accord de proximité n'est plus utilisé. Si les enseignant-es en parlent en classe c'est sous l'appellation "accord de voisinage".

- **L'accord de sens**

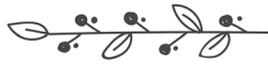
Pour Éliane Viennot, l'accord de sens est utilisé « si un mot semble plus important que les autres, quelle que soit sa place, il est convenable qu'il domine la série » (VIENNOT, 2019, p. 92). Prenons l'exemple d'un titre de livre paru en 1571. À l'époque, cela ne paraissait pas bizarre de voir écrit : sentences, discours, descriptions et autres enseignements recueillies par feu Gilles Corrozet. Ici, le mot *sentence* a semblé être le plus important aux yeux de l'éditeur qui a choisi d'écrire *recueillies* et non pas *recueillis*.

- **L'accord de majorité**

L'accord de majorité est quelque chose de très simple à mettre en place. Il suffirait de dire *Mesdames* et plus *Messieurs* lorsqu'un groupe mixte comporte plus de personnes se genrant au féminin que de personnes se genrant au masculin. Le masculin pourrait alors être utilisé lorsque la majorité est masculine et inversement pour le féminin. Cet accord de majorité permet également d'éviter la double flexion *Mesdames*, *Messieurs*, et donc, les répétitions.

## Conclusion

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, l'inclusion n'est pas qu'un enjeu écrit. C'est également un enjeu oral. Il n'y a pas de règles prédéfinies sur comment bien écrire l'inclusif. Chacun-e écrit et parle inclusivement à sa manière, en utilisant les méthodes et les signes qu'il ou elle veut. Il est alors possible de retrouver, dans la même phrase, l'usage de termes génériques (celleux) et du point médian (les premier-es). Bien que le plus souvent, le point médian, les pronoms et les substantifs inclusifs soient utilisés, le recours aux accords de proximité, de sens et de majorité permet également de prendre en compte tout le monde, et plus seulement les hommes cisgenres.



## CONCLUSION



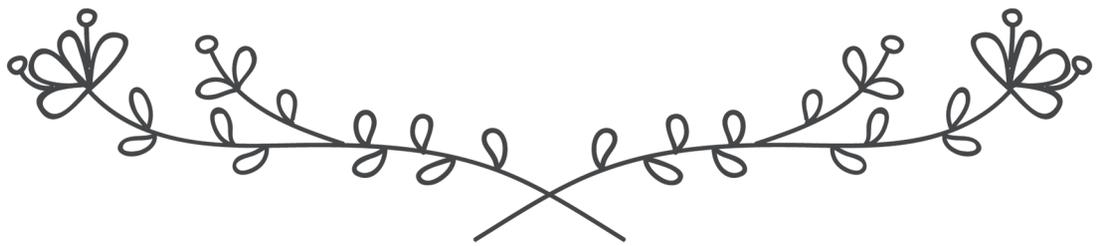
Le français féminise aisément la langue et l'a longtemps fait avant la masculinisation opérée par les institutions patriarcales depuis le <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècle. Il ne semble plus avoir de raison de continuer à utiliser un français toujours plus masculin. De plus, l'écrit a un impact sur les constructions mentales et les représentations sociales, c'est pourquoi, il est grand temps de commencer à écrire de manière plus inclusive et de prendre socialement en compte tous les humains.

En prenant en compte la domination masculine historique, l'influence du latin, les réformes masculinistes et le poids des institutions, la langue et son usage semblent bien être sexistes. La volonté des hommes cisgenres de s'appropriier la langue relève d'un désir de domination des genres, plus généralement des hommes cisgenres sur les femmes et les minorités de genres. C'est pourquoi, il est important de proposer et prendre en considération de nouvelles règles qui redonneront à la langue française son égalité perdue.

À la fin de cette première partie, de nouvelles perspectives s'ouvrent alors. Notamment la question de la neutralisation des genres, comme cela semble possible en anglais. Le lien entre l'édition et le rôle de cette dernière reste également en suspens mais sera fait dans les deux prochaines parties. En effet, la manière d'écrire étant prescrite en grande partie par les livres, l'édition semble avoir un rôle important dans l'inclusivité de la langue française.



# **L'ÉCRITURE INCLUSIVE : UNE IDÉOLOGIE CONTESTÉE**





La deuxième partie de ce mémoire est consacrée à l'écriture inclusive comme idéologie. Cela permettra de faire le lien entre pratique langagière et idée politique. Cette partie se décompose en deux sous-parties.

Dans la première sous partie, divisée en deux chapitres, il s'agit d'analyser les débats idéologiques autour de l'écriture inclusive.

Le premier chapitre définit les termes *idéologie* et *politique*. En effet, dans un premier temps, nous ferons un parallèle entre idéologie et novlangue pour ensuite lier idéologie et mouvement politique.

Le second chapitre s'intéresse au rôle des instances langagières face à l'écriture inclusive comme idéologie. En effet, l'État, l'école et les médias sont des instances prescriptrices du langage. La manière dont ces dernières emploient la langue impacte donc toutes un·e chacun·e. Ce chapitre explique en quoi les instances langagières, en employant le langage inclusif, pourraient le faire rentrer dans les habitudes.

La seconde sous-partie analyse les discours défavorables à l'écriture inclusive. Ce mémoire ne fait pas une liste exhaustive des arguments se positionnant contre l'écriture inclusive, mais s'attarde sur six arguments différents.

Ainsi, cette deuxième partie rapproche l'écriture inclusive de la notion d'idéologie tout en faisant un tour d'horizon des critiques émises à son encontre.



# LES DÉBATS IDÉOLOGIQUES AUTOUR DE L'ÉCRITURE INCLUSIVE

Le concept d'idéologie est souvent mis au centre des débats concernant l'écriture inclusive. C'est pourquoi le premier chapitre de cette sous-partie s'intéresse plus en profondeur à ce qu'est une idéologie, tandis que le second chapitre se concentre sur le rôle des instances langagières dans la mise en place de l'écriture inclusive comme idéologie.

## CHAPITRE 1. L'ÉCRITURE INCLUSIVE AU REGARD DU CONCEPT D'IDÉOLOGIE

Comme toute pratique langagière nouvelle, l'écriture inclusive est parfois comparée à une idéologie. Ce chapitre se demandera si l'écriture inclusive peut être regardée au travers du prisme de l'idéologie. Pour cela, il se décompose en deux sections. La première définit le concept d'idéologie et la seconde établit le lien entre idéologie et politique.

### Section 1. Définition du terme *idéologie*

Voyons donc ensemble ce que signifie vraiment le terme *idéologie*. Selon le dictionnaire en ligne Larousse, plusieurs définitions sont attribuées à ce mot :

- « Système philosophique des idéologues du XVIII<sup>e</sup> siècle et du début du XIX<sup>e</sup> siècle, qui se proposaient d'étudier les idées en général et leur origine » ;
- « Système d'idées générales constituant un corps de doctrine philosophique et politique à la base d'un comportement individuel ou collectif : idéologie marxiste, idéologie nationaliste. Synonyme de doctrine » ;
- « Ensemble des représentations dans lesquelles les hommes vivent leurs rapports à leurs conditions d'existence (culture, mode de vie, croyance) : L'idéologie des romantiques allemands du XIX<sup>e</sup> siècle » ;
- « Système spéculatif vague et nébuleux. Synonyme de rêve et utopie. »<sup>20</sup>

Toutefois, voyons ce que dit le site internet Wikipédia sur le terme *idéologie* : « Une idéologie est un système prédéfini d'idées, appelées aussi catégories, à partir desquelles la réalité est analysée, par opposition à une connaissance intuitive de la réalité sensible perçue. De tels systèmes considérés comme idéologiques existent dans les domaines politique, social, économique, culturel et religieux. [...] Une idéologie dominante est diffuse et omniprésente, mais généralement invisible pour celles ou celui qui la partage, du fait même que cette idéologie fonde la façon de voir le monde. »<sup>21</sup>

20. *Idéologie* [en ligne]. Larousse, 2022 [Consulté le 06 juillet 2022]. Disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/ideologie/41426>

21. *Idéologie* [en ligne]. Wikipédia, 2022 [Consulté le 06 juillet 2022]. Disponible sur : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Idéologie>

Pour Rahel Jaeggi dans son article « Qu'est-ce que la critique de l'idéologie ? » au sein de la revue *Actuel Marx* (2008), les idéologies « constituent notre rapport au monde et [...] l'horizon d'interprétation dans lequel nous nous comprenons et nous comprenons les conditions sociales, ainsi que la manière dont nous nous mouvons à l'intérieur de ces conditions ».

Reprenons ces deux définitions point par point et analysons-la au regard de la situation langagière actuelle décrite depuis le début de ce mémoire. La domination masculine peut être vue comme l'idéologie « dominante » « diffuse et omniprésente ». En parallèle, l'écriture inclusive peut être vue comme une « critique » permettant de « dévoiler ou de déchiffrer les circonstances qui permettent à la domination de s'imposer ». En effet, cette domination masculine est « invisible » pour la grande majorité des personnes la partageant car elle façonne leur monde depuis leur plus jeune âge. C'est le cas à la fois pour les hommes que pour les femmes qui partagent, soit sans s'en rendre compte soit en y étant complètement conscientes, le fait que le masculin prédomine dans la langue française, et plus largement dans les « domaines politique, social, économique, culturel et religieux ». Cette idéologie dominante a notamment été mise en place par des « institutions sociales » et des « systèmes de pouvoirs » comme l'État, l'Académie Française et l'école.

#### • Écriture inclusive et idéologie

Toutefois, les définitions qui semblent être les plus pertinentes lorsqu'il s'agit de parler d'écriture inclusive sont celles définies par des professionnel·les dans des thèses. Pour reprendre Georges-Elia Sarfati dans son étude intitulée « De la philosophie à la pragmatique : Esquisse d'une théorie linguistique du sens commun et de la doxa », il y a deux caractéristiques dans le concept d'idéologie : la « théorie de la genèse des idées » (SARFATI, 2000, p. 40) et la « théorie de la conscience sociale (mystifiée) » (Ibid.). Dans le domaine de la philosophie, le concept d'idéologie définit plutôt la doxa, le sens commun et les préjugés, tandis que pour les sciences sociales, une idéologie renvoie aux mentalités, aux croyances, aux opinions, aux stéréotypes et aux clichés. Quant à lui, le domaine des sciences du langage se rapporte à la doxa et au sens commun lorsqu'il s'agit de parler d'idéologie (SAFRATI, 2000). La thèse d'Ezsébet Chmelik intitulée « L'idéologie dans les mots. Contribution à une description topique du lexique justifiée par des tests sémantiques. Application à la langue hongroise » reprend les propos du philosophe Aron qui définit le terme *idéologie* comme « un système global d'interprétation du monde social » (p. 365). De plus, pour Ezsébet Chmelik, « les discours trahissent l'idéologie de leur locuteur » (Ibid.). L'écrit, comme l'oral, est une forme de discours. C'est-à-dire que décider d'utiliser ou non l'écriture inclusive à l'écrit relève d'une forme d'idéologie.

*Les représentations sociales basées sur l'idéologie (telles que les prises de position féministes en ce qui concerne l'avortement ou les promotions impossibles) sont générales et abstraites. Pour qu'elles puissent être reliées à des pratiques sociales et des discours concrets*

concernant des événements particuliers, elles doivent être contextualisées et spécifiées dans des modèles mentaux. Ces modèles mentaux de parti pris idéologique, stockés dans la mémoire épisodique, sont les constructions mentales qui contrôlent le discours, l'interaction et d'autres pratiques sociales. De façon réciproque, c'est par les mêmes modèles mentaux que les discours peuvent influencer les représentations sociales et les idéologies, et les reproduire. (VAN DIJK).

Ce qu'écrit Teun Van Dijk dans son article *Politique, idéologie et discours*, peut tout à fait être mis en parallèle avec le fait d'écrire en inclusif. De plus, « de nombreuses idéologies – mais pas la totalité – se révèlent pertinentes en situation de compétition, de conflit, de domination et de résistance entre groupes, c'est-à-dire en tant qu'elles font partie d'un combat social » (VAN DIJK) et « les pratiques sociales, et par conséquent les discours, des membres d'un groupe peuvent être (indirectement) contrôlées par les idéologies du groupe. [...] Cela suggère que l'on devrait rechercher les différences idéologiques dans ce que les gens disent, plutôt que comment ils le disent » (VAN DIJK). L'écriture inclusive étant un mouvement social se mettant en place dans le discours, les personnes qui l'utilisent le font dans un but – conscient ou inconscient – idéologique.

### ● Écriture inclusive et novlangue

Le concept de novlangue est « essentiellement idéologique » (2020) pour François-Bernard Huyghe. En effet, pour ce dernier, la fonction de la novlangue est « d'empêcher la formulation de toute critique afin de produire une soumission idéologique » (HUYGHE, 2020). L'idée de novlangue se rapporte donc à l'idée d'idéologie, il semblerait alors important de comprendre pourquoi l'écriture inclusive est associée au terme *novlangue* et si cela n'est pas fait à tort.

Nombreuses et nombreux sont celles et ceux qui comparent l'écriture inclusive au concept de novlangue. Par définition, la novlangue est « une simplification lexicale de la langue destinée à rendre impossible l'expression des idées potentiellement subversives [...], l'objectif ultime étant d'aller jusqu'à empêcher l'"idée" même de cette critique »<sup>22</sup>. Le mot *novlangue* est donc utilisé dès lors que quelqu'un cherche à ridiculiser une idée en la rendant la moins légitime possible. En effet, ce mot est « passé dans l'usage, pour désigner péjorativement un langage ou un vocabulaire destiné à déformer une réalité, ou certaines formes de jargon »<sup>23</sup>.

Dans un article intitulé « L'écriture inclusive, une novlangue inquiétante », Josepha Laroche compare l'écriture inclusive à « une novlangue dégenrée » (LAROUCHE, 2020, p. 146). Cette dernière prend l'exemple de la dystopie *1984* écrite par Orwell dans laquelle la novlangue – la langue officielle de la dictature Océania – était destinée à remplacer la langue traditionnelle. L'objectif de ce changement de langue était de favoriser la parole officielle par le rejet de l'expression critique sous toutes ses formes. Dans ce cas précis, le

22. *Novlangue* [en ligne]. Wikipédia, 2022 [Consulté le 06 juillet 2022]. Disponible sur : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Novlangue>

23. *Idem*.

projet vise à programmer l'appauvrissement du langage pour rétrécir le champ de la pensée et empêcher les idées subversives. En effet, il n'y a pas de pensée sans langage pour la formuler. En comparant le titre 1984 à l'écriture inclusive, Josepha Laroche constate que « le résultat revient au même. Dans la première hypothèse [le cas de 1984], on limite le vocabulaire pour rendre la pensée indigente, avec la seconde [le cas de l'écriture inclusive] on l'asphyxie par un surcroît de signes pour mieux la contrôler et la normer. Dans les deux cas de figure, on entrave le libre mouvement de la pensée » (LAROUCHE, 2020, p. 148). Un billet sur le blog de Mediapart rejoint Josepha Laroche :

*Les créateurs et défenseurs de l'écriture inclusive commettent la même erreur : le projet de novlangue comme celui de l'écriture inclusive procèdent de la même méthode qui consiste à façonner la langue selon l'avis de quelques experts au détriment de son évolution naturelle dans les bouches, plumes et claviers du peuple, méthode antidémocratique par excellence<sup>24</sup>.*

Les travaux d'Alice Krieg-Planque sur la novlangue (2012) montrent que l'accusation de novlangue permet de délégitimer un discours en présentant un tout autre point de vue. Le fait de faire référence à la novlangue lorsqu'il s'agit de parler de langage est tellement courant que les linguistes Anne le Draoulec et Marie-Paule Péry-Woodley en ont tiré une loi disant : « Plus une discussion sur la langue dure longtemps, plus la probabilité d'y trouver une comparaison impliquant la novlangue [...] s'approche de 1 »<sup>25</sup>. Étant donné que dans presque tous les cas, la comparaison entre écriture inclusive et novlangue est faite uniquement pour décrédibiliser l'inclusivité à l'écrit comme à l'oral, il ne semble pas nécessaire d'expliquer pourquoi, et en quoi, cet argument peut être contré. Bien que l'écriture inclusive puisse être perçue comme une idéologie, elle ne peut donc pas être perçue comme une novlangue.

## Section 2. Idéologie et politique

Historiquement, la France est découpée en deux grands partis politiques : la gauche et la droite. La droite politique comme la gauche politique a des idéologies qui lui sont propres. Par exemple, l'internationalisme, l'expansion de l'éducation, la démocratie et le progressisme sont des idéologies associées à la politique de gauche tandis que la politique de droite est associée à des idéologies telles que le constitutionnalisme, l'autorité politique et le conservatisme. Dans le contexte politique actuel, les personnes utilisant l'écriture inclusive sont, la plupart du temps, des personnes s'identifiant politiquement à gauche. Bien évidemment, cela ne veut pas dire que toutes les personnes de gauche utilisent l'écriture inclusive et que toutes les personnes de droite sont contre. Cela prouve juste un lien de corrélation entre l'appartenance politique de quelqu'un-e et son usage de l'écrit et de l'oral.

---

24. FLEURBLEUE, *Parallèle inopiné entre écriture inclusive et Novlangue* [en ligne]. Le blog de Mediapart, le 2 novembre 2017 [Consulté le 10 juillet 2022]. Disponible sur : <https://blogs.mediapart.fr/fleurbleue/blog/021117/parallele-inopine-entre-ecriture-inclusive-et-novlangue>

25. LE DRAOULEC et PERRY-WOODLEY, « Le point Orwel » [en ligne]. *Bling linguistique*, 15 juin 2018 [Consulté le 06 juillet 2022]. Disponible sur : <https://bling.hypotheses.org/2311>

*Je dirais donc qu'en fonction de son positionnement politique, une personne qui s'oppose au langage inclusif peut être réactionnaire (et veut revenir au passé) ou conservatrice (et veut rester au présent). Elle n'est en tout cas, à mon sens, jamais progressiste (BIRR, 26 juillet 2022).*

En plus d'être en lien étroit avec l'écrit, l'idéologie a donc une dimension politique. En effet, « en réalité, notre rapport au langage et à l'écriture est politique et le positionnement de chacun et chacune face à son évolution révèle de notre vision du monde »<sup>26</sup>. Pour reprendre les propos de Juliette Dimet interrogée lors d'un entretien<sup>27</sup>, « tout est politique » – nous reviendrons sur cet entretien dans la troisième partie de ce mémoire. En effet, « si un domaine social est idéologique, c'est bien celui de la politique » (VAN DIJK). Ici, nous interprétons le terme *politique* comme décrivant des processus dans le domaine politique. La politique est le lieu dans lequel les groupes s'opposent et s'allient et où pouvoir, lutte et intérêts convergent vers un même objectif. Pour prendre position, les groupes comme les individus « doivent avoir une conscience idéologique » (VAN DIJK). De plus, « dès que les idéologies cessent de n'avoir que des fonctions sociales générales pour acquérir (également) plus spécifiquement des fonctions politiques dans le champ de la politique, nous devons les appeler des idéologies politiques » (Van DIJK). L'utilisation de l'écriture ne serait donc pas une idéologie à elle seule, mais une manière de prendre position. L'écriture inclusive est une prise de position politique comme idéologique. De plus, pour Guillaume Vallet dans *Sociologue du genre*, le genre est une façon première de signifier les rapports de pouvoir ». Le lien entre pouvoir et politique est très mince. En effet, ce qui est politique ne peut pas se faire sans rapport de force et donc de pouvoir par les dominant.es sur les dominé.es.

Pour citer l'article « Le langage inclusif est politique : une spécificité française ? » de Marie Loison-Leruste, Gwenaëlle Perrier et Camille Noûs, le langage non sexiste suscite des débats publics que l'on peut qualifier de « véritables controverses politiques » (LOISON-LERUSTE, PERRIER, NOÛS, 2020). En effet, en comparaison avec les autres pays francophones utilisant l'écriture inclusive, la France est le pays dans lequel les citoyen·nes sont les « plus conservateurs » (ABBOU, 2018) en matière de langage non sexiste. Dans leur article, Marie Loison, Gwenaëlle Perrier et Camille Noûs démontrent que les mobilisations en faveur de l'écriture inclusive ont suscité l'hostilité d'une partie de la classe politique car elle est « interprétée comme pouvant ouvrir la voie à des modifications linguistiques ultérieures qui seraient dangereuses pour l'État central » (LOISON-LERUSTE, PERRIER, NOÛS, 2020).

*Les prises de position sur l'écriture inclusive s'inscrivent donc en France dans un jeu politique qui dépasse la question du genre. Le débat y est politique à plus d'un titre. Non seulement il vient questionner la réalité sociale du genre sur le plan symbolique mais il se trouve*

26. DUBUIS, *Dyslexie et écriture inclusive, un mauvais mariage ?* [en ligne]. 24Heures, le 26 février 2022 [Consulté le 16 juillet 2022]. Disponible sur : <https://www.24heures.ch/dyslexie-et-ecriture-inclusive-un-mauvais-mariage-406134805272>

27. Nous en parlerons dans la partie 3

*aussi à la croisée de plusieurs autres enjeux : celui de l'autorité de l'État en matière linguistique, de la réaffirmation d'une conception verticale du langage promu en premier lieu par ses élites et du refus des revendications régionalistes dans un État centralisé (LOISON-LERUSTE, PERRIER, NOÛS, 2020).*

Dans ce même article, Marie Loison-Leruste, Gwenaëlle Perrier et Camille Noûs soulèvent une question politique : Qui détient la légitimité de faire évoluer le langage. En effet, « la politique de la langue constituant de longue date un outil important d'affirmation et de légitimation du pouvoir politique en France, elle a contribué à la diffusion d'idéologies linguistiques qui freinent l'acceptation du langage non sexiste, comme d'autres réformes linguistiques » (LOISON-LERUSTE, PERRIER, NOÛS, 2020).

### Conclusion

À la suite de ce chapitre, il semblerait que l'écriture inclusive puisse être vue comme une idéologie. En effet, en se plaçant dans un contexte politique, social et historique de domination masculine, l'écriture inclusive agit de manière idéologique. De plus, que l'on se positionne en faveur ou en défaveur de l'écriture inclusive, cette dernière cristallise des questions politiques et idéologiques chez chacun·e. Nous reviendrons sur ces différents points à l'aide des entretiens menés auprès de professionnel·elles du monde de l'édition français dans la troisième partie.

## CHAPITRE 2. LE RÔLE DES INSTANCES LANGAGIÈRES FACE À L'ÉCRITURE INCLUSIVE COMME IDÉOLOGIE

Les instances prescriptrices du langage ont toutes un rôle à jouer dans la fin des inégalités au sein de la langue. Lors de notre entretien, Éliane Viennot me confiait que « le seul rôle que peuvent jouer les institutions est d'organiser ce qu'elles peuvent empêcher, par exemple en accélérant l'homogénéisation des pratiques tentant d'inscrire l'égalité dans la langue ». Pour autant, cette dernière n'exclut pas le fait qu'une réforme de l'orthographe puisse mettre en place et ancrer l'écriture inclusive dans les consciences collectives. La première section de ce chapitre se concentre donc sur le rôle de l'État et de l'école, tandis que la seconde section se rapporte au rôle des médias.

### Section 1. Le rôle de l'État et de l'école

Le langage et l'écrit sont des mécanismes qui forgent les représentations. Dans la postface de l'ouvrage *Le langage inclusif : pourquoi, comment*, Raphaël Haddad et Chloé Sebagh écrivent : « Parce que le masculin prédomine dans le langage, c'est-à-dire ce par quoi se structurent les représentations, il prévoit également socialement » (HADDAD, SEBAGH, 2019, p. 113). Ce n'est pas uniquement à l'oral et à l'écrit, que le masculin

l'emporte sur le féminin. En effet, cela est aussi valable dans la vie de tous les jours. Socialement et historiquement, le gouvernement, l'école et les institutions françaises ont eu un rôle important dans cette domination masculine. Il s'agit alors de dénoncer le monopole masculin dans la langue et dans les lieux de décision.

### • Les institutions étatiques

La première *Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen* est adoptée le 26 août 1789, pendant la Révolution française. Ce n'est qu'en 1944 qu'elle devient universelle. Aujourd'hui, tandis que dans beaucoup d'autres pays, on ne parle pas d'*Hommes* avec un grand H, mais d'*humains*, la *Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen* subsiste en France. Du siècle des Lumières jusqu'en 1944, le terme *homme* ne désignait pas l'entière des humains. Soudainement, en 1944, la *Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen* prend en compte les femmes. Du chemin reste encore à parcourir pour que tous les humains soient inclus. Dans *Le langage inclusif : pourquoi, comment*, Éliane Viennot dira même que le masculin singulier a été doté « de la capacité à représenter l'ensemble de l'humanité » (VIENNOT, 2019, p. 98), sans aucune véritable raison et que le H majuscule « ne correspond à rien, ni historiquement, ni scientifiquement » (Ibid.). La France reste la patrie des droits de l'homme cisgenre, « preuve de la solidité des stratégies mises en œuvre pour ses élites masculines pour prolonger leur plaisir » (Ibid., p. 97). Écrire les *droits humains* (comme aux États-Unis ou en Angleterre) ou les *droits de la personne humaine* (comme au Québec) pourrait être un premier pas vers un langage non sexiste et plus inclusif.

De plus, la devise française "Liberté, Égalité, Fraternité" a également un souci d'égalité (VIENNOT, 2019). En effet, le troisième terme, *fraternité*, vient de l'époque où le suffrage universel n'était réservé qu'aux hommes. Les femmes ne seront jamais des frères, elles seront au mieux des sœurs et les personnes s'identifiant dans un autre genre ne se reconnaissent ni comme des sœurs, ni comme des frères. Dans le but d'inclure tout le monde, l'État français pourrait décider de parler d'*adelphité*, et non de *fraternité*.

Pour Sylvie Octobre et Frédérique Patureau, dans *Normes de genre dans les institutions culturelles*,

*Les institutions édictent des normes explicites et implicites, [...] mettent en œuvre des idéologies ou des représentations du monde, [...] et ce faisant, mettent en œuvre de facto des politiques du genre. Elles peuvent donc tout à la fois être le reflet des rapports de force d'une société et un opérateur de leur transformation* (OCTOBRE, PATUREAU, p. 8).

Pour Sylvie Octobre et Frédérique Patureau, il s'agit alors de rendre les femmes légitimes à travers la langue, il s'agit également de repenser le langage en mesurant sa responsabilité dans le maintien des discriminations. Ce qui veut dire que si les institutions qui détiennent le pouvoir de la langue et qui dictent la manière dont le français doit être parlé ou écrit autorisent l'écriture inclusive, les pratiques et les usages

changerait petit à petit. En mettant en place une égalité des genres dans la société entière, cela mènerait peut-être à une idéologie dominante, à savoir une égalité totale entre tous les genres.

L'écriture semble alors avoir une importance dans la remise en cause des rapports de pouvoir et de domination. Dans l'ouvrage *Mémoire de la plantation* (2021), Grada Kilomba écrit : « Je ne peux pas oublier de souligner que la langue, aussi poétique soit-elle, renferme également une dimension politique – celle de créer, fixer et perpétuer des rapports de pouvoir et de violence ». Ce sont les institutions qui régissent la langue et qui perpétuent ces « rapports de pouvoir et de violence ». De plus, Vincent Dubois dans l'article « Comment la langue devient une affaire d'État. La défense de la langue française au milieu des années 1960 » pour la revue *Lagroye* (2003) montre les « liens indissolubles entre la langue et l'État ». En effet, « en France, la langue est une affaire d'État », et ce notamment car « les Français seraient plus que d'autres, fortement attachés à leur langue – notamment du fait de l'importance qu'elle revêt pour l'identité nationale ». En utilisant l'écriture inclusive sous toutes ses formes – pas uniquement via le point médian – les instances étatiques ont donc un énorme rôle à jouer sur la fin des inégalités.

Bien qu'Édouard Philippe ait interdit l'écriture inclusive des textes officiels, la majorité des mouvements de gauche l'adopte (La France insoumise, Europe Écologie – Les Verts, le Parti communiste français, Génération.s et le Parti socialiste), et cela « dans le but de lutter contre les inégalités liées au genre »<sup>28</sup>. Par exemple, dans les communiqués de presse et sur le site internet de La France insoumise, on retrouve la liste des « 75 député·es élu·es lors des élections législatives 2002 »<sup>29</sup> qui siègent au sein du groupe parlementaire de La France insoumise à l'Assemblée nationale. Voici ce que Sarah Legrain, l'oratrice nationale et cadre de La France insoumise dit sur l'écriture inclusive : « Nous nous sommes fixés comme mot d'ordre de l'employer partout, peu importe le support. [...] Nous voulons visibiliser les femmes en nous adressant à elles directement. Nous le faisons soit en employant le masculin et le féminin, soit en utilisant des mots épïcènes, soit en nous servant du fameux point médian »<sup>30</sup>.

Les dirigeant·es des partis politiques ne sont pas les seul·es à utiliser l'écriture inclusive dans leur communication. Grégory Doucet, le maire de Lyon a, lui, aussi, décidé d'utiliser l'écriture inclusive dans ses communications. Toutefois, toutes les mair·es et toutes les dirigeant·es ne sont pas d'accord avec le fait d'employer l'écriture inclusive. Laurent Wauquiez, le président du parti Les Républicains de la région Auvergne-Rhône-Alpes la bannit des actes, courriers, rapports et délibérations du Conseil régional.

---

28. BORDAS, *Ces partis politiques qui utilisent déjà l'écriture inclusive* [en ligne]. Le Figaro, le 23 février 2021 [Consulté le 15 juillet 2022]. Disponible sur : <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/ces-partis-politiques-qui-utilisent-deja-l-ecriture-inclusive-20210223>

29. *Les parlementaires de La France insoumise* [en ligne]. La France insoumise, 2022 [Consulté le 15 juillet 2022]. Disponible sur : <https://lafranceinsoumise.fr/les-parlementaires-de-la-france-insoumise/>

30. BORDAS, *Ces partis politiques qui utilisent déjà l'écriture inclusive* [en ligne]. Le Figaro, le 23 février 2021 [Consulté le 15 juillet 2022]. Disponible sur : <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/ces-partis-politiques-qui-utilisent-deja-l-ecriture-inclusive-20210223>

- **L'école**

Dès le plus jeune âge, l'école et l'éducation participent à la masculinisation de la langue et à l'accentuation des rapports de force et de pouvoir. Selon Éliane Viennot, « la langue a été délibérément masculinisée [...] grâce à des institutions qui mettaient tout en œuvre pour maintenir la domination masculine » (VIENNOT, 2019, p. 12). Les deux institutions qui sont les plus investies dans la promotion de la domination masculine sont l'école et l'Académie française.

L'école primaire obligatoire a eu un rôle très important dans le passage en force des réformes. En effet, l'apprentissage de la grammaire et de l'orthographe est confié à l'école primaire depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Au départ, les écoles ne sont que pour les garçons cisgenres de l'élite la plus riche. En 1840, les écoles normales primaires sont créées, puis en 1847, la loi Victor Duruy rend l'école primaire obligatoire pour tous les garçons. En 1880, lors de la III<sup>e</sup> République, les établissements publics secondaires sont créés avec la loi Camille Sée. Puis les lois Jules Ferry rendent l'école gratuite (avec la loi de juin 1881) et l'instruction obligatoire (avec la loi de mars 1882). Ces lois participent à laïciser l'enseignement public. Ce n'est plus seulement les petits garçons qui apprennent que le masculin l'emporte sur le féminin, mais aussi les petites filles.

L'école actuelle continue d'enseigner cela en ajoutant que le masculin est neutre et que tous les mots féminins se forment à partir de mots masculins. Ce qui revient à dire que le masculin est la base de notre société, l'élite. Le système scolaire est « chargé d'ancrer la domination masculine dans l'inconscient des élèves » (HADDAD, 2016, p. 63). En 1905, avec la séparation du pouvoir de l'Église et celui de l'État, l'État (c'est-à-dire la haute fonction publique où, les idéologues masculinistes sont surreprésentés) prend progressivement en charge l'enseignement.

C'est bien à la grammaire scolaire du français que l'on doit l'expression "le masculin l'emporte sur le féminin". C'est donc également à cette grammaire scolaire de rendre le français plus égalitaire.

Les débats autour de l'écriture inclusive ont alors totalement leur place dans le système éducatif français. Ce n'est pas pour rien que la polémique prend place après la publication d'un manuel scolaire de CE2 aux éditions Hatier (2017). Pour André Chervel, un lien « organique » (2019) est visible entre la langue et l'école.

*La langue écrite est une affaire de l'école. [...] L'écriture inclusive s'installe à l'école [et] rencontre nécessairement la question de l'école, tout simplement parce que c'est à l'école qu'on entre en écriture. (MANESSE, 2019, p. 115-116)*

Toutefois, certain-es, ayant peur que l'école devienne prescriptrice de l'écriture inclusive, s'opposent à son apprentissage scolaire : « il faut en effet, pour la pratiquer, disposer d'une écriture du français bien maîtrisée dont on modifie l'apparence ordinaire » (MANESSE, 2019, p. 116).

Dans cette volonté de prescrire uniquement le "bon usage" de la langue, Pierre Favre, le vice-président du Syndicat national des écoles (SNE) s'insurge contre l'écriture inclusive. Il dira au journal Marianne : « Il faut créer les conditions pour que les gens n'aient pas d'autres idées que les nôtres et ça passe par le vocabulaire. En imposant les mots, nous imposons nos idées »<sup>31</sup>. Noémie, du compte Instagram meufcocotte est notamment mentionnée dans cet article. Cette dernière est enseignante et le journal Marianne la décrit comme enseignant l'écriture inclusive. Pourtant, dans une story du 9 décembre 2020, Noémie écrira : « Je n'ai jamais enseigné l'écriture inclusive à mes élèves. Tout simplement car cela n'est pas au programme. Il est important de comprendre que parler en inclusif et écrire en inclusif sont des choses totalement différentes ».

Les questions de langue sont donc, en France, des affaires d'État. La place de l'écriture inclusive à l'école a donc été prise très au sérieux par le gouvernement et les instances étatiques. En novembre 2017, après que le premier ministre ait interdit l'usage de l'écriture inclusive dans les textes officiels, c'est au tour du chef de l'exécutif et du ministre de l'Éducation nationale de l'interdire dans les administrations qui dépendent de leur autorité (dont l'école fait partie).

Éliane Viennot, lors de notre entretien du 4 février n'exclut pas le fait qu'une réforme de l'orthographe puisse mettre en place et ancrer l'écriture inclusive dans les consciences collectives : « Parce qu'il y a des intellectuel·les, des gens qui ont accès à la parole publique, qui disent comment les écrits doivent être. Si ces gens disaient "oui c'est une évidence!", le français moyen ou la française moyenne ne pousserai pas des crises. Mais ces gens-là ne sont pas informés. En général, ceux qui crient les plus fort ne sont pas des linguistes, ou des gens spécialistes, des gens qui s'informent. »

Nous l'avons vu, l'Académie française et l'institution régissant la langue qui a eu l'impact le plus important en ce qui concerne la masculinisation de la langue française. Il est donc évident qu'en mettant en place dans les écoles une manière d'écrire plus inclusive, les habitudes, les usages et les pratiques évolueraient vers une manière d'écrire et de parler plus égalitaire. Or, depuis une vingtaine d'années, une perte du pouvoir prescriptif des instances politiques est observée. Les conflits autour de l'écriture inclusive l'ont bien montré, la capacité à instaurer une norme est incertaine et la prescription n'est pas homogène.

*Dénoncer le monopole masculin ici et là, se donner les moyens de le démanteler, exige mécaniquement d'augmenter la présence des femmes dans les lieux de pouvoir (et les professions "masculinisantes"), et celle du féminin dans la langue. (VIENNOT, 2019, p. 31)*

---

31. CORTES, *Ces enseignants qui importent l'écriture inclusive à l'école : Déconstruire, ça peut se faire à tout âge* [en ligne]. Marianne, 9 décembre 2020 [Consulté le 31 mars 2021]. Disponible sur : <https://www.marianne.net/societe/education/deconstruire-ca-peut-se-faire-a-tout-age-ces-enseignants-qui-importent-lecriture-inclusive-a-lecole>

## Section 2. Le rôle des médias

Si l'école et l'État ont un rôle clé dans la mise en place des l'écriture inclusive au sein des pratiques collectives, il en est de même pour les médias – que ce soit les médias traditionnels que les réseaux sociaux.

*Les débats sur le langage non sexiste illustrent "l'importance de l'espace de diffusion accordé à l'antiféministe ordinaire" (Descarries, 2006, p. 145), dans les médias notamment. Dans un contexte où il devient de plus en plus difficile de contester publiquement la norme d'égalité des sexes et les droits des femmes sur de nombreux plan, le langage semble devenu un terrain d'expression prisé par les tenants-es de l'antiféminisme (LOISON-LERUSTE, PERRIER, NOÛS, 2021).*

Les médias sont les moyens de distribution, de diffusion et de communication de l'information. Ils ont pour vocation d'informer le peuple, les citoyens et de relater le discours d'autrui. Olivier Schrameck, le président du Conseil supérieur de l'audiovisuel souligne le 7 mars 2021 – lors de la deuxième Journée de la langue française dans les médias audiovisuels – que l'on « répète ce qu'on entend à la radio, ce qu'on entend et voit à la télévision. L'audiovisuel est aussi l'école du français »<sup>32</sup>. Si les médias influencent la manière dont la langue est parlée, ils ont donc un rôle à jouer en ce qui concerne l'égalité des genres dans la langue.

### • Les médias traditionnels

Le terme *médias traditionnels* renvoie à la presse écrite, à la radio et à la télévision. Or, dans le cas précis de l'écriture inclusive, lorsque nous parlerons de *médias traditionnels*, nous ne prenons pas en compte la radio. En effet, le langage oral inclusif est encore trop peu utilisé pour que l'on en parle en profondeur dans ce mémoire.

Bien que « ceux qui ont le plus de pouvoir [sur les mots] sont les politiques, ceux qui votent des lois »<sup>33</sup>, l'écriture inclusive est de plus en plus employée par les producteurs et productrices de normes sociales comme les médias, les journalistes, les universités et les universitaires, les collectivités locales, les institutions et les personnalités publiques. « Toutes celles et ceux qui se sont intéressés à l'histoire de la langue connaissent le rôle décisif de ces agent-es (au sens biologique) dans l'adoption ou le rejet de normes langagières, qu'elles relèvent du vocabulaire, de la grammaire ou même de la typographie » (HADDAD ET SEBAGH).

32. *Comment les médias influencent-ils la langue française ?* [en ligne]. TV5Monde, le 13 mars 2016 [Consulté le 15 juillet 2022]. Disponible sur : <https://information.tv5monde.com/culture/comment-les-medias-influencent-ils-la-langue-francaise-94523>

33. VA Plus, *La novlangue au service des pires idéologies* [en ligne]. YouTube, décembre 2021 [Consulté le 15 juillet 2022]. Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=5vifstFv2ps>

Les médias traditionnels ont un impact direct sur les usages langagiers. De plus, ils produisent une grande quantité langagière utilisée dans les dictionnaires.

*Les médias ont une grande part de responsabilité dans l'évolution de la langue puisque les médias écrits ou oraux (télé et radio) produisent beaucoup de matière langagière. Plus on produit, plus on est susceptible d'apporter de la nouveauté. Beaucoup de choses nouvelles apparaissent dans les médias que l'on ne considère pas comme des fautes. Ce sont des évolutions de la langue (Édouard Trouilleux, rédacteur du dictionnaire le Petit Robert).<sup>34</sup>*

Nombreux sont les médias à employer l'écriture inclusive. Majoritairement, ces médias sont associés à la politique de gauche. Parmi ces médias, on compte notamment *France Info*, *Slate*, *Libération*, *Le Monde*. *Slate* a été l'un des premiers médias généralistes à adopter l'écriture inclusive avec la publication du manifeste des trois cent quarante professeur·euses appelant à ne plus enseigner que le "masculin l'emporte sur le féminin". Les médias numériques comme *Konbini* ou *Les Jours* sont également de plus en plus nombreux à utiliser l'écriture inclusive, et ce, pour toucher un public plus large.

Toutefois, les médias traditionnels ne souhaitant pas utiliser l'écriture inclusive et non sexiste sont plus nombreux. Pour Pierre Tévanian et Sylvie Tissot dans « La langue des médias, pourquoi la critiquer, comment la critiquer ? » (in *Mouvements*, 2010, p. 45-59), ces médias occultent « la violence des dominants » (TEVANIAN, TISSOT, 2010) et a pour effet « d'une part de disqualifier » (Ibid.) la parole des dominé·es et « d'autre part de donner à l'oppression le visage plus acceptable de la légitime défense » (Ibid.). Les médias ne sont alors que des relais pour l'écriture inclusive, ou « le choix des formes d'écriture » (Ibid.).

Pour Chloé Sebagh dans « Juste une mise au point ? » pour la revue *Effeillage* (2019), « Les médias comme instance normative ont un rôle clé à jouer dans l'adoption de ces nouvelles pratiques grammaticales et lexicales ». Les médias ont une double responsabilité. La première relève de leur « implication dans la construction des représentations de chacun et de chacune », tandis que la seconde « coïncide avec leur rôle en matière d'évolution de la langue française » (SEBAGH, 2019). Les médias ont alors un rôle de premier plan dans l'ascension de l'écriture inclusive comme enjeu social et communicationnel. Les médias « se trouvent questionnés » par l'écriture inclusive (SEBAGH, 2019).

*Dans cette bataille, les médias ont joué un rôle essentiel, montrant par-là – entre autres bien sûr – leur rôle d'institution normative, en matière d'évolution du langage. Quelle que soit la manière dont ils décident de l'investir, ils joueront cette fois-ci encore un rôle clé dans la stabilisation de cette pratique (SEBAGH, 2019).*

---

34. Comment les médias influencent-ils la langue française ? [en ligne]. TV5Monde, le 13 mars 2016 [Consulté le 15 juillet 2022]. Disponible sur : <https://information.tv5monde.com/culture/comment-les-medias-influencent-ils-la-langue-francaise-94523>

### • Les réseaux sociaux

Les réseaux sociaux sont également des instances langagières. En effet, les jeunes s'informent de plus en plus via les réseaux sociaux que via les médias traditionnels. De plus, les luttes féministes sont de plus en plus rendues visibles via ces réseaux sociaux. Bien que pour certain·es, le web est un « lieu test de l'écriture inclusive »<sup>35</sup>, cette dernière est de plus en plus utilisée et légitime sur les réseaux sociaux.

Sur les réseaux sociaux, le fait d'utiliser l'écriture inclusive n'est pas anodin. En effet, selon le public visé, l'écriture inclusive peut être un frein à la communication. Pour donner un exemple, l'agence d'influence marketing spécialisée dans les réseaux sociaux Influence4You a rédigé tous ses textes sur les réseaux sociaux, ses communiqués de presse et ses articles de blog en écriture inclusive pendant six mois. Or, son fondateur Stéphane Bouillet explique avoir « rétro-pédalé » et « opté pour des tournures plus mesurées » tout en restant « très attentif à l'inclusion »<sup>36</sup>.

Les agences de communication ont un rôle très important sur les réseaux sociaux. En effet, ce sont elles qui dirigent les influenceuses et les influenceurs. Ces dernier·es, quel que soit leur domaine, sont les plus influant·es, et donc ceux qui agissent le plus comme des instances langagières. Pour une agence de communication, le choix d'employer ou non l'écriture inclusive est alors d'autant plus important. Pour inclure tous les humains sans utiliser l'écriture inclusive à proprement parler, certain·es préfèrent utiliser ce que Mélanie Pennec, directrice de création dans l'agence de communication DDB Paris, appelle *l'écriture dégenrée* : « Définitivement l'inclusion est une préoccupation en agence. [...] En publicité, un pompier peut devenir une pompière, un maire peut en être une, on parle de "parents", moins de "mamans", etc. Mais en réalité, il s'agirait plutôt de parler d'écriture "dégenrée" : on s'appuie beaucoup sur du vouvoiement, de l'impératif, [...] précisément pour ne pas que la question du sexe [ou du genre] se pose ». Concernant l'inclusion dans la manière de communiquer, Charlotte Marti, conseillère en communication inclusive du compte Instagram *communicationinclusive*<sup>37</sup> propose deux phrases : « Quel est l'impact réel de la publicité TV sur les consommateurs ? » et « Quel est l'impact réel de la publicité TV sur nos achats ? ». La première n'est pas inclusive, tandis que la deuxième l'est. Charlotte Marti explique quelles sont les techniques utilisées pour cela : la suppression du terme masculin *consommateurs* au profit de l'article *nos* adapté à la cible (6 juillet 2022).

Parenthèse faite sur les agences de communication, revenons au sujet principal : les réseaux sociaux en eux-mêmes. Bien que l'écriture inclusive soit de plus en plus

35. HUAR, *Le web, un lieu test de l'écriture inclusive ?* [en ligne]. Anthedesign, le 20 janvier 2022 [Consulté le 15 juillet 2022]. Disponible sur : <https://www.anthedesign.fr/redaction-web/web-lieu-test-ecriture-inclusive/>

36. QUINZIO, LE GOFF, CHANEL, *Le monde de la comm doit-il s'emparer de l'écriture inclusive ?* [en ligne], Stratégies, le 15 septembre 2021 [Consulté le 15 juillet 2022]. Disponible sur : <https://www.strategies.fr/actualites/marques/4065718W/le-monde-de-la-com-doit-il-s-emparer-de-l-ecriture-inclusive-.html>

37. Compte Instagram *communicationinclusive* [en ligne]. Instagram [Consulté le 16 juillet 2022]. Disponible sur : <https://www.instagram.com/communicationinclusive/>

démocratisée sur les réseaux sociaux, elle reste majoritairement visible et utilisée sur les comptes féministes et LGBTQIA+. Son usage peut alors être considéré comme un usage de niche. Ici le terme *niche* est à interpréter comme un usage très spécifique et se rapportant qu'à un nombre de marchés et de domaines restreint.

De nombreuses publications concernent l'écriture inclusive – 3559 publications contenant le #écritureinclusive et 689 concernant le #écritureinclusive sur Instagram – et de nombreux comptes lui sont également dédiés. Ici, nous parlerons plus particulièrement d'Instagram. En effet, c'est le réseau social le plus utilisé par les jeunes (en 2022, 84 % des 11-24 ans l'utilisent)<sup>38</sup>, et donc, par extension, celui qui prescrit le langage aux futur·es représentant·es de la langue. Le compte Instagram et site internet *eninclusif.fr* est une très bonne illustration de cette prescription par les réseaux sociaux. En effet, *eninclusif.fr* est « le premier dictionnaire collaboratif pour écriture inclusive »<sup>39</sup> et référence 39 083 mots. Sur ce compte Instagram, l'on retrouve de nombreux mots réécrits de manière inclusive : *héros·ïne*, *mondame*, *infirmier·ère·x*, etc.

Le 19 mars 2021, Alicia Birr lance le compte Instagram *reworlding.fr*<sup>40</sup> avec pour but d'encourager la pratique d'un langage « précis et inclusif ». Sur ce compte, Alicia Birr préfère parler de *langage inclusif* et non pas d'*écriture inclusive* car « choisir de parler de langage inclusif, c'est à la fois la volonté de me placer dans un champ des possibles qui va au-delà de l'écriture » (30 mai 2022).

*La communication inclusive est pour moi une extension du langage inclusif mais le langage inclusif reste la base sans laquelle la communication ne le sera jamais* (BIRR, 30 mai 2022).

De plus en plus de militant·es présent·es sur Instagram et utilisant déjà l'écriture inclusive dans leurs publications décident d'écrire un ou plusieurs livres. Citons notamment Mathilde Morigan du compte *Withoutpatriarchy* et son titre *Sans patriarcat. À quoi ressemblerait notre monde ?* (Éditions Leduc, 2022), Irene García Galán autrice des titres *La terreur féministe. Petit éloge du féminisme extrémiste* (autoédition, 2021) et *Hilaria* (Éditions Divergences, 2022) qui détient le compte *Irenevrose*, *Défaire le discours sexiste dans les médias* (JC. Lattès, 2022) par Rose Lamy du compte *Preparez\_vous\_pour\_la\_bagarre*, Lexie avec le compte Instagram et autrice du livre *Une histoire de Genre. Guide pour comprendre et défendre les transidentités* (Marabout, 2021). Instagram est donc à la fois une manière de rendre visible et légitime l'écriture inclusive tout en la prescrivant de manière consciente ou inconsciente aux utilisatrices de la plateforme.

---

38. Famie-Galtier, *Étude : l'usage des réseaux sociaux par la génération Z en 2022* [en ligne]. Le blog du modérateur, le 3 février 2022. [Consulté le 16 juillet 2022]. Disponible sur : <https://www.blogdumoderateur.com/etude-usage-reseaux-sociaux-generation-z-2022/>

39. Compte Instagram *eninclusif.fr* [en ligne]. Instagram [Consulté le 16 juillet 2022]. Disponible sur : <https://www.instagram.com/eninclusif.fr/>

40. Compte Instagram *Reworlding.fr* [en ligne]. Instagram [Consulté le 16 juillet 2022]. Disponible sur : <https://www.instagram.com/reworldingfr/>

## Conclusion

Nous l'avons vu avec le premier chapitre, l'écriture inclusive s'inscrit dans une démarche idéologique. Nous l'avons également vu dans le second chapitre, le rôle des instances langagières – qu'elles soient étatiques comme le gouvernement et l'école ou médiatiques comme les médias traditionnels et les réseaux sociaux – ne peut pas être nié. En effet, si ces instances et institutions font de l'écriture inclusive une norme langagière, les usages et les pratiques en découleront. Les instances langagières doivent-elles devancer les usages ou doivent-elles les enregistrer ? Faut-il attendre qu'une instance prescrive le langage pour ériger des pratiques et des usages ?

La seconde sous-partie de cette partie traite des discours se positionnant contre l'écriture inclusive et notamment – dans son sixième point – de la non-reconnaissance de l'écriture inclusive par le gouvernement.



# ANALYSE DES DISCOURS

## SE POSITIONNANT CONTRE L'ÉCRITURE INCLUSIVE

Cette partie analysant les discours se positionnant contre l'écriture inclusive se base en grande partie sur le titre *Le langage inclusif : pourquoi, comment* d'Éliane Viennot, préfacé par Raphaël Haddad et Chloé Sebagh. Notamment sur la postface écrite par ces deux dernier·es auteur·rices. Nous traiterons alors six points différents : l'argument esthétique, l'illisibilité et l'inutilité de l'écriture inclusive, l'écriture inclusive comme effet de mode et comme menace pour la langue française et la non-reconnaissance des instances langagières.

### • L'argument esthétique

L'argument esthétique est l'argument qui revient le plus souvent lorsqu'il s'agit de critiquer la langue française. Cela est notamment visible en observant les réactions face aux différentes réformes de l'orthographe. Concernant la réforme de l'orthographe touchant les accents circonflexes, le journal *Le Parisien étudiant* dira par exemple que cette « réforme de l'orthographe est inexplicable ! »<sup>41</sup>. Il en est de même avec l'écriture inclusive. Un article rédigé par Yana Grinshpun dans la revue *Travail, genre et sociétés* s'intitule d'ailleurs « L'écriture inclusive : une réforme inutile » (2022). Dans cette revue, Yana Grinshpun écrit cela :

*On voit ainsi que l'écriture inclusive ne tient pas compte du fonctionnement de la langue, elle contrevient au système phonologique, morphologique et graphique du français en déstructurant la langue commune. [...] Toutes les réformes de l'orthographe visaient sa simplification [...] or celle-ci est une invention artificielle, fondée sur des prémisses linguistiques fausses et incohérentes qui sont susceptibles de déstructurer l'enseignement de la langue commune. (GRINSHPUN, 2022)*

Il n'est en effet pas rare d'entendre dire que l'écriture inclusive déforme la langue et la transforme. Or, pour les écrivain·es de *Le langage inclusif : pourquoi, comment*, personne ne peut dire si intrinsèquement une manière d'écrire est belle ou moche. C'est plutôt une question d'habitude d'utilisation que d'esthétique. Pour reprendre les propos de Raphaël Haddad et Chloé Sebagh dans la postface du titre *Le langage inclusif : pourquoi, comment* :

---

41. *Réforme de l'orthographe : l'accent circonflexe ne disparaît pas !* [en ligne]. *Le Parisien étudiant*, le 10 février 2016. [Consulté le 9 juillet 2022]. Disponible sur : <https://www.leparisien.fr/etudiant/orientation/reforme-de-lorthographe-laccent-circonflexe-ne-disparait-pas-IAXLBQDC3JPQ5BRES-BB46VSNHI.php>

*Qui oserait taxer de laideur les deux points, le point-virgule, la cédille, signes aujourd'hui bien installés dans nos écrits malgré quelques âpres débats [...] Pourquoi l'arobase @ ou le dièse #, deux signes de la modernité énonciative numérique, seraient-ils beaux, tandis que le point milieu serait, lui, affreux ? Est-ce le signe ou ce qu'il signale qui dérange notre détracteur ou détractrice du moment ? (HADDAD, SEBAGH)*

De plus, l'écriture inclusive, nous l'avons vu, ne se résume pas uniquement au point médian. Il est tout à fait possible d'écrire parfaitement de manière inclusive en ayant recours aux termes féminins, à la double flexion, aux mots et aux reformulations épïcènes, à l'accord de proximité et à l'accord de proximité.

- **L'illisibilité de l'écriture inclusive**

Lors des entretiens passés avec les professionnel·les de l'édition, je posais la question suivante : « Trouvez-vous qu'il y ait des limites au point médian ? ». Souvent, les personnes interrogées me répondaient qu'ils et elles entendent souvent dire que c'est illisible. Or, pour elleux, comme pour moi, cela ne l'est pas. Toutefois, cela peut l'être pour certains : les personnes avec des difficultés de lecture et d'écriture, les malvoyant·es et les personnes dys (nous le verrons dans la troisième partie de ce mémoire). Il est vrai qu'un temps d'adaptation est parfois nécessaire avant de véritablement lire un texte de manière fluide lorsqu'il y a de nombreux points médians. Une étude menée en 2007 par Noelia Gesto et Pascal Gygax s'intitulant « Féminisation et lourdeur du texte » (2007) prend l'exemple du trait d'union. Ils démontrent alors que la vitesse de lecture revient à la "normale" dès la seconde occurrence. La lecture du point médian ne semble donc pas impacter la lisibilité de la langue française.

Cela est vrai pour les personnes lettrées et n'ayant pas de difficulté de lecture et d'apprentissage. Mais qu'en est-il pour celles et ceux n'ayant pas les clés en main pour lire un texte inclusif avec des points médians ? C'est notamment sur ce point-là que s'appuie le gouvernement lorsqu'il interdit l'utilisation de l'écriture inclusive à l'école. Or, pour l'enseignant et chercheur à l'université de Lorraine Christophe Benzitoun, « en réalité, le ministre de l'Éducation sait très bien que l'écriture inclusive ne se réduit pas au point médian et que la véritable difficulté pour les élèves c'est notre orthographe »<sup>42</sup>. En effet, comme dit dans le point précédent, la langue française se suffit à elle-même et « regorge de possibilités permettant de faire apparaître le féminin lorsque nécessaire »<sup>43</sup>. De plus, le langage inclusif n'est pas plus compliqué que le français courant. Dans *Qui veut la peau du français* (2021), Christophe Benzitoun montre comment la complexité du français a été historiquement renforcée par les institutions créatrices de normes rendant son apprentissage plus difficile

---

42. KERVASDOUE, *L'écriture inclusive, un débat très politique* [en ligne]. France culture, le 9 mai 2021 [Consulté le 14 juillet 2022]. Disponible sur : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/l-ecriture-inclusive-un-debat-tres-politique-9192371>

43. VIENNOT, *Le langage inclusif : pourquoi comment*, 2019.

Quant à elle, Salomé David Baousson, chargée de contenus pour le blog Ada Tech School écrit que « tout est une question d'éducation, d'apprentissage. Ce n'est pas comme si la langue française était simple même lorsqu'elle est à dominante masculine! »<sup>44</sup>. Cette dernière rappelle également que le graphiste Tristan Bartolini a créé une typographie épïcène – appelée *Akkurat regular* – qui ne représente ni le genre masculin ni le genre féminin. Il a notamment obtenu le prix Art Humanité 2020 de la Croix-Rouge genevoise. Le graphiste crée des terminaisons en s'inspirant également des néologismes tels que le pronom *iel*. La première observation faite par Tristan Bartolini a été « de se dire qu'il fallait prendre en compte l'orthographe, respecter l'orthographe des terminaisons féminine et masculine et les superposer en un seul signe. Mais les lettres devaient être suffisamment présentes pour qu'on puisse les reconnaître assez intuitivement et donc lire le signe quand il est contextualisé dans un mot »<sup>45</sup>. Toutefois, comme l'usage du point médian, employer cette typographie requiert un apprentissage et une habitude. Pour Tristan Bartolini, « l'apprentissage se fera tout seul si ces signes se démocratisent. Il ne faut pas oublier qu'à l'origine, le @ est un *a* entouré d'un *d* pour signifier *ad*, ou que l'esperluette (&) est née de la fusion du *e* et du *t*. Tout le monde s'y est fait »<sup>46</sup>. Or, le graphiste rappelle tout de même que l'*Akkurat regular* n'est pas une police d'écriture libre de droit et que les techniques informatiques actuelles ne la prennent pas en charge.

mère dévoué  
 fœmme de lettre  
 mæn tendre ami  
 veufé ésseulé  
 l'amoureuœ rigoldœ

La typographie inventée par Tristan Bartolini

De plus, dans la langue wallonne, le point est employé par tous à l'intérieur d'un mot pour marquer la nasalisation d'une voyelle. Par exemple, l'aine s'écrit *li.ne* et reine s'écrit *ri.ne*. Or, la lisibilité de ce point n'est pas remise en cause par les personnes parlant et écrivant le wallon. Pourquoi est-ce le cas du point médian dans la langue

44. DAVID BAOUSSON, *L'écriture inclusive ou l'affirmation de l'égalité dans la langue française* [en ligne]. Ada Tech School, le 25 février 2022 [Consulté le 9 juillet 2022]. Disponible sur : <https://blog.adatachool.fr/lecriture-inclusive/>

45. MOURGES, *L'alphabet épïcène de Tristan Bartolini* [en ligne]. Franceculture, le 7 décembre 2020 [Consulté le 9 juillet 2022]. Disponible sur : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/l-alphabet-epicene-de-tristan-bartolini-7621284>

46. CHAMS LAZ, *Tristan Bartolini, créateur de caractères typographiques épïcènes* [en ligne]. Le Temps, le 11 janvier 2021 [Consulté le 10 juillet 2022]. Disponible sur : <https://www.letemps.ch/societe/tristan-bartolini-createur-caracteres-typographiques-epicenes>.

française ? Pour le site internet Couples et familles, « c'est à croire que ce n'est pas la graphie en elle-même qui cristallise les passions, mais le système de domination qu'elle entend contrecarrer »<sup>47</sup>.

- **L'inutilité de l'écriture inclusive**

Dans son ouvrage *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*, Albert O. Hirschman montre comment les arguments de l'inutilité et de l'inefficacité sont présents dans chaque débat de société. En effet, pour les personnes se positionnant contre l'écriture inclusive, cette dernière empêcherait d'autres sujets plus importants d'émerger. Le 23 novembre 2017, dans l'émission 22h-minuit de Franceinfo, Julien Benedetto interroge Alain Rey, linguiste et cofondateur du Petit Robert et lui pose la question suivante : « Alain Rey, cette écriture inclusive, vous la jugez inutile. Pourquoi ? ». Voici la réponse de ce dernier : « Je la juge excessivement compliquée pour des résultats faibles. [...] Agir sur l'écriture n'est pas forcément une mauvaise chose. Mais le procédé qui a été choisi, à mon avis, n'est pas le bon. Parce qu'il est inutilement compliqué »<sup>48</sup>. Or, dans les faits, dire que l'écriture inclusive est sans effet sur les inégalités est faux pour beaucoup de partisan·nes de cette dernière. En effet, pour elleux l'utiliser ou non influence forcément les représentations. L'institut Harris Interactive a notamment effectué une étude en octobre 2017 démontrant que les formulations inclusives ou épïcènes suscitent deux fois plus de femmes dans les représentations spontanées que de formulations qui invisibilisent les femmes. L'écriture inclusive met alors « au jour les processus ordinaires d'invisibilisation des femmes et renforce leur place au sein d'une organisation »<sup>49</sup>.

- **L'effet de mode**

Nous l'avons vu dans la première partie de ce mémoire, l'écriture inclusive a été rendue visible en 2017 par un manuel scolaire. C'est à partir de ce moment-là que le grand public a entendu parler pour la première fois du point médian et de la visibilisation des femmes dans la langue. Très critiquée dès le départ dans les médias traditionnels comme sur les nouveaux médias, l'écriture inclusive s'est retrouvée au milieu de nombreux débats politiques et linguistiques. Depuis 2017, les détracteurs de l'écriture inclusive n'ont cessé de répéter que c'est un effet de mode qui n'existe que depuis 2017 et que "ça va passer", "ce n'est qu'une phase". Or, l'écriture inclusive et la féminisation de la langue existent depuis plus longtemps et que ce ne sont pas des pratiques langagières nouvelles. Sur son site

---

47. *Écriture inclusive, qui fait l'idéologie au juste ?* [en ligne]. Couples et familles, février 2021 [Consulté le 7 juillet 2022]. Disponible sur : [http://www.couplesfamilles.be/index.php?option=com\\_content&view=article&id=600:ecriture-inclusive-qui-fait-de-l-ideologie-au-juste-bis&catid=6&Itemid=108](http://www.couplesfamilles.be/index.php?option=com_content&view=article&id=600:ecriture-inclusive-qui-fait-de-l-ideologie-au-juste-bis&catid=6&Itemid=108)

48. *L'écriture inclusive est inutile* [en ligne]. Vidéo par Franceinfo, le 24 novembre 2017 [Consulté le 9 juillet 2022]. Disponible sur : [https://www.franceinfo.fr/societe/education/ecriture-inclusive/video-l-ecriture-inclusive-est-inutile\\_2482949.html](https://www.franceinfo.fr/societe/education/ecriture-inclusive/video-l-ecriture-inclusive-est-inutile_2482949.html)

49. Idem.

internet, l'agence de communication éditoriale et d'influence Mots-Clés fondée et dirigée par Raphaël Haddad – dans laquelle Chloé Sebah a travaillé en tant que cheffe de projet de 2016 à 2019 – écrit notamment que :

*L'écriture inclusive n'a rien à voir avec un effet de mode. Pour s'en rendre compte, il suffit de regarder l'ancienneté de cette pratique, qui prend ses sources dans les mouvements féministes ainsi que dans les organisations militantes. Et on peut observer le nombre grandissant de nouveaux groupes, individus ou organisations qui adoptent cette pratique (MOTS-CLES)<sup>50</sup>.*

En effet, la féminisation des noms de métier et la règle d'accord de proximité datent du Moyen Âge. Ces règles de grammaire seront finalement abolies au XVIII<sup>e</sup> siècle par l'Académie française au profit du masculin générique. L'écriture inclusive et le langage inclusif, quant à eux, datent des années 1970 comme le rappelle Julie Abbou dans un article pour le journal *Le Monde* : « Les premières personnes à les avoir utilisés sont des théologiennes féministes et protestantes nord-américaines »<sup>51</sup>. L'écriture inclusive se met en place dans une posture de lutte. Ces luttes se pratiquent dans des postures militantes depuis bien longtemps. Pour Alicia Birr du compte Instagram *Reworlding.fr*, « Ce type d'argumentation [disant que c'est un effet de monde] choisit d'ignorer 40 ans d'études psycholinguistiques qui ont toujours montré que les mots qu'on emploie ont un impact sur la manière dont on voit le monde » (26 juillet 2021).

Pourtant, il est vrai que depuis 2017, l'écriture non genrée est de plus en plus visible sur les réseaux sociaux. Or, est-ce véritablement un effet de mode ? N'est-ce pas plutôt le fait que chacun·e est de plus en plus sensibilisé à la visibilité des genres ?

### • Une menace pour la langue française

Le 26 octobre 2017, l'Académie française, dans sa déclaration sur l'écriture dite inclusive – adoptée à l'unanimité – qualifie l'écriture inclusive de "péril mortel" pour la langue française : « La langue française se trouve désormais en péril mortel, ce dont notre nation est dès aujourd'hui comptable devant les générations futures ». Pour d'autres, comme la présidente de l'institut économique Molinari, Cécile Philippe, l'écriture inclusive ne menace pas que la langue française, mais également la liberté d'expression de toustes :

50. *Quels sont les contre-arguments pour défendre l'écriture inclusive ?* [en ligne]. Mots-Clés, le 22 mars 2021 [Consulté le 9 juillet 2022]. Disponible sur : <https://www.motscles.net/blog/defendre-ecriture-inclusive>

51. TRE COURT, *Comment la théologie chrétienne a lancé l'écriture inclusive* [en ligne]. *Le Monde*, le 21 février 2021 [Consulté le 9 juillet 2022]. Disponible sur : [https://www.lemonde.fr/le-monde-des-religions/article/2021/02/21/comment-la-theologie-chretienne-a-lance-l-ecriture-inclusive\\_6070694\\_6038514.html](https://www.lemonde.fr/le-monde-des-religions/article/2021/02/21/comment-la-theologie-chretienne-a-lance-l-ecriture-inclusive_6070694_6038514.html)

*Ce nouveau combat s'inscrit dans cette tendance à nous faire croire que l'usage de certains mots puisse être aussi violent que les agressions physiques justifiant une censure à l'égard de ceux qui continueraient à les utiliser. Cette tendance est de plus en plus marquée au sein de nos sociétés et je crois qu'il faut la prendre pour ce qu'elle est, à savoir une réelle menace pour la liberté d'expression. (PHILIPPE)<sup>52</sup>*

Dans la postface de *Le langage inclusif : pourquoi, comment*, Raphaël Haddad et Chloé Sebahg répondent à l'Académie française en disant que « si l'écriture inclusive menace quelque chose, c'est la domination d'un genre sur un autre : celle du masculin sur le féminin, et surtout, parce que tout le monde sent bien qu'il y a un rapport des hommes sur les femmes ». L'écriture inclusive ne menace en rien la langue, mais la « revitalise »<sup>53</sup>. En effet, on y retrouve des mots « simples et bien faits [et] des pratiques à la portée de tous et de toutes »<sup>54</sup>. Comme toute nouvelle manière d'écrire, l'écriture inclusive apporte une plus-value et une meilleure connaissance de notre langue.

*Quand certains éditorialistes dénoncent l'écriture inclusive comme étant un danger pour la nation, comparant le point médian aux éoliennes qui détruisent les paysages, c'est en invoquant la théorie de la langue comme ciment de la nation : tout changement dans la langue devient alors une mise en péril de cette même nation. C'est oublier qu'une nation, comme une langue, c'est vivant, et que donc, ça évolue (BIRR, 26 juillet 2021).*

### ● Une écriture non reconnue par le gouvernement

Dans le but de comprendre au mieux les critiques faites à l'écriture inclusive, j'ai interrogé, au cours de l'écriture de ce mémoire, deux hommes s'y opposant : François Montmirel et Pierre-Olivier Lhermite. Nous reviendrons plus en profondeur sur ces deux entretiens par la suite, toutefois, lors de notre échange, François Montmirel soulève une critique récurrente lorsqu'il s'agit d'écriture inclusive. En effet, ce dernier n'emploie pas l'écriture inclusive car elle n'est pas reconnue officiellement par le gouvernement comme une véritable manière d'écrire français. Ce dernier dira : « Le jour où l'écriture inclusive sera imposée au journal officiel, je l'utiliserai. Parce que voilà, je respecte les lois »<sup>55</sup>. Nous l'avons vu au cours de ce mémoire, la langue française est décidée et érigée en partie par le gouvernement et par des institutions étatiques.

Pour Justine Haré, éditrice aux éditions Talents Hauts, lorsqu'un « gouvernement s'y oppose [à l'écriture inclusive], ça dit beaucoup de choses de ce positionnement »<sup>56</sup> face à l'écriture inclusive.

---

52. PHILIPPE, L'écriture inclusive menace la liberté d'expression [en ligne]. Contrepoints, le 19 octobre 2017 [Consulté le 9 juillet 2022]. Disponible sur : <https://www.contrepoints.org/2017/10/19/301303-lecriture-inclusive-menace-liberte-dexpression>

53. Idem.

54. Idem.

55. Voir l'entretien mené le 13 février 2022 avec François Montmirel

56. Voir l'entretien mené le 2 février 2022 avec Justine Haré.

Or, pendant les deux années d'écriture de ce mémoire, nous ne cesserons pas de nous interroger sur cette "légalisation" de l'écriture inclusive. Prenons l'exemple du pronom non-binaire *iel* qui est rentré dans le dictionnaire en octobre 2021. Dans ce cas précis, ce sont les institutions qui se sont adaptées aux usages et non pas l'inverse. Dans un article intitulé « Pourquoi Le Robert a-t-il intégré le mot "iel" dans son dictionnaire en ligne ? », Charles Bimbenet, le directeur général des Éditions Le Robert expliquera que « la mission du Robert est d'observer l'évolution d'une langue française en mouvement, diverse, et d'en rendre compte »<sup>57</sup>. De plus, « depuis quelques mois, les documentalistes du Robert ont constaté un usage croissant du mot "iel". [...] Si son usage est encore relativement bas [...] il est en forte croissance depuis quelques mois ». Ce sont donc bien les usages de chacune et de chacun qui ont précédé cette mise en ligne dans le dictionnaire. Ce sont également ces usages qui ont poussé les Éditions Le Robert à en faire une occurrence à définir.

L'écriture inclusive doit-elle attendre d'être autorisée par les instances langagières et par le gouvernement français pour se mettre en place ? Les usages quant à l'écriture inclusive, tout comme ceux du pronom *iel*, ne peuvent-ils pas précéder les décisions langagières ? Lors de l'écriture de ce mémoire, en août 2022, ces questions restent sans réponse.

## Conclusion

Dans cette sous-partie consacrée aux arguments défavorables à l'écriture inclusive, nous avons montré comment ces derniers peuvent être contournés et démontés. En effet, les arguments présentés ici concernent, pour la majorité, le point médian et pas l'écriture inclusive dans sa globalité.

Or, durant tout le processus de recherche, de réflexion et d'écriture de ce mémoire, l'écriture inclusive a été prise en compte dans sa globalité. C'est pourquoi, il est important de préciser que l'écriture inclusive ne se rapporte pas uniquement à l'emploi du point médian.

57. BIMBENET, « Pourquoi Le Robert a-t-il intégré le mot "iel" dans son dictionnaire en ligne ? » [en ligne]. Le Robert, le 16 novembre 2021 [Consulté le 19 août 2022]. Disponible sur : <https://dictionnaire.lerobert.com/dis-moi-robert/raconte-moi-robert/mot-jour/pourquoi-le-robert-a-t-il-integre-le-mot-iel-dans-son-dictionnaire-en-ligne.html>





## CONCLUSION



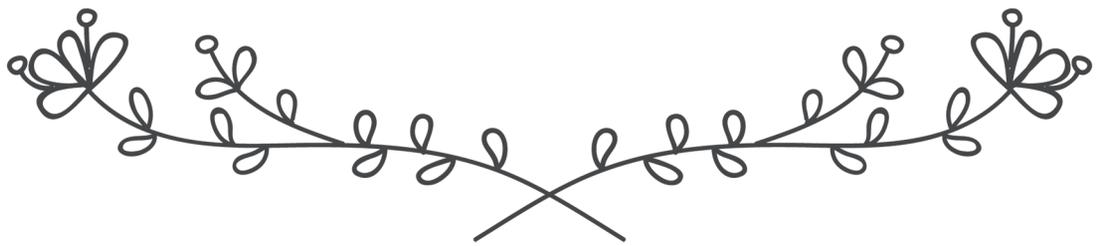
Au terme de cette deuxième partie, il est évident que l'écriture inclusive telle que nous la connaissons actuellement prend place au sein d'un contexte de domination vieux de plusieurs siècles. C'est pourquoi, dans le but de changer les normes langagières, la visée de l'écriture inclusive est éminemment politique et idéologique. Bien que contestée et critiquée, l'écriture inclusive ne prendra pas racine dans les pratiques et les usages de toutes un·e chacun·e sans l'aide des institutions étatiques.

En prenant en compte la domination masculine historique et le sexisme de la langue française actuelle, - écrite et parlée - il semble être plus que nécessaire d'apprendre, dès le plus jeune âge, à rendre visible les minorités.

À la fin de cette deuxième partie, de nouvelles réflexions s'ouvrent alors. Notamment la question de l'importance des livres dans l'apprentissage d'une langue non sexiste, non genrée et plus inclusive. C'est pourquoi, la troisième et dernière partie de ce mémoire se consacre aux professionnel·les du monde éditorial français.



**LE MONDE ÉDITORIAL  
FRANÇAIS ET  
L'ÉCRITURE INCLUSIVE**





Cette troisième partie s'appuie sur dix-sept entretiens semi-directifs menés de janvier à mai 2022 avec des professionnel·elles du monde de l'édition français. Ces entretiens ont été menés par téléphone ou visioconférence. Les interrogé·es ont été prévenu·es, à l'oral ou à l'écrit, de l'enregistrement de la conversation. De plus, la parole des personnes interrogé·es a été retranscrite telle qu'elle a été dite. C'est-à-dire que, parfois, l'écriture inclusive n'est pas respectée. De plus, bien que de nombreuses personnes interrogé·es utilisent le point médian, celui-ci ne se manifeste pas à l'oral et donc n'apparaît pas dans ces retranscriptions. Les retranscriptions des entretiens est trouvable en annexes.

Le contact avec les personnes interrogé·es a été fait par mail. Le choix de ces personnes a été fait en fonction de leurs pratiques ou de leur non-pratique de l'écriture inclusive, de la profession exercée et du public qu'ils visent. Ces entretiens ont été pensés et menés dans un but exhaustif.

Lors de ces entretiens, trois grands points étaient abordés avec les interrogé·es : l'écriture inclusive en elle-même, l'usage – ou le non-usage – et les pratiques – ou les non-pratiques – de l'écriture inclusive et le lien entre idéologie et écriture inclusive. De plus, Parmi les professionnel·elles interrogé·es on retrouve des éditeur·rices, des salariées dans différentes maisons d'édition, des correctrices et des autrices. Pour appréhender au mieux cette troisième et dernière partie, il convient alors de présenter ces dix-sept professionnel·elles et les maisons d'édition pour lesquelles elleux travaillent.

Deux des essais d'Éliane Viennot font partie du corpus de référence de ce mémoire : *Non le masculin ne l'emporte pas sur le féminin* et *L'écriture inclusive : pourquoi, comment*. Éliane Viennot est également autrice de nombreuses publications et manifeste ainsi que de trois essais : *L'Académie contre la langue française* (Ixe éditions, 2016), *La querelle des femmes ou « n'en parlons plus »* (Ixe éditions, 2019) et *En finir avec l'homme* (Ixe éditions, 2021). C'est pour discuter plus en profondeur de la masculinisation de la langue et comprendre ses cheminements qu'un entretien téléphonique a été convenu le 4 février 2022 avec Éliane Viennot. Professeuse spécialiste de la littérature de la Renaissance, elle enseigne la langue et la littérature française dans différents collèges et différentes universités (Nantes, Saint-Étienne, La Rochelle et bien d'autres). Depuis les années 1970, Éliane Viennot milite en faveur des luttes féministes notamment via la Société Internationale pour l'Étude de l'Ancien Régime : la SIEFAR. Cette association s'intéresse tout particulièrement à ce qui s'appelle « la guerre des mots ». Actuellement, l'écriture inclusive est au cœur même des recherches linguistiques et historiques d'Éliane Viennot<sup>58</sup>.

---

58. Voir l'entretien mené avec Éliane Viennot le 4 février 2022 et son site internet [en ligne]. 2022

Lors de ces entretiens, huit éditeur·rices ont été interrogé·es. Parmi elleux, on retrouve cinq maisons d'édition destinées aux adultes (Christine Villeneuve codirectrice et éditrice des éditions Des femmes-Antoinette Fouque, Juliette Dimet éditrice et dirigeante des éditions Daronnes, Charlotte Othman, l'éditrice des éditions Is–land, Marion Escudé de la maison d'édition indépendante Miralta édito et Nicolas Vieillescazes, directeur éditorial des éditions Amsterdam) et trois éditrices de livres pour la jeunesse (Julia Pietri fondatrice des éditions Better call Julia, Elsa Kedadouche des éditions On ne compte pas pour du beurre et Justine Haré des éditions Talents Hauts). Interroger à la fois des éditeur·rices jeunesse et des éditeur·rices grand public – publiant des livres destinés aux adultes – permet d'avoir un regard d'ensemble sur la pratique et les usages quant à l'écriture inclusive dans le monde éditorial français.

Les éditions Des femmes-Antoinette Fouque ont été fondées en 1973 par Antoinette Fouque, une des créatrices du Mouvement de Libération des Femmes (MLF) en France. Depuis sa création, la maison d'édition se positionne dans une démarche féministe et militante en éditant et publiant que des femmes. Actuellement, les éditions Des femmes-Antoinette Fouque sont dirigées par Michèle Idels, Elisabeth Nicoli et Christine Villeneuve et publient des ouvrages de science humaine – psychanalyse, sociologie, philosophie et histoire – des biographies, des correspondances, des récits réels et de fiction. Parmi les thèmes récurrents des ouvrages publiés aux éditions Des femmes-Antoinette Fouque, on retrouve la condition des femmes au travers des sociétés.<sup>59</sup>

Les éditions Daronnes, quant à elles, sont récentes. En effet, née en 2020, cette maison d'édition porte « des paroles féministes et engagées dans le but de changer le monde »<sup>60</sup>. Tout comme les éditions Des femmes-Antoinettes Fouque, les éditions Daronnes ne publient que des femmes : Rachele Borghi avec le titre *Décolonialité et privilège*. *Devenir complice*, *Domestiquées* par Sarah Pèpe, *Survivre au taf* écrit par Marie Dsylva et corrigé par Margot Lachkar, Pauline Harmange et son titre *Avortée. Une histoire de l'IVG* et Pauline Le Gall avec *Utopies féministes sur nos écrans*.

Les éditions Is–land, fondées par Charlotte Othman, publient des ouvrages d'art et des débats d'idées français et étrangers. Charlotte Othman présente également des cours intitulés « Pratiques éditoriales » à l'université de Limoges pour les élèves de deuxième année de master Métiers du livre et de l'édition<sup>61</sup>.

Marion Escudé est éditrice indépendante depuis 2021 des éditions Miralta édito. C'est notamment elle qui édite le titre écrit en inclusif par Aimelou : *On tatouera notre jeunesse dans la neige*. Marion Escudé aide à la fois des autrices et des auteurs à s'autoéditer et, d'un autre côté, travaille avec des maisons d'édition pour divers projets.

[Consulté le 20 août 2022]. Disponible sur : <https://www.elianeviennot.fr/>

59. Voir l'entretien mené le 22 février 2022 avec Christine Villeneuve et le site internet des éditions Des femmes Antoinette Fouque [en ligne]. 2022 [Consulté le 20 août 2022]. Disponible sur : <https://www.desfemmes.fr/>

60. Voir l'entretien mené le 14 mars 2022 et le site internet des éditions Daronnes [en ligne]. 2022 [Consulté le 20 août 2022]. Disponible sur : <https://editionsdaronnes.fr/a-propos/>

61. Voir l'entretien mené le 9 février 2022 avec Charlotte Othman et le site internet des éditions Is–land [en ligne]. 2022 [Consulté le 20 août 2022]. Disponible sur : <http://is-land-edition.com/>

Parmi ses réalisations, on trouve par exemple *Plus de fleurs que de mâles* écrit par Marine Stouppou en auto-édition, *Pas d'aviation sans elles* écrit par Alexandre Léoty aux éditions Privat et *Emma Calvé* écrit par Leatitia Bex aux éditions Acala. De plus, en novembre 2021, Marion Escudé crée Lignes de Mira, une marque de papeterie spécialisée dans le monde des livres et de l'édition<sup>62</sup>.

Les éditions Amsterdam sont fondées en 2003 par Charlotte Nordmann et Jérôme Vidal. Depuis 2016, la maison d'édition est dirigée par Nicolas Vieillescazes. Les éditions Amsterdam éditent des ouvrages de philosophie, d'histoire et de science sociale et des essais critiques et politiques. Elles travaillent également autour des *cultural studies*, des *gender studies* et des *postcolonial studies*<sup>63</sup>.

Julia Pietri est la fondatrice des éditions Better call Julia. Les éditions Better call Julia n'éditent que des femmes et traitent uniquement de thématiques féministes. Au sein du catalogue de la maison d'édition, on retrouve à la fois des essais ou des livres hybrides pour toustes (*Big Bang Féministe*, *Les Mots de feu* et *Le Petit guide de la masturbation féminine*) que des livres pour enfants (*La Grande Princesse* et *Le Petit guide de la fougoune sexuelle*). Le but de la maison d'édition est de faire avancer « la réflexion sur la condition des femmes et sur les questions du genre, en explorant des thématiques et des approches novatrices ». Julia Pietri dirige également le compte Instagram @gangduclito et le Merci Simone Club. C'est notamment le Merci Simone Club qui organise le salon du livre féministe le 22 octobre 2022 à Paris<sup>64</sup>.

Tout comme les éditions Better call Julia, les éditions On ne compte pas pour du beurre éditent des livres pour enfants. Caroline Fournier et Elsa Kedadouche, ont fondé les éditions On ne compte pas pour du beurre dans le but de rendre visible toutes les enfants et toutes leurs familles. En créant cette maison d'édition, les deux cofondatrices partent de sujets qui les concernent, à savoir l'homoparentalité. Puis, leur catalogue s'ouvre plus largement aux personnages LGBTQ+, racisés et en situation de handicap. Avec on ne compte pas pour du beurre, les autrices, auteurs, illustratrices et illustrateurs on choisit le chemin de la banalisation des différences pour lutter contre les discriminations au travers d'histoires ouvertes à toustes<sup>65</sup>.

Justine Haré est l'éditrice des éditions Talents Hauts depuis 2011. Depuis sa création en 2005, la maison d'édition indépendante Talents Hauts a la « volonté de découvrir et défendre les talents de la littérature jeunesse ». La volonté première des éditions Talents Hauts est de décrypter les stéréotypes sexistes au travers les livres pour la jeunesse<sup>66</sup>.

---

62. Voir l'entretien mené le 21 janvier avec Marion Escudé et le site internet de Miralta édito [en ligne]. 2022 [Consulté le 20 août 2022]. Disponible sur : <https://www.miralta-edito.com/>

63. Voir l'entretien mené le 8 avril 2022 avec Nicolas Vieillescazes et le site internet des éditions Amsterdam [en ligne]. 2022 [Consulté le 20 août 2022] Disponible sur : <http://www.editionsamsterdam.fr/>

64. Voir l'entretien mené avec Julia Pietri le 6 mai 2022 et le site internet des éditions Better call Julia [en ligne]. 2022 [Consulté le 20 août 2022]. Disponible sur : <http://bettercalljulia.com>

65. Voir l'entretien mené avec Elsa Kedadouche le 28 janvier 2022 et le site internet des éditions On ne compte pas pour du beurre [en ligne]. 2022 [Consulté le 20 août 2022]. Disponible sur : <https://www.paspourdubeurre.com/>

66. Voir l'entretien mené avec Justine Haré le 2 février 2022 et le site internet des éditions Talents

Trois autrices ont également été interrogées : Jessie Magana, écrivaine du titre *Nos elles déployées*, Aimelou, écrivaine du titre *On tatouera notre jeunesse dans la neige* et Camille co-écrivaine des titres *Bâtir aussi* et *Subtil béton*. Ces autrices utilisent l'écriture inclusive dans leur vie quotidienne comme dans leurs écrits. C'est pour comprendre leurs usages et leurs pratiques, notamment au sein même de leur activité de création, qu'elles ont été interrogées.

Jessie Magana a notamment été directrice de la collection *Les Héroïques* aux éditions Talents Hauts. Depuis un an, Jessie Magana se consacre à son activité d'autrice et continue d'être ponctuellement éditrice free-lance. En parallèle de ces différentes activités, Jessie Magana est professeuse à la faculté Rennes 2 pour les élèves de licence professionnelle et master se destinant à être éditeuses. Militante à la fois dans son travail et dans ses écrits, Jessie Magana s'investit dans de nombreux combats comme la question des personnes étrangères et celle du sexisme dans la littérature jeunesse. Son dernier roman *Nos elles déployées* est notamment écrit en écriture inclusive<sup>67</sup>.

Tout comme Jessie Magana, Aimelou et Camille des collectifs d'écriture Les Aggloméré-e-s et Les Ateliers de l'Antémonde ont publié des textes écrits en inclusif. C'est en 2021 qu'Aimelou publie son titre *On tatouera notre jeunesse dans la neige* en autoédition à l'aide de Marion Escudé. Cet ouvrage destiné aux adolescentes et adolescents aborde des sujets tels que l'amitié, le ski, la tendresse, la bienveillance et l'inclusivité<sup>68</sup>.

Camille, quant à elle, fait partie de deux collectifs d'écriture. Les Aggloméré-e-s. Ont écrit *Subtil béton* aux éditions L'Atalante et Les Ateliers de l'Antémonde *Bâtir aussi* aux éditions Cambourakis. Le premier ouvrage est un roman d'anticipation parcourant des questionnements politiques actuels comme la précarité, le patriarcat, le racisme, les violences policières et bien d'autres. Le second ouvrage est composé de plusieurs nouvelles prenant place en 2011 dans un univers d'anticipation utopique suite à une révolution<sup>69</sup>.

Après avoir interrogé les éditeuses et les autrices utilisant l'écriture inclusive, des entretiens avec les correctrices semblaient nécessaires. En effet, ce sont elles qui harmonisent le texte lorsque l'écriture inclusive est mise en place. C'est pourquoi Claire Géhin, Margot Lachkar et Judith-Lucet Hor ont été interrogées.

Claire Géhin, éditrice free-lance depuis 2015 aux éditions Modimolu, et plus particulièrement, correctrice de livres destinés à la jeunesse. Elle a également animé un cours dans le cadre du master Métiers du livre et de l'édition de Limoges<sup>70</sup>. Margot

Hauts [en ligne]. 2022 [Consulté le 20 août 2022]. Disponible sur : <http://www.talentshauts.fr/>

67. Voir l'entretien mené avec Jessie Magana le 27 janvier 2022

68. Voir l'entretien mené le 24 janvier 2022 avec Aimelou et le site internet d'Aimelou [en ligne]. 2022 [Consulté le 20 août 2022]. Disponible sur : <https://www.aimelou.fr/>

69. Voir l'entretien mené le 3 février 2022 avec Camille et les sites internet de Subtil béton [en ligne]. 2022 [Consulté le 20 août 2022]. Disponible sur : <https://subtilbeton.org/> et des Ateliers de l'Antémonde [en ligne]. 2022 [Consulté le 20 août 2022]. Disponible sur : <https://antemonde.org/>

70. Voir l'entretien mené le 25 janvier 2022 avec Claire Géhin et le site internet de Modimolu [en ligne]. 2022 [Consulté le 20 août 2022]. Disponible sur : <https://www.modimolu.com>

Lachkar et Judith-Lucet Hor sont, toutes deux, correctrices pour les éditions Daronnes. Margot Lachkar a notamment corrigé le titre *Survivre au taf. Stratégies d'autodéfense pour personnes minorisées* de Marie Dasylyva et préfacé par Stella Tiendrebeogo<sup>71</sup>.

Toutes les personnes présentées jusqu'à présent s'avèrent être favorables à l'écriture inclusive. Dans le cadre de ce mémoire, l'avis des personnes se positionnant également a été analysé. En effet, pour comprendre les enjeux de l'emploi de l'écriture inclusive, il convient, dans un premier temps, de prendre en compte les critiques qui lui sont faites. Pierre-Olivier Lhermite et François Montmirel se positionnent tous deux contre, bien que leurs arguments et leurs démarches ne soient pas les mêmes.

Pierre-Olivier Lhermite est professeur en première et dernière année de master Métiers du livre et de l'édition à Limoges. Depuis 2017, Pierre-Olivier Lhermite est également chargé d'édition pour Eveha, un bureau d'études et de valorisations archéologiques<sup>72</sup>.

François Montmirel, quant à lui, est l'éditeur des éditions Fantaisium. La maison d'édition Fantaisium est spécialisée dans le poker depuis sa création. François Montmirel a notamment écrit plus d'une trentaine de livres sur le sujet. Si François Montmirel a été interrogé, c'est parce qu'il a créé un label « sans écriture inclusive » destiné à toutes les auteurices et éditeurices souhaitant l'utiliser. Ce label est apposé sur tous les livres de la maison d'édition Fantaisium dans le but de prouver l'emploi de l'écriture française traditionnelle et pas celui de l'écriture inclusive<sup>73</sup>.

Cette troisième et dernière partie analysera et étudiera les pratiques et les usages des maisons d'édition et des professionnel-elles du monde de l'édition quant à l'écriture inclusive en s'appuyant sur dix-sept entretiens. Elle se découpe alors en deux sous-parties, elles-mêmes découpées en deux chapitres.

La première sous-partie se consacre aux enjeux de l'écriture inclusive au sein des maisons d'édition.

Le premier chapitre s'intéresse plus particulièrement aux obstacles rencontrés par l'écriture inclusive et montre comment ces derniers peuvent être contournés. Comme son nom l'indique, l'écriture inclusive inclut tous les humains. Or, elle peut poser problème pour certain.es, notamment aux personnes déficientes visuelles et aux personnes dys. Ce chapitre se penche également sur le principal défi de l'écriture inclusive : dégenrer la langue française.

Le second chapitre se posera la question suivante : L'écriture inclusive résulte-elle d'un choix idéologique ? Pour y répondre, ce chapitre mobilise différent.es professionnel-elles du monde de l'édition français.

---

71. Voir les entretiens menés le 9 février 2022 avec Margot Lachkar et Judith Lucet-Hor.

72. Voir l'entretien mené le 17 février 2022 avec Pierre-Olivier Lhermite.

73. Voir l'entretien mené avec François Montmirel le 13 février 2022 et le site internet des éditions Fantaisium [en ligne]. 2022 [Consulté le 20 août 2022]. Disponible sur : <https://www.fantaisium.fr/>

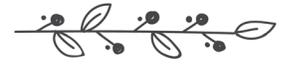
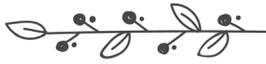
La seconde sous-partie fait un état des lieux de l'écriture inclusive au sein de l'édition française.

Dans un premier chapitre, nous analyserons les différents positionnements quant à l'écriture inclusive en mettant processus de création et genre littéraire en parallèle.

Le second chapitre analysera les usages et les pratiques des éditeuses en fonction de l'âge du public visé. En effet, nous le verrons, l'écriture inclusive ne peut pas être mise en œuvre de la même manière dans les livres pour la jeunesse que dans les livres destinés aux adultes.

Ainsi, cette dernière partie conclut ce mémoire en mettant en lien écriture inclusive et monde éditorial

# LES ENJEUX DE L'ÉCRITURE INCLUSIVE AU SEIN DES MAISONS D'ÉDITION



On ne peut pas parler d'inclusivité sans comprendre les différentes nuances qu'il y a dans la visibilité. Tout le monde sait que les femmes – quelles soient cisgenres ou non – existent. Personne n'a jamais remis en cause leur existence. En ce sens, elles sont visibles. Mais, leur place dans la société a été remise en cause. Les voix de ces femmes ont été effacées tout au long de l'histoire. Selon Éliane Viennot dans l'ouvrage *Le langage inclusif : pourquoi, comment* écrit que « les femmes n'ont pas été invisibilisées, mais effacées de l'Histoire » (VIENNOT, 2019, p. 27). Leur travail est attribué à des hommes cisgenres. De plus, les sujets qui se rapportent culturellement à ces mêmes femmes sont tabous. L'enjeu de visibilité autour des femmes se situe donc autour des lieux de pouvoir et sur l'accès à la parole.

Cette sous-partie fait face à deux enjeux majeurs. Le premier est de surpasser les obstacles tout en les prenant en compte, tandis que le second est un enjeu idéologique.

## CHAPITRE 1. LES OBSTACLES ACTUELS AUXQUELS L'ÉCRITURE INCLUSIVE FAIT FACE

Lorsque l'on parle d'écriture inclusive, de nombreuses craintes se font entendre. C'est pourquoi ce chapitre s'attarde sur la question des personnes dys et des personnes déficient·es visuel·elles. L'écriture inclusive inclut-elle vraiment tout le monde ? Le fait d'employer le point médian n'est-il pas une démarche validiste ? De plus, dans une dernière section, nous nous interrogerons sur la manière de dégenrer la langue. En effet, le point médian permet-il de réellement dégenrer la langue française ou, au contraire, ne rend-il pas la binarité des genres encore plus visible ? Dans ce chapitre, nous répondrons à ces trois questions.

### Section 1. La problématique des personnes dys

Les troubles dys concernent les dysfonctionnements des fonctions cognitives du cerveau relatives au langage oral (dysphasie), à l'écriture (dyslexie et dysorthographe), au calcul (dyscalculie), aux gestes (dyspraxie) ou à l'attention (troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité). Le trouble dys le plus connu est la dyslexie. Souvent, cette dyslexie s'accompagne d'un ou plusieurs autres troubles dys. Il y a donc des dizaines

de manières d'être atteint·e de troubles dys. Aucune étude fiable n'a donné le nombre exact de personnes dys en France, mais cela s'élèverait à 10 %<sup>74</sup>.

Les personnes dys ont du mal avec la lecture, et ce notamment car le problème fondamental des troubles dys réside dans le décalage entre la phonie et la graphie. La ponctuation étant déjà compliquée pour certain·es d'entre elleux, le point médian n'est qu'une complexité de plus dans leur apprentissage. Pour Bernard Colombat, l'écriture inclusive perturbe « les apprentissages de la lecture et de l'écriture à l'école puisqu'elle va à l'encontre d'un certain nombre de principes du système graphique déjà difficiles à transmettre » (COLOMBAT, 2019, p. 59). Selon Françoise Garcia, la vice-présidente de la Fédération nationale des orthophonistes, l'écriture inclusive ajoute de « la confusion dans la conversion entre ce que l'on entend et ce que l'on écrit, le travail de "conversion grapho-phonétique" étant une difficulté pour les dyslexiques »<sup>75</sup>.

Pourtant, en 2017, la présidente de la Fédération française des dys, Nathalie Groth, dira lors d'une interview pour le journal *Le Point* que « la FFDys n'a pas d'avis sur l'écriture inclusive, mais mon avis personnel c'est qu'il est réducteur de dire qu'on ne doit pas l'appliquer au motif qu'elle entraverait la lecture des dyslexiques »<sup>76</sup>. Pour contrer l'argument de la mauvaise lisibilité du point médian, la fédération française des dys recommande alors de se limiter à l'accord des noms de fonctions, grades, métiers et titres et à la double flexion. À ce sujet, les personnes détenant le site internet *Couples et familles* écrivent :

*En effet, l'idée d'inclure deux variants (ou plus) au sein d'un même mot n'est pas récente : c'est ce qu'on appelle une diasystème, une solution par ailleurs préconisée pour transcrire différents idiomes parlés au sein d'une langue écrite unifiée. [...] Serait-il à ce point problématique de recevoir un courrier rédigé avec des points médians et d'adapter notre lecture si l'on s'identifie comme un homme ou une femme ? On ne peut alors se retenir de penser que les personnes malvoyantes ou dyslexiques dont d'aucuns affirment prendre la défense pourraient n'être qu'un alibi à leur position anti-féministe.*<sup>77</sup>

Aucune étude expérimentale n'a, à ce jour, quantifié l'impact du point médian sur les activités de lecture. Toutefois, des études de neurosciences cognitives soutiennent « l'idée qu'en cherchant à réduire les discriminations liées dans la langue, on peut renforcer les discriminations d'accès à la lecture liées à des critères sociaux ou au handicap »<sup>78</sup>.

74. MOBIDYS, *Atelier "vis ma vie de DYS" avec Corinne Truffier* [en ligne]. Youtube, 1<sup>er</sup> avril 2021 [Consulté le 5 mai 2021]. Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=JxRLyDuNsc0>

75. *Écriture inclusive et dyslexie : l'avis de la FFDys* [en ligne]. Fédération Française des Dys, 17 août 2020 [Consulté le 31 janvier 2021]. Disponible sur : <https://www.ffdys.com/actualites/ecriture-inclusive-et-dyslexie-lavis-de-la-ffdys.htm>

76. AFP, *L'écriture inclusive, difficulté de plus pour les dyslexiques ?* [en ligne]. *Le Point*, 28 octobre 2017 [Consulté le 31 janvier 2021]. Disponible sur : [https://www.lepoint.fr/culture/l-ecriture-inclusive-difficulte-de-plus-pour-les-dyslexiques-28-10-2017-2168130\\_3.php](https://www.lepoint.fr/culture/l-ecriture-inclusive-difficulte-de-plus-pour-les-dyslexiques-28-10-2017-2168130_3.php)

77. *Écriture inclusive, qui fait l'idéologie au juste ?* [en ligne]. *Couples et familles*, février 2021 [Consulté le 7 juillet 2022]. Disponible sur : [http://www.couplesfamilles.be/index.php?option=com\\_content&view=article&id=600:ecriture-inclusive-qui-fait-de-l-ideologie-au-juste-bis&catid=6&Itemid=108](http://www.couplesfamilles.be/index.php?option=com_content&view=article&id=600:ecriture-inclusive-qui-fait-de-l-ideologie-au-juste-bis&catid=6&Itemid=108)

78. JYA, *Écriture inclusive et point médian : et si l'on causait science ?* [en ligne] *Éthique et traitement*

Les troubles dys sont souvent mis en avant lorsque l'on parle d'écriture inclusive, notamment par les membres du gouvernement et l'Assemblée nationale. Jean-Michel Blanquer dira par exemple que « mettre des points au milieu des mots est un barrage à la transmission de notre langue pour tous, par exemple pour les élèves dyslexiques »<sup>79</sup>. En effet, en se basant sur les statistiques d'échec scolaire et d'illettrisme en France, beaucoup disent que l'écriture inclusive est finalement, peut-être, pour une élite. Les 45 député-es ayant signé la proposition de loi du 23 mars dernier, visant à interdire et à pénaliser l'usage de l'écriture inclusive dans les administrations publiques et les organismes en charge d'un service public ou bénéficiant de subventions publiques, écriront que « l'écriture soi-disant inclusive est en réalité profondément exclusive »<sup>80</sup>. En effet, pour elleux, « l'écriture inclusive exclut les enfants souffrant de dyslexie et/ou de dysphasie »<sup>81</sup>. Yana Grinshpun dans son article « L'écriture inclusive : une réforme inutile » dans la revue *Travail, genre et sociétés* (n°1, 2022) écrira que l'enseignement du langage inclusif comme langue commune met « les jeunes apprenants et [les] nouveaux arrivants en situation d'insécurité linguistique, sans oublier les personnes dyslexiques ».

Pour reprendre les propos d'Hannah du compte Twitter *endolorixx*, dire : « "Mais vous pensez aux dyslexiques ?" quand on parle de l'écriture inclusive » semble illogique. En effet, « en temps normal on s'en fout mais pour décrédibiliser une cause, là on pense fort à elleux ! ». Marion Escudé, lors de l'entretien téléphonique du 21 janvier 2022 rejoindra cet avis-là en disant : « On ne s'occupe pas trop d'eux [des personnes dys] en temps normal et puis, tout à coup, quand on parle d'écriture inclusive, tout le monde défend les dys ». Pour Elsa Kedadouche des éditions On ne compte pas pour du beurre, abandonner l'écriture inclusive n'est pas « la solution pour inclure les personnes dyslexiques [...] au contraire ».

Lors de mon premier mois de stage dans l'entreprise MOBIDYS, j'ai pu récolter des témoignages sur la manière dont les personnes ayant des troubles dys arrivent, ou non, à lire l'écriture inclusive. En effet, l'entreprise MOBIDYS est spécialisée dans les livres accessibles aux personnes dys. Toutes les personnes que j'ai interrogées m'ont dit ne pas être plus gênées par le point médian que par la police à empattement. C'est pour cela que dans le titre *On tatouera notre jeunesse dans la neige*, Marion Escudé et Aimelou ont fait le choix d'une typographie sans empattement et avec des espacements assez grands. Alors oui, pour les personnes ayant des troubles dys, rajouter un point au milieu d'un mot peut paraître étrange, mais il est plutôt facile de s'en accommoder.

des langues, 20 janvier 2018 [Consulté le 6 juin 2021]. Disponible sur : <http://www.ethique-et-tal.org/2018/01/20/ecriture-inclusive-et-point-median-et-si-lon-causait-science/>

79. CONRUYT, Jean-Michel Blanquer veut interdire l'écriture inclusive à l'école [en ligne]. Le Figaro, 3 mai 2021 [Consulté le 7 mai 2021]. Disponible sur : [https://etudiant.lefigaro.fr/article/ecriture-inclusive-un-barrage-a-la-transmission-de-notre-langue-tranche-blanquer\\_d918fddc-abe0-11eb-917f-298f4077d690/](https://etudiant.lefigaro.fr/article/ecriture-inclusive-un-barrage-a-la-transmission-de-notre-langue-tranche-blanquer_d918fddc-abe0-11eb-917f-298f4077d690/)

80. COLLECTIF, Proposition de loi visant à interdire et à pénaliser l'usage de l'écriture inclusive dans les administrations publiques et les organismes en charge d'un service public ou bénéficiant de subventions publiques [en ligne]. Assemblée nationale, 23 mars 2021 [Consulté le 7 mai 2021]. Disponible sur : [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/115b4003\\_proposition-loi](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/115b4003_proposition-loi)

81. Ibid.

Dans un article écrit par le professeur Jean-Michel Le Baut, deux personnes témoignent : Célia Guerrieri et Pauline. La première est elle-même dyslexique et enseigne à des personnes ayant des troubles dys. L'usage de l'écriture inclusive n'a jamais été un souci dans sa classe : « Il faut le dire : de tous les élèves dys que j'ai eu à charge, aucun n'a mentionné être gêné par ce point médian, mis à part ce premier instant déstabilisant »<sup>82</sup>. La seconde témoignera également en disant : « Pour ma part, en tant que personnes dys, l'utilisation du point médian ne me gêne pas plus que cela »<sup>83</sup>.

Lors de ce mémoire, de nombreuses recherches ont été faites sur la question entre les dys et l'écriture inclusive. Dans un premier temps, je m'attendais à trouver uniquement des réactions des personnes concernées. Or, les personnes réagissant négativement à l'écriture inclusive en brandissant l'argument des personnes dys sont le plus souvent des valides. J'ai donc tenu à donner la parole aux premier-es concerné-es en ne prenant en compte que leurs avis. Sur Twitter, Camille, du compte *Fluffymonstre* écrit ceci : « Je suis dyslexique et je sais que depuis petite déjà j'aurais trouvé l'écriture inclusive plus pratique plutôt que de se casser la tête à savoir qui est le sujet et comment accorder la phrase » (4 mai 2021). Angie Breshka, de la chaîne YouTube du même nom est dyslexique. Elle aussi s'exprime sur l'écriture inclusive en donnant son point de vue et son expérience en tant que personne dyslexique : « En tant que dyslexique, les mots qui ne s'écrivent pas comme on les prononce ou les règles d'orthographe, de grammaire ou de conjugaisons absurdes me posent beaucoup plus de problèmes que l'écriture inclusive »<sup>84</sup>. En effet, l'écriture inclusive est peut-être imparfaite, mais ce n'est, au final, « qu'un problème parmi des tas d'autres sur lesquels on doit faire évoluer les choses pour une inclusion pour tous »<sup>85</sup>. Angie Breshka conclut sa vidéo en rappelant que l'écriture inclusive doit évoluer « pour une accessibilité à tous et toutes »<sup>86</sup>, mais que ce n'est pas ce qui pose le plus de problèmes dans la lecture des personnes dys.

Lors de l'entretien que je mène avec Aimelou, l'autrice du titre *On tatouera notre jeunesse dans la neige*, cette dernière m'a dit avoir une mère professeure et un frère dys et accepte de me donner son avis sur la question de la lecture de l'écriture inclusive pour les personnes dys. Toutefois, Aimelou précise bien que son avis « ne vaut absolument pas un avis de spécialiste ou de personne concernée »<sup>87</sup>. Voici donc ce qu'elle dit :

*Vu que pour les personnes dys, la difficulté est de distinguer les lettres, le point médian met de l'espace entre certaines lettres, donc ça peut alléger la lecture. [...] La plupart des informations sont inaccessibles pour eux, que ça soit dans le contraste des couleurs, dans la police utilisée, les intervalles, les marges, dans tout ce qui est écrit de partout. Et là on*

82. LE BAUT, *Témoignages : l'écriture inclusive et les dys* [en ligne]. Café pédagogique, 10 mai 2021 [Consulté le 13 mai 2021]. Disponible sur : <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2021/05/10052021Article637562211940812567.aspx>

83. Ibid.

84. BRESHKA, *L'écriture inclusive vs la dyslexie. Vraiment inclusive ?* [en ligne]. YouTube, le 26 juin 2021 [Consulté le 16 juillet 2021]. Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=neWfmsgQ1fg>

85. Ibid.

86. Ibid.

87. Voir l'entretien mené le 24 janvier 2022 avec Aimelou

ne pose jamais la question de l'accessibilité aux personnes. [...] Je pense que cela représente une difficulté dans le sens où cela va amener de la confusion. On essaye déjà de leur expliquer comment fonctionne la langue alors que pour eux cela ne fait pas de sens et n'est pas logique. Leur cerveau n'interprète pas et ne s'occupe pas des informations de la même façon, et du coup ne va pas vraiment comprendre quoi faire de cette information. [...] Dans le cas de la lecture passive, moi je ne pense pas que ce soit le facteur le plus décisif. La taille de police, l'espacement entre les mots, l'espacement entre les lettres, l'espacement entre les lignes va avoir beaucoup plus d'impact que s'il y a un pauvre point médian, ou un mot valise. Les mots-valises d'ailleurs sont des mots pour les personnes dys comme pour les personnes non dys ! Mais encore une fois, je ne suis pas concernée et je ne relate que l'expérience dont mon frère m'a fait part.<sup>88</sup>

De plus, pour les personnes de l'Association des jeunes chercheur·euses en études féministes, genre et sexualité, on en revient toujours au même point, l'écriture inclusive n'est pas réduite qu'au point médian.

*Si l'utilisation de l'écriture inclusive et sa lecture représentent effectivement pour les personnes dys et multi-dys, des enjeux et des efforts supplémentaires, c'est précisément parce que la langue française est sexiste. Et c'est pour pallier ces manquements qu'elle nous oblige à faire cette gymnastique, afin de faire exister, par les mots, ceux qu'elle oublie<sup>89</sup>.*

Pour Éliane Viennot, la question de la lisibilité de l'écriture inclusive, et, plus particulièrement, du point médian pour les personnes dys est indissociable des personnes « qui ne sont pas très lettrées, qui ne vivent pas dans la lecture [et] qui ne sont pas de bons lecteurs ». Mais alors, qu'en est-il des personnes malvoyantes lorsqu'il s'agit de lire des points médians via des logiciels de lecture ?

## Section 2. La problématique des personnes malvoyantes et les logiciels de lecture

Les logiciels de lecture, aussi appelés lecteurs d'écran sont des logiciels d'assistance technique destinés aux personnes qui ont du mal avec la lecture. Ils retranscrivent par synthèse vocale ce qui est affiché sur un écran. Le problème majeur de ces lecteurs d'écran est la lisibilité et l'accessibilité du point médian.

*La Fédération des aveugles de France publie en 2017 un communiqué dans lequel Vincent Michel, son président, indique que le point médian n'est pas lisible pour les utilisateurs de synthèse vocale : « Pour nous, personnes aveugles, cette soi-disant langue inclusive est proprement indéchiffrable par nos lecteurs d'écran »<sup>90</sup>. Selon ce même communiqué, avec*

88. Ibid.

89. Association des jeunes chercheur·euse·s en études féministes, genre et sexualité, *Contre la récupération du handicap par les personnes anti-écriture inclusive* [en ligne]. EFIGIES, 15 décembre 2020 [Consulté le 7 mai 2021]. Disponible sur : <https://efigies-ateliers.hypotheses.org/5274>

90. Aveugles de France, *Non au mélange des genres dans l'écriture inclusive !*, 2017.

*l'écriture inclusive, le texte devient « illisible, incompréhensible, en particulier par ceux qui éprouvent quelques difficultés avec cette même langue, les dyslexiques par exemple »<sup>91</sup>. Le site handicap.fr explique également que l'écriture inclusive est un problème pour « les aveugles utilisant des synthèses vocales pour lectures de texte, les personnes dyslexiques ou encore celles ayant un handicap cognitif »<sup>92</sup>.*

Une enquête menée par Julie Moynat en mai 2019<sup>93</sup> montre que ces logiciels de lecture ont tous une manière différente de lire le point médian, et tous des difficultés. Dans son article, elle prend l'exemple du mot *participant·es*. Un premier lecteur d'écran lira "participant point es", tandis que le deuxième lira "participant point médian es" et le troisième "participant es". Il y aurait encore plus de problèmes lorsque ces logiciels essayent de lire à haute voix des mots aux terminaisons différentes au masculin et au féminin. La compréhension des personnes déficientes visuelles passant par ces logiciels de lecture est donc difficile. En avril 2020, l'agence Adéquat écrit : « écriture inclusive, oui, point médian, bof »<sup>94</sup>. Julie Moynat rejoint cela en disant qu'il est préférable d'utiliser les doublets si l'on veut qu'un texte soit accessible à tous les humains, et donc qu'il soit réellement inclusif.

Contrairement à la Fédération des aveugles de France, toutes les associations et collectifs de personnes en situation de handicap ne sont pas réfractaires à l'écriture inclusive. Le 15 décembre 2020, dans un communiqué contre la récupération du handicap par les personnes anti-écriture inclusive, l'Association des jeunes chercheur·euse·s en études féministes, genre et sexualité exprime son désaccord face aux personnes plaçant l'écriture inclusive en porte-à-faux face aux déficients visuels.

*[Nous, l'Association des jeunes chercheur·euse·s en études féministes] exprimons aujourd'hui notre désaccord et dénonçons la récupération du handicap pour justifier des positions anti-écriture inclusive, par des personnes généralement concernées ni par le sexisme, ni par le validisme. [...] Il est problématique que des personnes non concernées ne consultent pas ou s'expriment à la place des personnes concernées par le validisme.*<sup>95</sup>

Les membres de cette association dénoncent également l'argument technique des lecteurs d'écran :

---

91. Ibid.

92. E. DAL'SECCO, *Écriture inclusive : galère des lecteur·rice·s handicapé·e·s* [en ligne]. Handicap.fr, le 20 juillet 2020 [Consulté le 16 juillet 2022]. Disponible sur : <https://informations.handicap.fr/a-ecriture-inclusive-galere-lecteur-handicape-13085.php>

93. MOYNAT, *Écriture inclusive au point médian et accessibilité : avançons vers des solutions* [en ligne]. La Lutine du Web, 6 mai 2019 [Consulté le 31 janvier 2021]. Disponible sur : <https://www.lalutine-duweb.fr/ecriture-inclusive-accessibilite-solutions/#point-median-accessibilite>

94. *L'écriture inclusive est-elle accessible aux personnes en situation de handicap ?* [en ligne]. Agence Adéquate, 14 avril 2020 [Consulté le 31 janvier 2021]. Disponible sur : <https://agence-adequat.fr/lecriture-inclusive-est-elle-accessible-aux-personnes-en-situation-de-handicap>

95. Association des jeunes chercheur·euse·s en études féministes, genre et sexualité, *Contre la récupération du handicap par les personnes anti-écriture inclusive* [en ligne]. EFIGIES, 15 décembre 2020 [Consulté le 7 mai 2021]. Disponible sur : <https://efigies-ateliers.hypotheses.org/5274>

*C'est placer le problème au mauvais endroit. Le souci, ce n'est pas l'écriture inclusive en tant que telle, mais, d'un côté, c'est la programmation des logiciels de synthèse vocale utilisés par les personnes déficientes visuelles, et de l'autre, c'est l'absence d'éducation à ce sujet. [...] Mais si les programmeuses travaillaient à modifier cela, il n'y aurait plus de problème. [...] Nous pouvons donc écrire "auteurs et autrices", ou bien "auteurs-trices", ou encore "auteurices", et nos synthèses vocales, de même que nos oreilles, s'en portent très bien.<sup>96</sup>*

De plus, pour Matthieu Annereau, président d'Association Handicap, lui-même non voyant, «seul le point médian est bloquant, mais il peut exister d'autres manières»<sup>97</sup>. L'écriture inclusive en elle-même n'est donc pas un problème pour les personnes déficientes visuelles. *A contrario*, le point médian semble l'être.

Toutefois, depuis 2018, le Hackaton Écriture inclusive a créé une extension pour les navigateurs Firefox, Chrome et Opera. Cette extension, appelée LEIA – l'écriture inclusive accessible – est « vouée à améliorer l'accessibilité des personnes malvoyantes, non-voyantes ou ayant des difficultés de lecture aux sites internet qui auraient choisi de rédiger leur contenu en écriture inclusive »<sup>98</sup>. L'extension permet, entre autres, de réécrire les phrases contenant le point médian de façon intelligible et d'accéder au point médian à l'aide d'un raccourci clavier (deux fois la touche point-virgule). Par exemple, lorsque LEIA détecte un mot contenant un ou plusieurs point(s) médian(s), son script détermine automatiquement quel est ce mot et le décline au féminin et au masculin. Utilisée en majorité par les personnes malvoyantes ou non-voyantes, LEIA est également adaptée aux personnes ayant des difficultés avec la lecture, comme les dys.

### Section 3. Dégenrer la langue

Avec l'écriture inclusive, certaines personnes voient comment démasculiniser la langue et l'écriture française, mais pas comment la dégenrer. En effet, pour Anne Fausto-Sterling (2012), « aucun critère physique ne permet de décomposer l'humanité en deux genres étanches, femmes d'un côté, mâle de l'autre, partout il y a de l'entre-deux ». Or, cet entre-deux n'est pas atteignable – pour l'instant – à l'écrit, même avec l'écriture inclusive, car les mots n'existent pas encore. Éliane Viennot écrit par exemple que l'on « peut passer d'un genre à l'autre [...] mais on ne peut pas se loger entre les deux » (VIENNOT, 2019, p. 34). C'est-à-dire que, pour Éliane Viennot, la langue française ne permet pas l'existence d'autres genres que le masculin et le féminin. *Le Figaro*, le 11 et 12 novembre 2017<sup>99</sup> écrit que l'écriture inclusive n'est qu'un moyen de plus pour renforcer

96. Ibid.

97. Lyon : l'écriture inclusive pose des problèmes aux handicapés [en ligne]. *Le Point*, le 22 juillet 2020 [Consulté le 16 juillet 2022]. Disponible sur : [https://www.lepoint.fr/societe/lyon-l-ecriture-inclusive-pose-des-problemes-aux-handicapes-22-07-2020-2385279\\_23.php](https://www.lepoint.fr/societe/lyon-l-ecriture-inclusive-pose-des-problemes-aux-handicapes-22-07-2020-2385279_23.php)

98. LEIA, c'est quoi ? [en ligne]. [Consulté le 21 août 2022]. Disponible sur : <https://github.com/4nnm8/LEIA>

99. PECH, Ces journalistes qui veulent imposer l'écriture inclusive [en ligne]. *Le Figaro*, 10 novembre 2017 [Consulté le 31 janvier 2021]. Disponible sur : <https://www.lefigaro.fr/>

la binarité des genres. Notons tout de même que *Le Figaro* s'oppose toujours à la féminisation de la langue dans ses articles et refuse catégoriquement d'utiliser l'écriture inclusive en disant que c'est un « délire »<sup>100</sup>.

L'existence des minorités de genre n'est pas visible. L'enjeu de visibilité présent dans l'écriture inclusive est alors d'autant plus important. Contrairement à ce que disait Raphaël Haddad dans son *Manuel d'écriture inclusive* (2016), il ne s'agit pas de « cesser d'invisibiliser les femmes », mais bien de dégenrer le français pour que tous les humains soient pris en compte. Sur ce point-là, l'écriture inclusive a encore du chemin à parcourir.

En effet, certaines personnes comme les correctrices Margot Lachkar et Claire Géhin, parler *des autrices et des auteurs* ou écrire *les auteur-ric-e-s* ou *les auteur-rices* reproduit la binarité de genre. Pour pallier cette binarité, une des solutions possibles est le x. On pourra par exemple écrire *auteur-ric-e-x-s*. Ici, le x représente tous les autres genres. Bien que très peu utilisé en français, le x est néanmoins présent dans les milieux militants. Les mots-valises tels que *auteurices* permettent également d'éviter la reproduction de la binarité dans le langage. Pour certain.es, cette solution est la seule qui, pour le moment, est envisageable, tandis que pour d'autres, ce x est contestable. C'est notamment le cas de Margot Lachkar, correctrice du livre de Marie Dasylya : *Survivre au taf. Stratégies d'autodéfense pour personnes minorisées*. En effet, Margot Lachkar n'est « pas d'accord avec le fait de dire que le point médian laisse les choses binaires »<sup>101</sup>. De son point de vue, lorsque l'on utilise deux points médians, cela « permet de ne pas rajouter de x »<sup>102</sup> car c'est « redondant par rapport au point médian »<sup>103</sup>. De plus, écrire *dominé-es* avec un seul point médian est plus « binaire visuellement »<sup>104</sup> que lorsqu'il y a deux points médians pour Margot Lachkar. Toutefois, cette dernière précise qu'elle vit actuellement en Allemagne et que les pratiques et les usages quant à l'écriture inclusive sont plus avancés en Allemagne qu'en France. Pour pallier la binarité des genres, l'Allemagne a mis en place un *gender gap*. Les Allemand-es écrivent toustes en écriture inclusive depuis plusieurs années. Pour cela, ils préconisent l'utilisation de deux astérisques. C'est l'espace laissé autour de ces astérisques qui est appelé *gender gap*. En effet, ces espaces sont pensés comme des espaces de fluidité entre les genres.

Claire Géhin, correctrice de livres pour la jeunesse, partage l'avis de Margot Lachkar. En effet, avec l'écriture inclusive, « on reste dans une lecture qui est très

actualite-france/2017/11/10/01016-20171110ARTFIG00316-ces-journalistes-qui-veulent-imposer-l-ecriture-inclusive.php et PECH, *Ce que risquent les profs qui enseignent l'écriture inclusive* [en ligne]. Le Figaro, 10 novembre 2017 [Consulté le 31 janvier 2021]. Disponible sur : <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2017/11/10/01016-20171110ARTFIG00336-que-riquent-les-profs-qui-enseignent-l-ecriture-inclusive.php>

100. PECH, *Féminisme : les délires de l'écriture "inclusive"* [en ligne]. Le Figaro, 5 octobre 2017 [Consulté le 31 janvier 2021]. Disponible sur : <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2017/10/05/01016-20171005ARTFIG00337-feminisme-les-delires-de-l-ecriture-inclusive.php>

101. Voir l'entretien mené avec Margot Lachkar le 9 février

102. Ibid.

103. Ibid.

104. Ibid.

binaire avec du masculin et du féminin»<sup>105</sup>. Pour elle, l'écriture inclusive pourrait «évoluer vers autre chose que l'on n'imagine pas. Vers quelque chose de moins binaire par exemple»<sup>106</sup>. Bien que les questions de genre soient au centre de ses pratiques professionnelles, Claire Géhin a la «volonté de dégenrer le plus possible, mais pas avec le point médian».

Actuellement, le français exclut les femmes et les personnes refusant la binarité des genres. En effet, le fait que le masculin soit le genre grammatical majeur est dépendant des relations entre les hommes cisgenres et les autres humains dans la société. Le fait que le neutre n'existe pas est encore plus criant de vérité en ce qui concerne l'invisibilité des personnes agenres, non-binaires et bien d'autres qui ne se considèrent ni totalement femmes, ni totalement hommes. Dans une publication Instagram du 6 février 2021, Noémie du compte Instagram *meufcocotte* écrit qu'avoir «le projet de déconstruire les normes et les injonctions, c'est un merveilleux projet mais cela l'est nettement moins si le cheminement s'arrête aux portes du genre!» Lors de l'entretien téléphonique fait avec Éliane Viennot le 4 février 2022, cette dernière dira que les néologismes et les points médians «ne changent pas le système de la langue» et qu'ils «ne dérangent pas le langage» mais «créent des épïcènes». Pour Éliane Viennot, «il ne faut ni rêver ni craindre que cela [l'écriture inclusive] dégenre la langue».

## Conclusion

Pour Julie Moynat, «il s'agirait de trouver des solutions viables et robustes»<sup>107</sup> face à ces problèmes de lecture du point médian et à l'accessibilité de l'écriture inclusive. Or, nous l'avons vu dans ce chapitre, le point médian est tout à fait viable à condition que les logiciels de lecture et l'apprentissage de la langue s'y adaptent. De plus, il est tout à fait possible d'utiliser des accords de proximité, de sens et de majorité, la double flexion et la féminisation des noms de métiers. Les personnes déficientes visuelles et ayant des troubles dys ne sont donc en aucun cas exclues de l'utilisation de l'écriture inclusive. Leurs usages en seront juste différents.

Face aux protestations masculinistes de plus en plus fortes, un autre défi serait de rendre le français moins binaire et moins stéréotypé. En effet, comme nous venons de le voir, dégenrer la langue française est un enjeu important. Or, l'écriture inclusive telle que nous la connaissons maintenant à encore du chemin à parcourir pour que son dégenrage soit total.

105. Voir l'entretien mené avec Claire Géhin le 25 janvier

106. Ibid.

107. MOYNAT, *Écriture inclusive au point médian et accessibilité : avançons vers des solutions* [en ligne]. La Lutine du Web, 6 mai 2019 [Consulté le 31 janvier 2021]. Disponible sur : <https://www.lalutine-duweb.fr/ecriture-inclusive-accessibilite-solutions/#point-median-accessibilite>

## CHAPITRE 2. L'ÉCRITURE INCLUSIVE RELÈVE-T-ELLE D'UN ENJEU IDÉOLOGIQUE ?

Ce chapitre s'appuiera, en majorité, sur les entretiens passés avec les professionnel-elles du monde de l'édition. Lors de ces entretiens, j'ai fait le choix de ne pas définir ce qu'est l'écriture inclusive. Dans un premier temps, pour ne pas influencer les réponses des personnes interrogées et, dans un second temps, pour ne pas interférer avec leur propre définition. Le postulat de départ était que l'écriture inclusive est souvent pensée comme étant uniquement le point médian. À la suite des 17 entretiens, cette hypothèse est confirmée. En effet, pour certains (comme pour Pierre-Oliver Lhermite et François Montmirel) la double flexion et la féminisation des noms de métiers ne font pas partie de l'écriture inclusive. François Montmirel dira notamment que la double flexion relève de la galanterie et pas de l'inclusivité.

Or, nous l'avons vu tout au long de ce mémoire, tout ce qui tend à rendre la langue et l'écriture plus égalitaires peut être considéré comme étant de l'écriture inclusive.

Ce chapitre s'intéresse au point de vue des professionnel-elles de l'édition sur le lien entre écriture inclusive et idéologie. Pour rappel, l'idéologie est un système d'idées à partir desquelles chacun-e analyse sa réalité sensible (partie 2, chapitre 1, section 1). Nombreux-seuses sont celles et ceux pensant que l'écriture inclusive est idéologique. Parmi elleux, nous retrouvons aussi bien des personnes se positionnant pour l'écriture inclusive que des personnes se positionnant contre. Nous nous poserons alors la question suivante : L'utilisation de l'écriture inclusive dans les livres pourrait-elle être une manière de prendre position politiquement et idéologiquement ? La première section de ce chapitre s'appuie sur l'avis des personnes favorables à l'écriture inclusive sous toutes ses formes, tandis que la seconde section s'appuie sur l'avis des personnes se positionnant contre l'écriture inclusive.

### Section 1. Le point de vue de celles et ceux favorables à l'écriture inclusive sous toutes ses formes

Parmi les 17 entretiens menés lors de cette deuxième année de master, toutes les personnes interrogées rapprochent l'écriture inclusive des concepts d'idéologie et de politique.

Pour reprendre Gilles Magniont dans son ouvrage *Guerre civile des Français sur le genre* (On verra bien, 2020), le choix d'utiliser ou non l'écriture inclusive montre une « politisation ». De plus, écrire de manière inclusive est aussi un moyen de « proclamer sa position » (Ibid.). En effet, « tracer les mots n'a plus simplement pour objet de transcrire les sons et de préciser la nature ou l'histoire des vocables, c'est en outre le moyen, pour le scripteur, de proclamer sa position » (Ibid.).

*La mise en pratique ou le refus de ces nouvelles pratiques, qui concernent aussi bien le discours en général [...] que l'écrit seul [...] représente en général dans le discours un*

*positionnement idéologique et corrélativement une pratique politique [...] Dès lors recourir à ces usages graphiques revient à faire fonctionner un marqueur idéologique. (MAGNIONT, 2020)*

Certain-es parlent de valeurs, comme Aimelou: «Ce que je considère, c'est que les personnes qui l'utilisent [l'écriture inclusive] le font parce qu'elles ont conscience que ça va avec leurs valeurs». Claire Géhin, quant à elle, parle de «valeurs d'égalité». Nicolas Vieillescazes, quant à lui, dira que l'écriture inclusive est «effectivement un outil qui participe d'une lutte pour l'égalité dans la langue, au sein du langage et de l'écriture». De plus, pour l'éditeur, «le langage et l'écriture sont un des fronts de cette lutte pour l'égalité». Dans cette idée de valeur, l'on retrouve des valeurs liées aux différents féminismes (nous l'avons abordé dans la partie 3, sous-partie 2, chapitre 1, section 2) et aux idées et mouvements politiques dans lesquels chacun-e s'identifie.

Tandis que le concept d'idéologie est mis en lien avec la notion de valeur pour certain-es, d'autres rapprochent l'idéologie et le politique. Nous avons notamment fait le lien entre ces deux concepts dans la partie 2, sous-partie 1, chapitre 1, section 2. Pierre Olivier Lhermite, sera un des premiers à faire part de son étonnement quant à la cristallisation des réactions face à l'écriture inclusive. Pour ce dernier, cette cristallisation ne peut être pensée qu'au sein d'un contexte social et politique.

*Je trouve qu'aujourd'hui, c'est intéressant tout ce qu'on met politiquement derrière [l'écriture inclusive]. Par exemple, voir qui publie des livres en inclusif, qui le fait et qui le fait pas et pour quelle raison. Et je trouve que c'est assez symptomatique de la période politique dans laquelle on est et de la polarisation. [...] Je trouve que c'est vraiment représentatif de ce qu'on a comme idée politique. Je trouve qu'il y a vraiment ce truc de "dis moi ta position dans l'écriture inclusive et je te dirai pour qui tu votes". [...] Je pense que c'est un peu une bataille culturelle. [...] C'est incroyable à quel point c'est devenu politique alors que moi j'ai quand même l'impression que c'est la base du féminisme. [...] Ça cristallise quand même pas mal de questions. (MARGOT LACHKAR)*

*Je pense que le langage est politique. [...] Le non verbal est théorique. Donc ça [l'écriture inclusive] ne peut pas être autre chose que politique. Mais le politique c'est aussi l'intime, donc ce n'est pas juste être politique dans le sens faire du débat politique dans le monde. Il semble que c'est politique parce que ce qui est politique est intime et que ça permet à la société de se transformer. (CHARLOTTE OTHMAN)*

Pour Éliane Viennot aussi l'emploi de l'écriture inclusive est «évidemment un choix idéologique et politique»: «À l'évidence, les gens qui sont pour le langage égalitaire [...] sont des gens qui sont pour l'égalité des sexes [des genres] et qui sont pour faire quelque chose pour aider à la progression de l'égalité.» Le 8 avril 2022, lorsque je demande à Nicolas Vieillescazes si les éditions Amsterdam ont fait face à des retours négatifs des lectrices et lecteurs et des professionnel-elles du monde de l'édition en employant l'écriture inclusive, ce dernier me répond que ce n'est pas le cas. Il précisera

ensuite que « c'est parce [que les éditions Amsterdam] est un éditeur identifié à gauche et même classé dans la gauche radicale et que, par conséquent, le lectorat est très sensible à ces questions-là [la question de l'écriture inclusive et de la visibilité de tous les genres dans la langue]. » De plus, pour l'auteurice du livre *L'écriture inclusive : pourquoi, comment*, le parti politique dans lequel les personnes se reconnaissent n'est pas en lien avec le fait d'être pour ou contre l'écriture inclusive. « Il n'y a pas que des gens de droite qui sont contre, il y a aussi des égarés de gauche qui n'ont pas compris du tout ». Toutefois, Marion Escudé de Miralta éditeurice pense que les personnes employant l'écriture inclusive et non genrée ne sont pas « de droite, très clairement ». Bien que pour Éliane Viennot, les critiques faites à l'écriture inclusive ne viennent pas que des personnes politiquement à droite, cette dernière tient à rappeler qu'il « y a trois propositions de lois contre l'écriture inclusive » et que cela « ne vient pas de la gauche ».

Nombreux·euses sont ceux à me dire que tout est politique. Camille des collectifs Les Aggloméré·e·s et Les Ateliers de l'Antémonde me dit que le langage, « comme toutes les autres choses dont on est fait socialement » est empreint de rapports de domination. Choisir d'écrire en inclusif n'est alors pas une « lutte suffisante » pour Camille. En effet, cela vient « s'appuyer sur des luttes féministes, décoloniales, des luttes qui critiquent des rapports de classe ». Pour illustrer son propos, Camille prend l'exemple des romans *Subtil béton* et *Bâtir aussi* :

*Par exemple, sur les deux bouquins dont on parle là, qui sont des bouquins avec beaucoup de politique dans leur contenu parce que ça travaille sur l'utopie et la dystopie politique à la période contemporaine. Mais ce sont à la fois des œuvres de fiction, ce sont des œuvres littéraires. Et c'est des écrits dans lesquels il y a aussi des enjeux esthétiques et très poétiques qui sont importants aussi. Et tout ça, c'est pour dire que ce n'est pas un truc qui se réduit au politique, mais le politique est toujours là dans nos perspectives d'auteurs. (CAMILLE)*

Si employer l'écriture inclusive dans ses écrits semble alors être politique pour beaucoup, qu'en est-il des personnes ne l'utilisant pas ? Est-ce forcément un choix délibéré et politique ? Tout d'abord, faisons la distinction entre le fait de ne pas employer l'inclusivité de manière voulue et le fait de ne pas l'employer par méconnaissance. Tandis que l'un est conscient, l'autre est inconscient et n'est donc pas un choix fait de manière délibérée. Sur ce dernier point, toutes les personnes interrogées me disent que dans le cas d'une non-utilisation de l'écriture inclusive de manière inconsciente, cela ne peut pas être un choix idéologique et politique. Aimelou ne pense pas « que ça soit un choix délibéré pour tout le monde de ne pas l'utiliser [l'écriture inclusive]. [...] Je n'ai pas envie d'être dans une posture radicale au point de blâmer toutes les personnes qui n'ont pas pris conscience de cela [le sexisme du langage] ».

Selon Marion Escudé, l'écriture inclusive devrait faire partie du « bon sens » de chacun·e. De plus, pour l'éditeurice, derrière les arguments contre, il y a également une idéologie :

*Je pense qu'un jour, on se dira que c'est juste du bon sens et plus de l'idéologie. [...] Mais actuellement là, début 2022, bien évidemment que c'est de l'idéologie. Et on ne peut pas dire le contraire. Ceux qui sont contre, parce qu'il ne faut pas parler d'idéologie, se cachent derrière des propos et des arguments comme les dyslexiques, la longueur du texte, les répétitions, l'esthétique. [...] Bien évidemment que c'est une histoire d'idéologie. (MARION ESCUDÉ)*

L'idéologie peut parfois avoir une connotation négative. C'est-à-dire qu'elle véhiculerait des idées fausses et une fausse interprétation de la réalité (JAEGGI, 2020). Margot Lachkar et Elsa Kedadouche, diront ne pas aimer le terme idéologique car il véhicule des idées négatives. Lorsque je demanderai à Elsa Kedadouche si, pour elle, l'écriture inclusive est idéologique, elle me répondra qu'elle n'a pas l'impression de « véhiculer une idéologie », mais qu'elle a plutôt « l'impression que [l'écriture inclusive est] politique » car elle crée des « potentiels conflits » et « potentiels débats ». Toutefois, ces deux femmes font le lien entre le politique et l'écriture inclusive. Pour Elsa Kedadouche, pour comprendre que l'écriture inclusive est politique, il faut replacer l'écriture traditionnelle dans son contexte historique et culturel.

*J'ai l'impression que c'est politique. Dans le sens où j'ai une conviction qui passe par l'inclusivité et que c'est important. En fait, pour moi, cette écriture inclusive dénonce quelque chose aussi. Elle vient dire : "Non, l'égalité, notamment entre les femmes et les hommes et les personnes non-binaires, l'égalité de genre finalement, elle n'existe pas". C'est parce qu'il y a toute une histoire à l'intérieur, des femmes, des hommes, des gens quoi. Et cette histoire à l'intérieur de l'écriture, moi je ne la supporte plus. Et du coup, j'ai besoin de l'affirmer et de montrer que mes idées sont contextualisées sur cette histoire-là, sur ces rapports-là de domination. (ELSA KEDADOUCHE)*

Les éditions Des Femmes, quant à elles, ne se positionnaient pas dans une démarche idéologique lorsqu'elles ont commencé à utiliser l'inclusif et la féminisation des noms. Bien que Christine Villeneuve, codirectrice et éditrice des éditions Des femmes-Antoinette Fouque, affirme que l'emploi d'un langage neutre et inclusif est idéologique, « aux éditions Des Femmes, il n'y a pas eu de démarche idéologique par rapport à ça. Ça ne s'est pas fait dès le début. C'est une démarche d'affirmation des femmes. [...] Et oui, il y a aussi des discours idéologiques qui peuvent être vraiment sur des positions assez fortes. Dans l'édition, cela ne s'inscrit pas dans une démarche idéologique, ça c'est certain ».

Les professionnel·elles de l'édition et les autrices employant l'écriture inclusive – quelle que soit la forme utilisée – et y étant favorables évoquent, pour la majorité, un lien assez étroit avec le concept d'idéologie. Pour celles qui ne pensent pas l'écriture inclusive comme une idéologie, cette dernière est tout de même politique. Est-ce également le cas pour les professionnel·elles de l'édition défavorables à l'utilisation de l'écriture inclusive ? C'est ce que nous allons voir dans la seconde section de ce chapitre.

## Section 2. Le point de vue de celles et ceux qui ne sont pas favorables à l'écriture inclusive

Sur internet, lorsque l'on recherche « écriture inclusive et idéologie », un grand nombre d'articles apparaît. Il est donc impossible de dire qu'il n'y a aucun lien entre ces deux termes. Pour autant, tous les articles auxquels internet nous renvoie sont des articles se positionnant contre l'écriture inclusive et plus particulièrement contre le point médian. En effet, les gens assimilent souvent l'écriture non genrée au point médian, et cela à tort (nous le verrons par la suite).

Voici par exemple ce qui est dit par Marc Alpozzo dans un article intitulé « L'écriture inclusive ou le massacre idéologique de la langue française » pour le magazine en ligne *Entreprendre* : « Nous sommes là [avec l'écriture inclusive] dans une posture, et surtout une dialectique de combat entendant inverser les rapports dominants/dominés. Or, dans ce grand mouvement entropique d'où émerge un déconstructionnisme global, l'écriture inclusive sert de surligneur idéologique »<sup>108</sup>. Marc Alpozzo parle également d'idéologie « néo-féministe » qui veut imposer « par la déconstruction de la grammaire [...] une arme de guerre pour façonner nos esprits ». Il conclut son article donnant son avis personnel : « Je pense qu'on se trompe pourtant de combat ; pour moi, l'écriture inclusive est plutôt un militantisme féministe qu'une lutte pour l'égalité des représentations ».

Certains vont plus loin en écrivant que « l'écriture inclusive pourrait le débat par ses excès qui n'ont rien de linguistique mais qui pataugent plutôt dans la déraison et l'idéologie »<sup>109</sup>. Ou encore en disant que l'écriture non genrée est « une imposture au service d'une idéologie, et une pratique excluante sous couvert de justice sociale »<sup>110</sup>. Pour François Montmirel des éditions Fantaisium, l'écriture inclusive est une idéologie car elle « amène des changements avec plus de problèmes que ça ne règle de solutions » et qu'elle « apporte de la difficulté supplémentaire ». Pour autant, les personnes critiquant l'écriture inclusive et la rapprochant d'un sens négatif de l'idéologie critiquent surtout le point médian et non pas l'écriture inclusive dans sa globalité. Pierre-Olivier Lhermite et François Montmirel trouvent par exemple l'écriture inclusive illisible et compliquée. Or, ce qu'ils appellent écriture inclusive ne concerne que le point médian.

Après une analyse rapide des dix premiers articles proposés par internet, la majorité de ces articles sont donc contre l'écriture inclusive et sont également majoritairement écrits par des hommes. Un seul article se positionne pour l'écriture inclusive et est

108. ALPOZZO, *L'écriture inclusive ou le massacre idéologique de la langue française* [en ligne]. *Entreprendre*, le 12 mai 2022 [Consulté le 7 juillet 2022]. Disponible sur : <https://www.entreprendre.fr/lecriture-inclusive-ou-le-massacre-ideologique-de-la-langue-francaise/>

109. SIMARD, *Pourquoi l'écriture inclusive est exclusivement idéologique* [en ligne]. *Causeur*, le 26 février 2018 [Consulté le 7 juillet 2022]. Disponible sur : <https://www.causeur.fr/ecriture-inclusive-feminisme-ideologie-francais-149732/>

110. Fild Filmedia, *L'écriture inclusive, une imposture pour tous.tes* [en ligne]. *FILD Filmedia*, le 12 décembre 2021 [Consulté le 7 juillet 2022]. Disponible sur : <https://fildmedia.com/article/l-ecriture-inclusive-une-imposture-pour-tous-tes>

écrit par une femme: Julia Wahl. Cette dernière revient sur la prise de position de Jean-Michel Blanquer concernant l'écriture inclusive. En effet, pour Julia Wahl, interdire l'utilisation d'une écriture non genrée dans les écoles est tout autant idéologique que de se positionner ouvertement pour son emploi. Voici ce qu'elle écrit dans un article pour le site internet Toute la lecture : « Il semble qu'il s'agisse là avant tout d'un marqueur idéologique de la part du ministre, plutôt que d'une mesure réfléchie »<sup>111</sup>.

### Conclusion

Dans la partie 2, sous-partie 1, chapitre 1, seconde section, nous avons émis l'hypothèse que l'écriture inclusive, placée dans un contexte historique, social et politique particulier soit idéologique. C'est alors ce que nous confirme le chapitre ci-présent. En effet, toutes les personnes interrogées parleront d'idéologie et de politique. Certain-es même de manière spontanée, sans qu'une question en lien avec ce sujet soit posée.

Ce chapitre montre bien que l'utilisation de l'écriture inclusive dans les livres est une manière de prendre position politiquement et idéologiquement.

---

111. WAHL, Blanquer et *l'écriture inclusive, une position idéologique* [en ligne]. Toutelalecture, le 6 mai 2021 [Consulté le 7 juillet 2022]. Disponible sur : <https://toutelaculture.com/actu/blanquer-et-l-ecriture-inclusive-une-position-ideologique/>



# UN ÉTAT DES LIEUX

## DE L'ÉCRITURE INCLUSIVE DANS LE MONDE ÉDITORIAL FRANÇAIS

La féminisation des noms et l'écriture inclusive existent depuis plus de cinquante ans. Bien que dans les années 1970, cela se manifestait par des formes d'écriture différentes, l'écriture inclusive actuelle en découle. Depuis 2017, l'écriture inclusive est de plus en plus adoptée dans les usages courants comme professionnels. Au départ manière d'écrire individuelle, l'écriture inclusive est de plus en plus présente dans les communautés. La féminisation des noms et l'écriture inclusive ne cessent d'évoluer de jour en jour. En effet, tous les ans, de nouvelles pratiques et de nouveaux usages émergent.

En publiant et en écrivant des livres, les éditeur·rices et les auteur·rices s'adaptent à ces pratiques et ces usages. C'est pourquoi cette sous-partie est consacrée à l'écriture inclusive dans le monde éditorial français en 2022. Le premier chapitre s'intéresse aux positionnements des professionnel·elles quant à l'utilisation de l'écriture inclusive et le second s'intéresse aux pratiques des éditeur·rices.

### CHAPITRE 1. LES DIFFÉRENTS POSITIONNEMENTS QUANT À L'ÉCRITURE INCLUSIVE

Chacun·e se positionne différemment face à l'écriture inclusive. En effet, parmi les quinze personnes interrogées favorables à l'écriture inclusive, les positionnements divergent. Tandis que certain·es placent l'écriture inclusive dans un mode de création, d'autres l'associent à un genre littéraire ou aux mouvements féministes.

Ce chapitre est consacré aux positionnements quant à l'écriture inclusive. La première section de ce chapitre analyse l'écriture inclusive au regard des processus de création, tandis que la seconde section l'analyse au travers du prisme des genres littéraires et du féminisme.

#### Section 1. Création et écriture inclusive

Les processus de création ne sont pas les mêmes selon la place au sein de la chaîne du livre. C'est pourquoi, nous nous intéresserons, dans un premier temps, au positionnement des éditeuses avant de nous consacrer, dans un second temps, à celui des autrices et des correctrices.

### • Le positionnement des éditeurices

Dans la chaîne du livre, l'éditeur·rice a un rôle très important. En effet, iel suit l'ouvrage du début à la fin et le façonne selon la ligne éditoriale de sa maison d'édition. C'est pourquoi nous allons maintenant essayer de répondre aux deux questions suivantes : L'emploi de l'écriture inclusive est-il un choix fait par l'éditeur·rice ou par l'auteur·rice ? L'éditeur·rice peut iel interdire l'utilisation de l'écriture inclusive au détriment de la volonté de l'auteur ?

Marion Escudé est éditrice indépendante de la maison d'édition Miralta Editio. C'est-à-dire qu'elle travaille en collaboration avec différentes maisons d'édition, mais également avec des personnes voulant publier leur livre en autoédition. C'est notamment grâce à Marion Escudé que le livre d'Aimelou a vu le jour. Lors de leur collaboration, l'autrice a pu choisir sa façon d'écrire. En effet, Marion Escudé « pouvait faire des suggestions » à Aimelou, elle lui « disait bien que c'était toujours l'autrice ou l'auteur qui avait le dernier mot ». De plus, lors de l'entretien avec Marion Escudé le 21 janvier 2022, l'éditrice précise que le fait d'employer l'écriture inclusive ne devrait pas être un sujet du livre. En effet, « le sujet de *On tatouera notre jeunesse dans la neige*, c'est la neige et la jeunesse LGBT » et pas l'écriture inclusive.

Les éditions Des Femmes, elles aussi, « respectent l'écriture » des autrices sans leur imposer une manière d'écrire. Il en est de même pour Juliette Dimet, éditrice et dirigeante des éditions Daronnes qui laissent aux autrices leur « libre arbitre » quant à l'utilisation de l'écriture inclusive ou non. Nicolas Vieillescazes des éditions Amsterdam rejoint également ce point de vue en disant que « c'est vraiment à la discrétion des auteurs » et des autrices qui sont « complètement libres [...] de ce qu'ils ou elles veulent faire ».

*La langue évolue selon les pratiques, surtout dans l'édition. [...] Ce n'est pas le rôle d'une maison d'édition de décider la langue. Et donc il faut laisser les choses ouvertes de manière assez incitative, non impérieuse (CHRISTINE VILLENEUVE).*

Jessie Magana a été directrice de la collection Les Héroïques aux éditions Talents Hauts. Le 27 janvier 2022, lors de notre entretien téléphonique, elle confie le fait qu'intervenir « en tant qu'éditrice ou directrice de collection sur la langue de quelqu'un » est difficile. Pour Jessie Magana, « l'idée est de respecter chacun et chacune dans son envie d'utiliser telle tournure. Et tout ça, c'est le respect du travail de l'auteur ou de l'autrice ».

Tandis que les éditeurices des maisons d'édition interrogé·es disent respecter l'écriture de l'auteur, Éliane Viennot, autrice de plusieurs livres concernant le sexisme de la langue française, confirme avoir parfois dû se « bagarrer » pour que les maisons d'édition pour lesquelles elle a écrit des livres acceptent de l'éditer.

### • Le positionnement des autrices et des correctrices

Pour certaines des autrices interrogées, l'emploi de l'écriture inclusive est vu comme un jeu avec la langue. C'est par exemple le cas de Camille faisant partie du

collectif Les Ateliers de l'Antémonde et du collectif Les Aggloméré-e-s. En effet, pour cette dernière, c'est « un jeu littéraire » et une manière de se « surpasser dans l'écriture ».

*On [les écrivain.es faisant partie des collectifs Les Ateliers de l'Antémonde et Les Aggloméré-e-s] ne le prend pas comme quelque chose de négatif, ça doit faire partie d'une manière de réinventer la langue. [...] Et au lieu de se sentir privé d'un certain nombre d'expressions, ça vient en chercher d'autres et c'est super. (CAMILLE)*

Jessie Magana, autrice du titre *Nos elles déployées*, mentionne aussi ce jeu littéraire à plusieurs reprises lors de l'entretien. En effet, dans ce livre, les lecteurices trouvent un personnage non-binaire : Gwen. Jessie Magana s'est alors « amusée à mettre en scène ce personnage avec de l'écriture inclusive bien sûr », sans employer le pronom *iel* et le point médian. De plus, écrire de manière inclusive lui permet d'écrire « sous contrainte » et de « jouer avec la langue » tout en restant « passionnée ». Pour autant, la « contrainte peut prendre le pas sur l'histoire et les émotions que l'on veut faire transparaître ». C'est donc un équilibre à trouver entre contrainte langagière et création littéraire.

*Je me suis imposé cette contrainte-là, [ne pas utiliser le pronom iel et le point médian] j'en ai joué et je trouve que c'est aussi une manière de, justement, réfléchir sur la manière dont on réfléchit et d'enrichir aussi la manière dont on écrit. (JESSIE MAGANA)*

Dans les ouvrages écrits en inclusif, il n'est pas rare de trouver un paragraphe expliquant la démarche de l'autrice ou de l'auteur en ce qui concerne sa manière d'écrire. Si les auteurices semblent avoir le besoin de prévenir les lecteurices de cet emploi, c'est parce que nombreux-euses ne savent pas encore ce qu'est l'écriture inclusive. Dans ces paragraphes, on retrouve la démarche et le cheminement de l'autrice ou de l'auteur, la manière d'écrire inclusif utilisée et les raisons de ce choix. C'est notamment ce qu'ont décidé de faire les auteurices du collectif Les Ateliers de l'Antémonde et Les Aggloméré-e-s. Voici le texte trouvable au début de l'ouvrage *Bâtir aussi* :

*L'idée que le masculin représenterait l'universel est vivement critiquée par les féministes. C'est une des formes de la domination patriarcale dans la langue française. La collection Sorcière se veut un espace d'expérimentation de la langue ; les auteur-trices et traducteur-trices utilisent les règles d'écriture inclusive de leur choix.*

*Dans Bâtir aussi, les auteurEs privilégient les E majuscules (habitantEs, insurgéEs, cellEs) et des pronoms neutres iels et iels-mêmes, visant à appuyer une visibilité féministe et à favoriser une multiplicité des genres au sein des situations et des personnages. Les rares paroles non démasculinisées sont portées, dans le récit, par des personnages hermétiques voire hostiles aux questions féministes.*

*Nous ne sommes pas seulEs, nous sommes organiséEs. Et organiséEs, nous sommes puissantEs. Vive cellEs qui luttent !*

*Bâtir aussi, Les Ateliers de l'Antémonde.*

Si certaines maisons d'édition et auteur·rices utilisant l'écriture inclusive préviennent les lecteur·rices de son emploi, c'est également le cas de François Montmirel, le directeur des éditions Fantaisium, avec la création du label « Sans écriture inclusive ». Le but de ce label est d'assurer aux lectrices et lecteurs que l'écriture inclusive, notamment le point médian, ne sera pas employé dans les livres comportant ce label. En effet, pour le directeur des éditions Fantaisium, « la moindre des choses, c'est, à titre d'honnêteté intellectuelle, de mettre un label avec écrit "écriture inclusive" ».

Lors de notre entretien, Elsa Kedadouche me fera part d'une sorte de « manquement » dans la pratique des éditions On ne compte pas pour du beurre en ce qui concerne l'écriture inclusive. En effet, les deux livres parus dans la collection Hic et Nunc, *Pareils et différents* et *On n'est pas petits* qui suivent les histoires de jumeaux, une fille et un garçon, ne sont pas écrits de manière inclusive. La cofondatrice des éditions On ne compte pas pour du beurre dit ne pas avoir « pensé le truc » en utilisant l'écriture inclusive. Mais, si un troisième livre sort dans cette collection, Elsa Kedadouche me confirme vouloir employer le point médian comme cela est fait dans les titres *Léo là-haut* et *La Vallée du miel*. Pour cela, la maison d'édition fera « sûrement une communication comme un post Insta [gram] », mais pas « une newsletter non plus ».

Si le choix d'une écriture inclusive est parfois expliqué en début d'ouvrage par l'auteur·rice, c'est également le cas pour certains ouvrages écrits de manière traditionnelle. Judith Lucet-Hor, lors de son entretien, me fait part d'un ouvrage contenant un texte en début d'ouvrage expliquant « que pour des raisons de simplicité », le texte a été « généré tout au masculin, mais que les cas s'adaptent aussi bien au féminin qu'au masculin ».

Nous avons analysé les processus de créations des autrices et des auteurs lorsque l'activité d'écrire de manière inclusive est individuelle, c'est pourquoi, nous allons maintenant nous pencher sur la posture des collectifs d'écriture lorsqu'il s'agit d'écrire en inclusif.

*Notre posture par rapport à Subtil béton, c'est de dire que l'on trouve hyper important de ne pas figer et de ne pas rentrer dans une logique académique et littéraire dans laquelle il faudrait faire des règles dans la manière de féminiser. (CAMILLE)*

Les correctrices, quant à elles, ont un positionnement différent de celui des éditeuses et des autrices. En effet, à la fois en respectant ce que la maison d'édition souhaite et la manière d'écrire de l'autrice, leur travail est d'harmoniser le texte pour le rendre intelligible à toutes. Juliette Dimet, l'éditrice des éditions Daronnes, dira que ce sont « elles qui font le gros boulot et qui se forment parce que les autrices n'ont pas l'habitude d'écrire directement en écriture inclusive [...]. Et il faut bien le mettre en avant parce que c'est un des métiers cachés de l'édition ». Margot Lachkar et Judith Lucet-Hor sont toutes deux correctrices pour les éditions Daronnes et confirment cette mission première qu'est l'harmonisation de l'écriture inclusive. Dans *Survivre au taf. Stratégies*

d'autodéfense pour personnes minorisées, Marie Dasyuva, l'autrice, « ne se sentait pas » d'écrire tout son texte en écriture neutre et non genrée bien qu'il « y avait quelques trucs en inclusif ». Margot Lachkar me confie alors avoir été contente de l'avoir fait à sa place et d'avoir rendu son livre « intelligible et accessible à toutes ».

Charlotte Othman, éditrice aux éditions Is—Land harmonise également, mais cela dépend des conditions. En effet, elle « essaye toujours de faire en sorte que ça colle à l'idée générale ». Par exemple, lorsque les maisons d'édition avec lesquelles elle travaille refusent d'employer l'inclusivité, Charlotte Othman « entre en discussion avec les auteurs » pour rendre le texte plus accessible à tous les genres.

Bien que les trois correctrices interrogées soient favorables à l'écriture inclusive, ce n'est pas une manière d'écrire qu'elles proposent aux auteurs lors de leur correction. Judith Lucet-Hor propose l'emploi de l'écriture inclusive uniquement lorsque c'est un choix « de l'éditeur qui demande spécifiquement que ça soit bien appliqué partout ».

## Section 2. Genre littéraire, féminisme et écriture inclusive

En littérature française, les livres utilisant le plus l'écriture inclusive semblent être les essais. Ce genre est théorisé en 1972 par Georg Lukács dans son texte *Nature et forme de l'essai*. Selon Georg Lukács, l'essai tient compte de deux types de réalité : « la vie en soi » et « la vie concrète » (LUKACS, 1971, p. 106). Il existerait alors une tension entre ces deux réalités. Anne Caumartin dans son article « La pensée qui fourche : Dislocation de la pensée dans l'essai québécois contemporain », l'essai « offre la possibilité de comprendre ce qu'il y a autour de soi mais qu'on ne connaît pas, la possibilité aussi d'orienter le monde en permettant à l'écrivain de s'y trouver au plus près en le définissant et en l'expliquant, aussi bien que dans la distance de la méditation, en proposant des alternatives » (CAUMARTIN, 2014, p. 86). André Belleau, quant à lui, dira que l'envie d'écrire un essai est déclenchée par des « événements culturels » ou des « idées émergent dans le champ de la culture » (BELLEAU, 1983, p. 8).

Les essais sont les livres les plus engagés politiquement car ils se prêtent à des réflexions philosophiques, historiques, scientifiques et politiques. Ce mémoire s'intéresse notamment aux essais exprimant un engagement politique. Ces essais permettent de s'interroger sur le réel politique tout en ayant un esprit critique. On retrouve également dans la notion d'essai la volonté de faire passer une information et un message aux lectrices et lecteurs. L'emploi de l'écriture inclusive est donc une manière de faire passer un message politique. En effet, pour parler de féminisme dans un livre, les auteur·rices choisissent, la plupart du temps, ce genre littéraire. Pierre Olivier Lhermite, professeur du master Métiers du livre et de l'édition de Limoges, bien que se positionnant contre l'emploi de l'écriture inclusive dans le cadre scolaire et universitaire, précise que c'est « un combat féministe [...] juste qui doit être porté ».

*C'est une vraie volonté féministe en fait, de vouloir visibiliser les femmes grâce à l'écriture inclusive. Ça permet de montrer que 50 %, voire 51 % de la population mondiale est genrée*

*au féminin. Donc ça rejoint beaucoup de combats sur l'usage des mots, sur la représentation des femmes dans la société, et plus largement, les combats féministes pour la valorisation des femmes dans tous les milieux. (JUSTINE HARÉ)*

Lors des entretiens, une des questions était : Pensez-vous qu'il y ait un genre littéraire propice à l'utilisation de l'écriture inclusive ? Pour l'éditrice indépendante Marion Escudé cela dépend du genre de livre édité. Lors de son travail avec les auteures, il lui arrive de proposer l'emploi de l'écriture inclusive, mais pas lorsque ce sont des textes de littérature générale. Pour autant, « dans tout ce qui est développement personnel, mémoire, étude de cas, livre technique, livres de cuisine », Marion Escudé le propose aux autrices et aux auteurs. Lors de notre entretien, elle fera notamment part d'un différend avec une autrice concernant cette proposition d'écriture non genrée. En effet, l'autrice d'un livre de recettes de cuisine a refusé l'utilisation des deux genres car « les recettes de cuisine sont censées être courtes, concises et efficaces ». L'écriture inclusive, peu importe la forme qu'elle prend, n'est pour certains pas déclinable dans tous les genres littéraires. Marion Escudé me dira que « techniquement c'est possible [d'écrire en inclusif dans tous les livres], mais en pratique c'est un peu plus compliqué ». Claire Géhin, quant à elle, pense qu'il convient de l'employer « dans un ouvrage sur le féminisme ou qui est attiré au sujet de l'écriture inclusive », bien que cet emploi dépende « encore de la nature des textes que l'on corrige, que l'on édite et que l'on écrit ».

En effet, lorsque les personnes interrogées parlent d'écriture inclusive et de genre littéraire, les mouvements féministes reviennent souvent. Éliane Viennot « essaye d'écrire de manière la moins sexiste possible » à la fois « en tant que féministe et en tant que personne au courant [...] de cette masculinisation de la langue française ». Charlotte Othman travaille dans le milieu de l'art et du débat d'idées, les personnes avec qui elle travaille utilisent, pour beaucoup, déjà l'écriture inclusive de par leur appartenance au féminisme. Pour elle, l'écriture inclusive peut se décliner dans tous les genres littéraires, à condition que « l'on arrive à trouver une stabilité et une cohérence en développant du vocabulaire » bien que cela soit « plutôt dédié à des essais, de la philosophie, des débats d'idées, des textes de journalistes et des textes militants ». De plus, « lorsqu'on choisit [...] de travailler avec la langue inclusive, on signifie bien au lecteur dans quel mouvement on se situe et dans quel type de ligne éditoriale et de direction on se situe ». Charlotte Othman conclura sa réponse en disant que l'écriture « un marqueur très fort » de l'identité politique et féministe d'une maison d'édition.

Si l'usage de l'écriture inclusive est parfois mis en place dans les essais, pour les œuvres de fiction, cela s'avère être plus rare. Pour Jessie Magana, autrice jeunesse, « lorsque l'on écrit de la fiction, on n'écrit pas des ouvrages militants ». De plus, pour cette dernière, il ne faudrait pas utiliser son « militantisme dans [les] créations parce que ça tombe à plat ». Pierre-Olivier Lhermite a également lu une bande dessinée fictionnelle écrite en inclusif. Toutefois, pour lui, une bande dessinée n'est pas un « lieu où l'utiliser [l'écriture inclusive] ».

Dans l'ensemble, l'essai est le genre littéraire qui se prête le plus à l'écriture inclusive, et notamment à l'emploi du point médian. En effet, la majorité des maisons d'édition interrogées qui utilisent le point médian le font dans des essais. Le corpus de référence de ce mémoire, c'est-à-dire les livres d'Éliane Viennot, est également composé d'essais. De plus, en regardant le panel des professionnel·les du monde de l'édition interrogé·es employant l'écriture inclusive, nous observons que l'écriture inclusive fait partie des combats menés par les différents mouvements féministes.

### Conclusion

Si l'essai est le genre littéraire dans lequel l'écriture inclusive est plus présente, c'est sûrement car le positionnement des éditeurice et des auteurices d'essai est engagé et militant. En effet, les processus de création des éditeurices et auteurices d'essai utilisant l'écriture inclusive sont ancrés au sein des différents féminismes.

Voyons donc la manière dont ces positionnements se mettent en œuvre au sein des pratiques des éditeurices.

## CHAPITRE 2. LES PRATIQUES DES ÉDITEURICES

Les positionnements face à l'écriture inclusive sont également différents selon le public visé. Dans ce second chapitre, nous verrons comment les pratiques éditoriales en ce qui concerne l'écriture inclusive se mettent en place selon le public pour lequel les livres sont destinés. En effet, l'écriture inclusive ne se présente pas sous la même forme lorsqu'il s'agit de toucher des jeunes lecteurices que lorsqu'il s'agit de toucher des adultes et des bon·nnes lecteur·rices.

### Section 1. Comment l'écriture inclusive est-elle mise en œuvre dans les livres pour la jeunesse?

L'écriture inclusive n'est ni apprise ni employée à l'école. C'est pourquoi utiliser des points médians et des mots-valises peut être compliqué à mettre en place, notamment dans les livres pour les jeunes enfants.

En effet, dans les livres pour les enfants écrits en langage inclusif, il est rare de retrouver l'usage du point médian. Pour les plus petits, les auteurices et éditeurices préfèrent l'usage de la double flexion, tandis que dans les livres pour adolescent·es, on retrouve parfois des mots-valises. C'est notamment le parti pris par Aimelou dans *On tatouera notre jeunesse dans la neige*. En effet, elle a fait le choix d'utiliser des termes tels que *skieureuses*.

Lors de ces entretiens, toutes les autrices et éditrices pour la jeunesse qui ont été interrogées, disent employer ce qui s'apparente à une stratégie d'évitement du point médian. En effet, pour l'autrice du titre *On tatouera notre jeunesse dans la neige*, « L'idée globale est d'éviter le point médian pour des tournures plus englobantes, neutres. Il y a plein d'autres alternatives possibles finalement ». De plus, Judith Lucet-Hor, correctrice pour les éditions Daronnes, dira que l'écriture inclusive peut être utilisée dans les livres pour la jeunesse, à condition d'employer « des périphrases qui incluent aussi les femmes et les filles », mais « pas avec le point médian ».

Claire Géhin, correctrice de livres pour la jeunesse, est vigilante au sexisme du langage. En effet, elle décline au masculin et au féminin en évitant les clichés. Pour elle aussi, le point médian est difficile à mettre en place. Elle préfère parler de *langue inclusive*, c'est-à-dire sans mots-valises et points médians. En janvier 2022, Claire Géhin venait tout juste de corriger son tout premier roman utilisant le pronom *iel*. Dans ce roman, la maison d'édition, l'auteurice et la correctrice ont fait le choix « d'utiliser une langue la plus inclusive possible et qui ne cherche pas forcément à genrer », avec l'utilisation de mots neutres comme la désignation *personnes* ou des phrases contournant toute notion de genre.

*En attendant de voir où et vers quoi évolue la langue, peut-être qu'il y a une idée de contourner [l'écriture inclusive]. En tout cas une volonté, une attention au fait de dégenrer un peu la langue, de la rendre plus inclusive. (CLAIRE GÉHIN)*

Jessie Magana, autrice du titre *Nos elles déployées*, évoque à de nombreuses reprises l'évitement du point médian et du pronom *iel* lorsqu'il s'agit de parler de Gwen. Pour ne pas avoir à employer *iel*, l'autrice répète le prénom : « Gwen filme tout le temps. Des heures et des heures de vidéos, patiemment montées, commentées. Depuis son enfance, Gwen se cache derrière sa caméra. Son œil acéré voit ce que personne d'autre ne voit ». Dans *Nos elles déployées*, lorsque Gwen est mise en scène, Jessie Magana utilisera des « tournures de phrases qui permettent de ne pas genrer ». De plus, « pour faire en sorte qu'à chaque fois que ce personnage intervenait, on ne puisse pas utiliser une forme féminine ou une forme masculine », un « travail d'écriture et de réécriture » a été fait par l'autrice. Pour Jessie Magana, l'écriture inclusive est applicable aux écrits pour la jeunesse, à condition de ne pas utiliser le point médian.

*Je ne vois pas pourquoi on s'en empêcherait [d'utiliser l'écriture inclusive]. Il existe plein de néologismes en littérature, donc pourquoi pas. À partir du moment où ils sont dans l'usage, c'est bien. La littérature est aussi le reflet de son époque. [...] À partir du moment où l'on écrit de la littérature jeunesse qui se passe aujourd'hui avec des personnes d'aujourd'hui, on est aussi obligé de se faire le reflet de la langue. (JESSIE MAGANA)*

Jessie Magana a été directrice de collection pour les éditions Talents Hauts. Justine Haré, éditrice de la maison d'édition, rejoint ses pratiques. En effet, dans les textes qu'elle édite, elle « essaye, quand c'est possible [...] d'avoir le féminin et le masculin

sans que ça alourdisse trop le texte» ainsi que d'employer «des adjectifs qui permettent d'appeler les gens par leurs fonctions [...] et utiliser les termes féminins s'ils existent». Pour autant, les éditions Talents Hauts n'emploient pas les accords de proximité ou de majorité mais accordent au masculin «comme la grammaire l'impose aujourd'hui». Lorsque nous abordons la question du pourquoi avoir fait le choix de ne pas utiliser ces accords et le point médian, voici ce que Justine Haré répond :

*C'est parce que c'est pour la jeunesse. [...] Notamment dans nos publications pour les petits, je pense à la collection Livres et égaux qui se destine aux primaires qui viennent d'apprendre à lire. L'écriture inclusive est si difficile qu'ils ne l'apprennent pas à l'école. Et puis, c'est très mal vu du système scolaire. Si on en met dans les livres, ça va être difficile pour eux de le lire et de le comprendre. (JUSTINE HARÉ)*

Si cette stratégie d'évitement du point médian est utilisée, c'est souvent car il faut prendre en compte la notion d'oralité dans les livres pour enfants. En effet, les histoires sont lues par des adultes à voix haute, le point médian peut alors être difficile à mettre en place à l'oral. Sur ce point-là, en parlant de son livre *On tatouera notre jeunesse dans la neige*, Aimelou dira : «Là, c'est de l'écrit qui contient une part d'oralité, ne serait-ce que dans les dialogues. J'avais vraiment ce souci de vouloir le [le texte] rendre inclusif à l'oral de manière fluide et assez simple».

Toutefois, Aimelou, dans son écriture, fait tout de même appel au point médian. Les éditions On ne compte pas pour du beurre emploient également le point médian dans certains de leurs textes. C'est le cas dans *La Vallée du miel* écrit par Caroline Fournier et illustré par Carolane Storm. En effet, on y retrouve un personnage imaginaire genré à l'aide du point médian : Atchoumtésoué. De plus, dans *Léo là-haut*, écrit par Melody Kedadouche et illustré par Adam Rosier, le genre de Léo, le personnage principal, n'est pas défini. Pour Elsa Kedadouche, l'emploi de l'inclusivité ne veut pas dire que ces personnages sont forcément non-binaires. Le but de On ne compte pas pour du beurre «n'est pas de les enfermer» dans un genre. Les éditrices, Elsa Kedadouche et Caroline Fournier ont «volontairement voulu que puisse se projeter n'importe qui dans cette histoire». Pour elles, il est vraiment important pour les enfants de «pouvoir se projeter un peu différemment et de sortir des repaires très classiques de l'écriture non inclusive que l'on voit dans la littérature classique».

Julia Pietri, éditrice des éditions Better call Julia, publie-t-elle aussi des livres avec le point médian, la double flexion et la féminisation des mots, notamment le *Petit Guide de la fougoune sexuelle* et *La Grande Princesse*. Toutefois, elle précise que son emploi de l'écriture inclusive n'est pas parfait : «Je ne respecte pas les règles précises de l'écriture inclusive. C'est-à-dire que je suis contre le fait d'appliquer l'écriture inclusive telle qu'elle a été pensée et décrite».

## Section 2. Comment l'écriture inclusive est-elle mise en œuvre dans les livres destinés aux adultes?

Si le point médian est souvent évité dans les livres pour la jeunesse, ce n'est pas le cas des livres pour les adultes. En effet, ces dernier·es ont terminé l'apprentissage de la lecture, il est donc plus facile pour elleux de s'habituer au point médian.

Lors de notre entretien, Christine Villeneuve me dit que la maison d'édition Des Femmes « pratique le doublet entre le masculin et le féminin » et utilise à l'écrit le point médian. Toutefois, ce dernier n'a pas été adopté dans tous les livres « de manière systématique ». Globalement, nous l'avons vu plus tôt, les maisons d'édition laissent le choix aux autrices et auteurs de la manière dont ils veulent écrire. Margot Lachkar, la correctrice du texte *Survivre au taf. Stratégies d'autodéfense pour personnes minorisées* a notamment eu « carte blanche » de la part de l'autrice et de l'éditrice. On y retrouve alors deux points médians dans les mots pluriels et des mots-valises (aussi appelées « formes fondues » par Margot Lachkar). Éliane Viennot, quant à elle, utilise très peu les néologismes (ou mots-valises) car « ils ne sont pas rentrés dans [son] système d'écriture ». Toutefois, l'écriture inclusive qu'elle emploie dans ses livres ne comporte pas que des points médians : « Dans tous les livres que j'ai publiés, il y a des points médians, parfois 15 sur 150 pages, parfois un peu plus. Quand je suis en allure, je dirais "normale", [...] j'en met un toutes les trois pages ». Tout comme Éliane Viennot, Nicolas Vieillescazes privilégie les points médians.

Bien que les essais soient le genre littéraire dans lequel on retrouve le plus d'écriture inclusive, c'est également le cas de certains romans. Prenons l'exemple des titres *Subtil béton* et *Bâtir aussi*. Camille, co-autrice de ces deux romans explique que les choix ont été totalement différents selon le collectif dans lequel le processus d'écriture a été mis en place. En effet, tandis que *Bâtir aussi* emploie les *e* majuscules, *Subtil béton* alterne entre les différentes manières d'écrire inclusif selon les chapitres et selon le personnage qui parle. C'est-à-dire que l'on retrouve à la fois un « personnage qui utilise qu'un point médian, pendant que d'autres utilisent deux points médians, d'autres qui vont utiliser la majuscule », des apostrophes, des contractions, etc. Si le collectif des Ateliers de l'Antémonde a décidé d'employer la majuscule plutôt qu'une autre norme de langage, c'est « lié à l'histoire ». En effet, c'est « un choix d'offensivité » car les *e* majuscules sont « la marque de la présence des féministes qui entrent dans une relation de confrontation et d'affirmation ».

*Choisir ce "e" majuscule qui est plus lisible et qui saute plus au regard que d'autres formes est plus logique pour nous, dans cette histoire-là. Il y a d'autres choix qui sont faits dans Bâtir aussi, c'est que par ailleurs, il y a des paroles qui ne sont pas démasculinisées car elles sont portées dans le récit par des personnages qui sont hermétiques ou hostiles aux questions féministes. Ou aussi pour qualifier des groupes de personnes qui sont considérés par les personnes qui en parlent comme plutôt masculins. [...] C'est aussi laisser au masculin les flics ou les juges parce que les militants qui, à un moment, nomment ces personnes-là ont*

*envie de les associer à un système qui reste patriarcal. [...] C'est lié au récit, à la narration et à la fiction. (CAMILLE)*

Nous l'avons vu, dans les livres pour la jeunesse, une stratégie d'évitement du point médian est très souvent employée. Il arrive que les professionnel·les du monde de l'édition ou les auteur·rices elleux-mêmes le fassent. Margot Lachkar en parle notamment lorsque nous abordons la question de la règle de proximité. En effet, dans ses textes, elle a tendance à « essayer au maximum d'éviter ce genre de formulation car ça ne marche pas toujours. Et parfois j'ai des questions plus importantes à me poser que l'accord de proximité quoi. »

### • Une question d'habitude

La pratique de l'écriture inclusive dans les ouvrages pour adultes est donc diverse. Il ne semble pas exister une seule manière d'écrire inclusif parfaitement. En effet, bien qu'il existe certains codes, aucune règle n'érige l'écriture inclusive. Chacun·e fait à sa convenance. Toutefois, écrire et lire en inclusif nécessite et mobilise des habitudes. Lors des entretiens, la notion d'habitude est très souvent ressortie. Judith Lucet-Hor sera la première à dire qu'écrire en inclusif est « une habitude [qu'elle] a prise ». Pour Jessie Magana, c'est également « une question d'habitude » et « l'habitude se prend ». Pour cette dernière, employer l'écriture inclusive la fait « entrer dans les mœurs et les usages ». Justine Haré à « déjà lu des ouvrages avec de l'écriture inclusive » et « ne trouve pas ça gênant à partir du moment où on a pris l'habitude ». En effet, pour elle « c'est un effort à faire au début. Et une fois qu'on l'a fait, on ne se rend même plus compte que c'en est un ». Tandis que Justine Haré parle d'« effort », Nicolas Vieillescazes parle de « gymnastique mentale que l'on intègre petit à petit pour faire des textes qui sont tout à fait corrects ».

*Je ne le vois plus quand je lis un texte avec de l'écriture inclusive dedans. Je ne fais plus l'effort de décortiquer. Je lis d'une traite le mot, qu'il y ait un point médian ou pas, voilà. Mon cerveau enregistre la méthode et maintenant ça ne me pose pas de problème de lire en écriture inclusive. Donc c'est vraiment une question d'exercice et d'effort à faire. (JUSTINE HARÉ)*

*C'est surtout quelque chose [l'écriture inclusive] qui choque car on en a pas l'habitude. C'est comme toutes les choses dont on a pas l'habitude. Au départ, ça semble complètement bizarre et très rapidement on ne fait plus attention. (NICOLAS VIEILLESCAZES)*

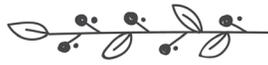
Les habitudes sont parfois difficiles à prendre pour certain·es, notamment quand l'écriture traditionnelle est ancrée dans les pratiques de chacun·e depuis le plus jeune âge. Judith Lucet-Hor prend l'exemple de ses collègues correcteurices et explique que « c'est parfois compliqué de modifier ses pratiques parce que ça veut dire changer de façon de corriger ». En effet, « ce n'est pas toujours évident de se remettre en question et de changer ses habitudes ». Pierre-Oliver Lhermite et François Montmirel n'utiliseront l'écriture inclusive qu'une fois qu'elle sera rentrée dans les usages.

*Si jamais ça rentre dans la langue, comme tout, on se mettra à l'utiliser. Mais tant que ça ne rentre pas dans les usages, pour moi c'est bien, mais sans moi. Ça dépend des usages en fait. Les mots trouvent leur usage et tant que cet usage n'a pas été conquis, ça ne fonctionne pas. (PIERRE-OLIVIER LHERMITE)*

## Conclusion

Tandis que l'écriture inclusive passe inaperçue dans certains livres pour la jeunesse, - dû à la stratégie d'évitement du point médian - les livres destinés aux adultes regorgent de ressources et de manières de démasculiniser le langage. Les pratiques diffèrent en effet de l'âge du lectorat, du positionnement des auteurices, des éditeurices et des correcteurices et de la ligne éditoriale de la collection et de la maison d'édition.

Ce dernier chapitre se conclut avec une réflexion sur les habitudes de lecture. En effet, le langage traditionnel est au départ un apprentissage avant de devenir un acquis et une habitude. Il en est de même pour l'écriture inclusive. Pour reprendre Judith Lucet-Hor, la langue évolue en s'adaptant « à l'évolution de la société [et] aux différentes pratiques qui émergent ».



## CONCLUSION

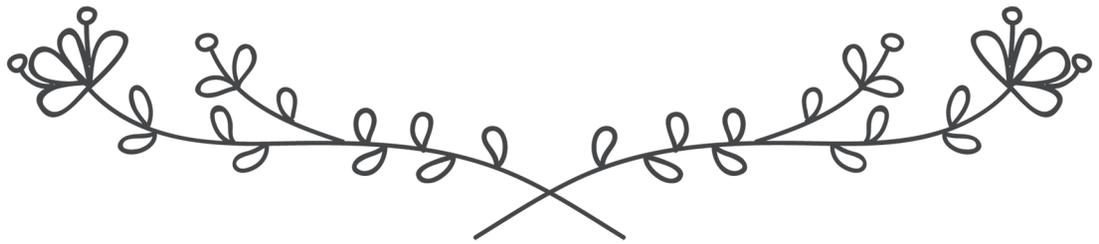


L'emploi de l'écriture inclusive dans les livres est plutôt rare. En effet, son utilisation reste un phénomène de niche lié à des enjeux militants et politiques. Difficilement trouvable dans les livres dits "grand public" destinés aux adultes, l'écriture inclusive l'est encore plus lorsqu'il s'agit de livres destinés à la jeunesse. Toutefois, depuis la publication du manuel scolaire *Questionner le monde* pour les CE2 (HATIER, 2017), l'écriture inclusive est de plus en plus employée dans les livres et par de plus en plus de personnes.

À la fin de cette troisième et dernière partie, une chose est sûre, tous les acteurs de la chaîne du livre jouent un rôle important en ce qui concerne l'écriture inclusive – que ce soit les auteur·rices en écrivant un texte non généré, que les maisons d'édition en décidant de le publier, que les correcteur·rices en harmonisant les occurrences, que le·a maquettiste s'occupant de la mise en page, que l'imprimerie, que le·a libraire en vendant ce livre, etc. – tous participent à donner vie à un texte écrit en inclusif pour que les lecteur·rices puissent le lire.



# CONCLUSION GLOBALE





En tant que future éditrice, mon quotidien est fait de questionnements et de choix langagiers. Je m'interroge constamment sur les mots et le langage. C'est donc dans l'optique de répondre aux questions relatives à l'écriture inclusive que ce mémoire a été pensé.

Le langage questionne chacune de nos pratiques. L'écriture inclusive remet en question ces pratiques pour construire une société plus juste et plus égalitaire. Le langage décrit la façon d'appréhender le monde et la réalité. Avec l'écriture inclusive, le langage s'adapte aux évolutions, à la façon dont la société change et à la façon dont les humains s'orientent et évoluent au sein de la place publique. C'est en cela que la langue est bien une condition nécessaire à l'atteinte de l'égalité de genre.

Le but de ce mémoire était de rendre compte du rôle joué par l'édition française en utilisant l'écriture inclusive. À la fin de ce mémoire, il est évident que les maisons d'édition, les professionnel·les du monde de l'édition et les auteur·rices qui emploient l'écriture inclusive partagent des valeurs égalitaires et incitent les lecteur·rices à faire de même.

Toutefois, cette égalité des genres ne pourra être totale sans l'aide des instances prescriptrices du langage. En effet, le français traditionnel instauré depuis le <sup>XVII</sup><sup>e</sup> siècle est fortement ancré dans notre société actuelle. En alliant le social au politique, la langue française telle que nous la connaissons aujourd'hui pourrait drastiquement changer pour un langage écrit et oral non genré, neutre et inclusif. En employant le langage inclusif, les instances langagières pourraient le rendre habituel.

Ce mémoire attire l'attention sur les modalités et les outils langagiers et met en lumière les mécanismes de la domination et du sexisme ordinaire. Ce mémoire se veut alors être un levier de réflexion et de changement.

*La réflexion sur le langage est l'occasion d'explorer ces "mentalités" qui résistent aux changements, même les meilleurs, et de comprendre pourquoi elles s'y opposent. Le sexisme qui est dans notre tête n'y est pas entré tout seul ; on l'y a installé par de nombreux moyens. [...] S'en rendre compte, c'est déjà reprendre de l'espace sur l'oppression, sur la manipulation ; c'est reconquérir de la liberté. Le faire savoir en parlant autrement, en usant d'un nom féminin là où d'autres voudraient un masculin, ou d'une formule égalitaire là où d'autres prétendent que le masculin suffit, c'est bousculer immédiatement l'ordre des maîtres. [...] [Les réactions négatives] sont la preuve même que nous allons dans le bon sens, que nous entamons l'un des derniers bastions de la domination masculine. Or, nous le faisons avec un arsenal qui n'a jamais été aussi complet, aussi performant. (VIENNOT, 2019, p. 109-110)*

Après deux ans de recherches, d'analyses et d'écriture, ce mémoire s'achève avec quelques perspectives. En effet, initialement, les manières d'écrire et de parler en inclusif à l'étranger devaient être abordées. C'est notamment pour cela que les entretiens avec Aimelou et Margot Lachkar abordent l'écriture inclusive allemande. De plus, une étude des maisons d'édition étrangères était également prévue. Les langues visées étaient principalement l'anglais et l'allemand. Or, faute de moyens langagiers, cela n'a pas pu être mis en place. Si ce mémoire devait être poursuivi, ce serait dans cette optique-là : analyser les usages et les pratiques des maisons d'édition étrangères quant à l'écriture inclusive. Cela pourrait permettre de mettre en parallèle les différentes cultures et de faire le lien entre culture et langue.



## REMERCIEMENTS



Je tiens à remercier et à exprimer ma gratitude à toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à l'élaboration et à la rédaction de ce mémoire.

Je voudrais tout d'abord remercier ma directrice de mémoire, Sophie Anquetil, pour ses conseils et ses critiques qui ont nourri et alimenté ma réflexion. Je tiens également à la remercier de m'avoir rassurée et épaulée lors des moments de doutes.

Je tiens également à exprimer ma reconnaissance envers toutes les personnes ayant pris du temps pour répondre à mes questions, que ce soit par mail, par visioconférence ou par téléphone. Vos réponses ont été plus que nécessaires dans l'élaboration de ce mémoire.

Enfin, un grand merci à mes proches pour leurs encouragements qui m'ont été d'une grande aide.





## BIBLIOGRAPHIE



ABBOU, *L'antisexisme linguistique dans les brochures libertaires : pratiques d'écriture et métadiscours*, thèse de doctorat en Sciences du langage, 2011.

ABBOU, « Le genre linguistique, une catégorie sémiotique. Propositions pour une approche herméneutique du genre en langue ». *Semen*, 2016, p. 159-174.

ABBOU, ARNOLD, CANDEA, MARIGNIER, « Qui a peur de l'écriture inclusive ? Entre délire eschatologique et peur d'émasculatation », *Revue de sémio-linguistique des textes et discours*, Presses Universitaires de l'Université de Franche Comté, 2018, p. 133-151.

Académie française, *Dictionnaire de l'Académie française dédiée au Roy*, Veuve de Jean-Baptiste Coignard, 1694.

ANDRY DE BOISREGARD, *Réflexions sur l'usage présent de la langue française*, Éditions Slatkine, 1689.

AUBERT, *Proposition de résolution invitant le gouvernement à empêcher l'introduction de l'écriture inclusive dans les établissements scolaires*, novembre 2017.

Aveugles de France, *Non au mélange des genres dans l'écriture inclusive !*, 2017.

BARTON, *Donait François*, Classiques Garnier, éditions de Bernard Colombat, 2014.

BEAUZÉE, *Grammaire générale*, J.Barbou, 1767.

BELLEAU, « Petite essayistique », *Liberté*, vol. 25, n°6, 1983.

BESCHERELLE, *Grammaire nationale*, Bescherelle, 1834.

BOUHOURS, *Remarques nouvelles sur la langue française*, Slatkine, 1675.

CAMINADE, *Premiers éléments de la langue française*, 1818.

CARON, *Les Remarqueurs sur la langue française du XVII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Presses Universitaires de Rennes, 2004, p. 7-16.

CAUMARTIN, « La pensée qui fourche : Dislocation de l'essai québécois contemporain », *Voix et Images*, 2014.

CHERVEL, COLOMBAT, EISENBERG, EUN RIM, MANESSE, MANSOUR, MIGNOT, SIOUFFI, *Le féminin et le masculin dans la langue, L'écriture inclusive en question*, ESF, mai 2019.

CHIFLET, *Essay d'une parfaite grammaire de la langue françoise*, Van Meurs, 1659.

CHMELIK, *L'idéologie dans les mots. Contribution à une description topique du lexique justifiée par des tests sémantiques. Application à la langue hongroise*, 2007

COLL, *Dictionnaire de Trévoux*, Compagnie de Jésus, 1752.

COLL, *Femme, j'écris ton nom. Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*, CNRS, INALF, 1999.

COLL, *Le discours et la langue n°11.1 Les défis de l'écriture inclusive*, Eme Et Intercommunications, octobre 2019

COLL, *Magellan & Galilée. Questionner le monde. CE2. Cycle 2*, Hatier, 2017.

Collectif Lutte et Handicaps pour l'Égalité et l'Émancipation, *Manifeste du CLHEE*, 12 avril 2016.

DAVID, *Essai de grammaire française élémentaire*, Delalain, 1829.

DE BEAUMER, *Journal des dames*, 1762.

DE BEAUVOIR, *Le deuxième sexe*, Gallimard, 1949.

DE GOUGES, *Femme réveille toi !, Déclaration des droits des femmes et de la citoyenne*, Gallimard, janvier 2014.

DONAT, *Ars grammatica*, 1940.

ERNOULT, MEILLET, *Dictionnaire étymologique de la langue latine : histoire des mots*, C.Klincksieck, 1939.

FABIUS, *Circulaire du 11 mars 1986 relative à la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres*, 1986.

FAUSTO-STERLING, « Corps en tous genres. La dualité des sexes à l'épreuve de la science », *La Découverte*, 2012, p. 251-254.

FOUCAULT, *L'ordre du discours*, Gallimard, 1971.

GIRAULT-DUVIER, *Grammaire des grammaires*, 1840.

GRINSHPUN, « L'écriture inclusive : une réforme inutile » in *Travail, genre et sociétés* n°47, 2022, p. 173-177.

HADDAD, *Manuel d'écriture inclusive, faites progresser l'égalité femmes/hommes par votre manière d'écrire*, Mots Clés, septembre 2016.

Haut Conseil à l'Égalité, *Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe*, 2015.

HUYGHE, « Novlangue, langue de coton et autres langues de censure », *Constructif*, n° 2, 2020, p. 19-23.

IRSON, *Nouvelles Méthodes pour apprendre facilement les principes et la pureté de la langue française*, Gaspar Meturas, 1656.

JAEGGI, « Qu'est-ce que la critique de l'idéologie ? », *Actuel Marx*, vol. 43, n° 1, 2008, p. 96-108.

KILOMBA, *Mémoire de la plantation. Épisodes de racisme ordinaire*, Anacaona, 2021.

LAROCHE, « L'écriture inclusive, une novlangue inquiétante », in *La revue des deux mondes*, 2020, p. 143-147

LESSARD, ZACCOUR, *Manuel de grammaire non sexiste, Le masculin ne l'emporte plus !*, Syllepse, février 2018.

LOISON-LERUSTE, PERRIER, NOÛS, « Introduction. Le langage inclusif est politique : une spécificité française ? », *Cahiers du Genre*, vol. 69, n° 2, 2020, p. 5-29.

LUKACS, « Nature et forme de l'essai », *Études littéraires*, vol. 5, n°1, 1972.

MALHERBE, *Commentaire sur Desportes*, G.Masson, 1606.

MAUPAS, *Grammaire et syntaxe française*, J.Caillou, 1632.

LOUDIN, *Grammaire française : rapportée au langage du temps*, 1632.

PALSGRAVE, *Éclaircissement de la langue francoyse*, Honoré Champion, 2004 (1530).

PILLOT, *Institution de la langue française*, Gallicae linguae institut, 1561.

RABATEL, *Les défis de l'écriture inclusive*, EME éditions, octobre 2018.

SARFATI, *De la philosophie et l'anthropologie à la pragmatique : Esquisse d'une théorie linguistique du sens commun et de la doxa*, 2000, p. 39-52.

SCIPION DUPLEIX, *Liberté de la langue françoise dans sa pureté et discussion des Remarques du sieur De Vaugelas sur la même langue*, 1651.

SZLAMOWICZ, SALVADOR, *Le sexe et la langue. Petite grammaire du genre en français où l'on étudie écriture inclusive, féminisation et autres stratégies militantes de la bien-pensance*, Intervalles, novembre 2018.

THÉRIVE, *Querelle de langage*, Stock, Delamain et Boutelleau, 1929.

VALLANGE, *Grammaire française raisonnée*, C. Jombert, 1721.

VAUGELAS, *Remarques sur la langue française*, J. Camusat et P. Le Petit, 1647.

VIENNOT, *L'Académie contre la langue française, Le dossier féminisation*, Editions Ixe, juin 2016.

VIENNOT, *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin, petite histoire des résistances de la langue française*, Éditions Ixe, septembre 2019.

VIENNOT, HADDAD, SEBAGH, *Le langage inclusif : pourquoi, comment*, Éditions Ixe, avril 2019.



Académie française, *Déclaration de l'Académie française sur l'écriture dite "inclusive"* [en ligne]. Académie française, 26 octobre 2017 [Consulté le 02 mai 2021]. Disponible sur : <https://www.academie-francaise.fr/actualites/declaration-de-lacademie-francaise-sur-lecriture-dite-inclusive>

Académie française, *La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres Mise au point de l'Académie française* [en ligne]. Le 10 octobre 2014, Académie française [Consulté le 02 mai 2021]. Disponible sur : <https://www.academie-francaise.fr/actualites/la-feminisation-des-noms-de-metiers-fonctions-grades-ou-titres-mise-au-point-de-lacademie>

*Adjectif verbal ou participe présent* [en ligne]. Français facile [Consulté le 31 janvier 2021]. Disponible sur : <https://www.francaisfacile.com/exercices/exercice-francais-2/exercice-francais-35237.php>

AFP, *L'écriture inclusive, difficulté de plus pour les dyslexiques?* [en ligne]. Le Point, 28 octobre 2017 [Consulté le 31 janvier 2021]. Disponible sur : [https://www.lepoint.fr/culture/l-ecriture-inclusive-difficulte-de-plus-pour-les-dyslexiques-28-10-2017-2168130\\_3.php](https://www.lepoint.fr/culture/l-ecriture-inclusive-difficulte-de-plus-pour-les-dyslexiques-28-10-2017-2168130_3.php)

ALPOZZO, *L'écriture inclusive ou le massacre idéologique de la langue française* [en ligne]. Entreprendre, le 12 mai 2022 [Consulté le 7 juillet 2022]. Disponible sur : <https://www.entreprendre.fr/lecriture-inclusive-ou-le-massacre-ideologique-de-la-langue-francaise/>

Association des jeunes chercheur-euse-s en études féministes, genre et sexualité, *Contre la récupération du handicap par les personnes anti écriture inclusive* [en ligne]. EFIGIES, 15 décembre 2020 [Consulté le 7 mai 2021]. Disponible sur : <https://efigies-ateliers.hypotheses.org/5274>

BLANQUER, *Règles de féminisation dans les actes administratifs du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse des Sports et les pratiques d'enseignement* [en ligne]. Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, 5 mai 2021 [Consulté le 7 mai 2021]. Disponible sur : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo18/MENB2114203C.htm>

BORDAS, *Ces partis politiques qui utilisent déjà l'écriture inclusive* [en ligne]. Le Figaro, le 23 février 2021 [Consulté le 15 juillet 2022]. Disponible sur : <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/ces-partis-politiques-qui-utilisent-deja-l-ecriture-inclusive-20210223>

BOSSUET [en ligne]. Twitter, 24 février 2020 [Consulté le 23 mai 2021]. Disponible sur : <https://twitter.com/kevinbossuet/status/1364617342634852358>

CHAMS LAZ, *Tristan Bartolini, créateur de caractères typographiques épiciens* [en ligne]. Le Temps, le 11 janvier 2021 [Consulté le 10 juillet 2022]. Disponible sur : <https://www.letemps.ch/societe/tristan-bartolini-createur-caracteres-typographiques-epicenes>.

COLL, *Nous n'enseignerons plus que le "masculin l'emporte sur le féminin"* [en ligne]. Slate, 7 novembre 2017 [Consulté le 5 mai 2021]. Disponible sur : <http://www.slate.fr/story/153492/manifeste-professeurs-professeures-enseignerons-plus-masculin-emporte-sur-le-feminin>

COLL, *Proposition de loi visant à interdire et à pénaliser l'usage de l'écriture inclusive dans les administrations publiques et les organismes en charge d'un service public ou bénéficiant de subventions publiques* [en ligne]. Assemblée nationale, 23 mars 2021 [Consulté le 7 mai 2021]. Disponible sur : [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b4003\\_proposition-loi](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b4003_proposition-loi)

*Comment les médias influencent-ils la langue française ?* [en ligne]. TV5Monde, le 13 mars 2016 [Consulté le 15 juillet 2022]. Disponible sur : <https://information.tv5monde.com/culture/comment-les-medias-influencent-ils-la-langue-francaise-94523>

Compte Instagram communicationinclusive [en ligne]. Instagram [Consulté le 16 juillet 2022]. Disponible sur : <https://www.instagram.com/communicationinclusive/>

Compte Instagram eninclusif.fr [en ligne]. Instagram [Consulté le 16 juillet 2022]. Disponible sur : <https://www.instagram.com/eninclusif.fr/>

Compte Instagram Reworlding.fr [en ligne]. Instagram [Consulté le 16 juillet 2022]. Disponible sur : <https://www.instagram.com/reworldingfr/>

CONRUYT, *Jean-Michel Blanquer veut interdire l'écriture inclusive à l'école* [en ligne]. Le Figaro, 3 mai 2021 [Consulté le 7 mai 2021]. Disponible sur : [https://etudiant.lefigaro.fr/article/ecriture-inclusive-un-barrage-a-la-transmission-de-notre-langue-tranche-blanquer\\_d918fddc-abe0-11eb-917f-298f4077d690/](https://etudiant.lefigaro.fr/article/ecriture-inclusive-un-barrage-a-la-transmission-de-notre-langue-tranche-blanquer_d918fddc-abe0-11eb-917f-298f4077d690/)

CONRUYT, BORDAS, *Comment l'écriture inclusive prend le pouvoir à l'université* [en ligne]. Le Figaro, 4 février 2021 [Consulté le 2 mai 2021]. Disponible sur : <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/comment-l-ecriture-inclusive-prend-le-pouvoir-a-l-universite-20210204>

CORTES, *Ces enseignants qui importent l'écriture inclusive à l'école : Déconstruire, ça peut se faire à tout âges* [en ligne]. Marianne, 9 décembre 2020 [Consulté le 31 mars 2021]. Disponible sur : <https://www.marianne.net/societe/education/>

deconstruire-ca-peut-se-faire-a-tout-age-ces-enseignants-qui-importent-lecriture-inclusive-a-lecole

DAVID BAOUSSON, *L'écriture inclusive ou l'affirmation de l'égalité dans la langue française* [en ligne]. Ada Tech School, le 25 février 2022 [Consulté le 9 juillet 2022]. Disponible sur : <https://blog.adatechscool.fr/lecriture-inclusive/>

DUBUIS, *Dyslexie et écriture inclusive, un mauvais mariage ?* [en ligne]. 24Heures, le 26 février 2022 [Consulté le 16 juillet 2022]. Disponible sur : <https://www.24heures.ch/dyslexie-et-ecriture-inclusive-un-mauvais-mariage-406134805272>

*Écriture inclusive et dyslexie : l'avis de la FFDys* [en ligne]. Fédération Française des Dys, 17 août 2020 [Consulté le 31 janvier 2021]. Disponible sur : <https://www.ffdys.com/actualites/ecriture-inclusive-et-dyslexie-lavis-de-la-ffdys.htm>

*Écriture inclusive, qui fait l'idéologie au juste ?* [en ligne]. Couples et familles, février 2021 [Consulté le 7 juillet 2022]. Disponible sur : [http://www.couplesfamilles.be/index.php?option=com\\_content&view=article&id=600:ecriture-inclusive-qui-fait-de-l-ideologie-au-juste-bis&catid=6&Itemid=108](http://www.couplesfamilles.be/index.php?option=com_content&view=article&id=600:ecriture-inclusive-qui-fait-de-l-ideologie-au-juste-bis&catid=6&Itemid=108)

*Égalité et lutte contre les discriminations* [en ligne]. Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, 25 novembre 2017 [Consulté le 31 janvier 2021]. Disponible sur : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid38153/egalite-et-lutte-contre-les-discriminations.html>

FAMIE-GALTIER, *Étude: l'usage des réseaux sociaux par la génération Z en 2022* [en ligne]. Le blog du modérateur, le 3 février 2022 [Consulté le 16 juillet 2022]. Disponible sur : <https://www.blogdumoderateur.com/etude-usage-reseaux-sociaux-generation-z-2022/>

Fild Filmedia, *L'écriture inclusive, une imposture pour tous.tes* [en ligne]. FILD Filmedia, le 12 décembre 2021 [Consulté le 7 juillet 2022]. Disponible sur : <https://fildmedia.com/article/l-ecriture-inclusive-une-imposture-pour-tous-tes>

FLEURBLEUE, *Parallèle inopiné entre écriture inclusive et Novlangue* [en ligne]. Le blog de Médiapart, le 2 novembre 2017 [Consulté le 10 juillet 2022]. Disponible sur : <https://blogs.mediapart.fr/fleurbleue/blog/021117/parallele-inopine-entre-ecriture-inclusive-et-novlangue>

HUAR, *Le web, un lieu test de l'écriture inclusive ?* [en ligne]. Anthedesign, le 20 janvier 2022 [Consulté le 15 juillet 2022]. Disponible sur : <https://www.anthedesign.fr/redaction-web/web-lieu-test-ecriture-inclusive/>

*Idéologie* [en ligne]. Larousse, 2022 [Consulté le 06 juillet 2022]. Disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/ideologie/41426>

*Idéologie* [en ligne]. Wikipédia, 2021 [Consulté le 23 mai 2021]. Disponible sur : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Ideologie>

JOLIVET, *Interdiction de l'usage de l'écriture inclusive dans les services publics* [en ligne]. Assemblée nationale, 24 février 2021 [Consulté le 7 mai 2021]. Disponible sur : [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/ecriture\\_inclusive\\_services\\_publics](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/ecriture_inclusive_services_publics)

JYA, *Écriture inclusive et point médian: etsil'oncausaitscience?* [en ligne] Éthique et traitement des langues, 20 janvier 2018 [Consulté le 6 juin 2021]. Disponible sur: <http://www.ethique-et-tal.org/2018/01/20/ecriture-inclusive-et-point-median-et-si-lon-causait-science/>

KERVASDOUE, *L'écriture inclusive, un débat très politique* [en ligne]. France culture, le 9 mai 2021 [Consulté le 14 juillet 2022]. Disponible sur : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/l-ecriture-inclusive-un-debat-tres-politique-9192371>

KLOETZI, *Une vie d'autrice: "non le masculin ne l'emporte pas sur le féminin"* [en ligne]. Actualité, 23 juin 2016, [Consulté le 31 mars 2021]. Disponible sur: <https://actualite.com/article/32814/presse/une-vie-d-autrice-non-le-masculin-ne-l-emporte-pas-sur-le-feminin>

KRIEG-PLANQUE, « La "novlangue": une langue imaginaire au service de la critique du "discours autre" » in *L'hétérogène à l'œuvre dans la langue et les discours*, 2012.

LA RÉDAC, *Comment est née la langue française ?* [en ligne]. 1Jour1actu, 20 mars 2020 [Consulté le 21 mars 2021]. Disponible sur : <https://www.1jour1actu.com/info-animee/comment-est-nee-la-langue-francaise>

LE BAUT, *Témoignages : l'écriture inclusive et les dys* [en ligne]. Café pédagogique, 10 mai 2021 [Consulté le 13 janvier 2021]. Disponible sur : <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2021/05/10052021Article637562211940812567.asp>

*Le blog en inclusif.fr. À propos* [en ligne]. Eninclusif, 2021 [Consulté le 5 mai 2021]. Disponible sur : <https://eninclusif.fr>

*L'écriture inclusive est -elle accessible aux personnes en situation de handicap ?* [en ligne]. Agence Adéquate, 14 avril 2020 [Consulté le 31 janvier 2021]. Disponible sur : <https://agence-adequat.fr/lecriture-inclusive-est-elle-accessible-aux-personnes-en-situation-de-handicap/>

LE DRAOULEC et PERRY-WOODLEY, *Le point Orwel* [en ligne]. Bling linguistique, 15 juin 2018 [Consulté le 06 juillet 2022]. Disponible sur : <https://bling.hypotheses.org/2311>

LEIA, *c'est quoi ?* [en ligne]. [Consulté le 21 août 2022]. Disponible sur : <https://github.com/4nnm8/LEIA>

*Les parlementaires de La France insoumise* [en ligne]. La France insoumise, 2022 [Consulté le 15 juillet 2022]. Disponible sur : <https://lafranceinsoumise.fr/les-parlementaires-de-la-france-insoumise/>

MATZNEFF, *Matzneff : lettre ouverte à Madame la Ministre de la Culture* [en ligne]. Le Point, 13 mai 2014 [Consulté le 31 janvier 2021]. Disponible sur : [https://www.lepoint.fr/invites-du-point/gabriel-matzneff/matzneff-lettre-ouverte-a-madame-la-ministre-de-la-culture-13-05-2014-1821781\\_1885.php](https://www.lepoint.fr/invites-du-point/gabriel-matzneff/matzneff-lettre-ouverte-a-madame-la-ministre-de-la-culture-13-05-2014-1821781_1885.php)

MOBIDYS, *Atelier "vis ma vie de DYS" avec Corinne Truffier* [en ligne]. Youtube, 1<sup>er</sup> avril 2021 [Consulté le 5 mai 2021]. Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=JxRLyDuNsc0>

MOURGES, *L'alphabet épïcène de Tristan Bartolini* [en ligne]. Franceculture, le 7 décembre 2020 [Consulté le 9 juillet 2022]. Disponible sur : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/l-alphabet-epicene-de-tristan-bartolini-7621284>

MOYNAT, *Écriture inclusive au point médian et accessibilité : avançons vers des solutions* [en ligne]. La Lutine du Web, 6 mai 2019 [Consulté le 31 janvier 2021]. Disponible sur : <https://www.lalutineduweb.fr/ecriture-inclusive-accessibilite-solutions/#point-median-accessibilite>

Novlangue [en ligne]. Wikipédia, 2022 [Consulté le 06 juillet 2022]. Disponible sur : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Novlangue>

PECH, *Ce que risquent les profs qui enseignent l'écriture inclusive* [en ligne]. Le Figaro, 10 novembre 2017 [Consulté le 31 janvier 2021]. Disponible sur : <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2017/11/10/01016-20171110ARTFIG00336-que-risquent-les-profs-qui-enseignentl-ecriture-inclusive.php>

PECH, *Ces journalistes qui veulent imposer l'écriture inclusive* [en ligne]. Le Figaro, 10 novembre 2017 [Consulté le 31 janvier 2021]. Disponible sur : <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2017/11/10/01016-20171110ARTFIG00316-ces-journalistes-qui-veulent-imposer-l-ecriture-inclusive.php>

PECH, *Féminisme : les délires de l'écriture "inclusive"* [en ligne]. Le Figaro, 5 octobre 2017 [Consulté le 31 janvier 2021]. Disponible sur : <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2017/10/05/01016-20171005ARTFIG00337-feminisme-les-delires-de-l-ecriture-inclusive.php>

PHILIPPE, *L'écriture inclusive menace la liberté d'expression* [en ligne]. Contrepoints, le 19 octobre 2017 [Consulté le 9 juillet 2022]. Disponible sur : <https://www.contrepoints.org/2017/10/19/301303-lecriture-inclusive-menace-liberte-dexpression>

Quels sont les contre-arguments pour défendre l'écriture inclusive ? [en ligne]. Mots-Clés, le 22 mars 2021 [Consulté le 9 juillet 2022]. Disponible sur : <https://www.motscles.net/blog/defendre-ecriture-inclusive>

QUINZIO, LE GOFF, CHANEL, *Le monde de la comm doit-il s'emparer de l'écriture inclusive ?* [en ligne], Stratégies, le 15 septembre 2021 [Consulté le 15 juillet 2022]. Disponible sur : <https://www.strategies.fr/actualites/marques/4065718W/le-monde-de-la-comm-doit-il-s-emparer-de-l-ecriture-inclusive-.html>

*Réforme de l'orthographe : l'accent circonflexe ne disparaît pas !* [en ligne]. Le Parisien étudiant, le 10 février 2016. [Consulté le 9 juillet 2022]. Disponible sur : <https://www.leparisien.fr/etudiant/orientation/reforme-de-lorthographe-laccent-circonflexe-ne-disparait-pas-IAXLBQDC3JPQ5BRESBB46VSNHI.php>

SIMARD, *Pourquoi l'écriture inclusive est exclusivement idéologique* [en ligne]. Causeur, le 26 février 2018 [Consulté le 7 juillet 2022]. Disponible sur : <https://www.causeur.fr/ecriture-inclusive-feminisme-ideologie-francais-149732/>

TRECOURT, *Comment la théologie chrétienne a lancé l'écriture inclusive* [en ligne]. Le Monde, le 21 février 2021 [Consulté le 9 juillet 2022]. Disponible sur : [https://www.lemonde.fr/le-monde-des-religions/article/2021/02/21/comment-la-theologie-chretienne-a-lance-l-ecriture-inclusive\\_6070694\\_6038514.html](https://www.lemonde.fr/le-monde-des-religions/article/2021/02/21/comment-la-theologie-chretienne-a-lance-l-ecriture-inclusive_6070694_6038514.html)

TON, *Pour que les droits de l'homme prennent enfin les femmes en compte* [en ligne]. L'express, 10 décembre 2015 [Consulté le 31 janvier 2021]. Disponible sur : [https://www.lexpress.fr/actualite/societe/pour-que-les-droits-de-l-homme-prennent-enfin-les-femmes-en-compte\\_1744577.html](https://www.lexpress.fr/actualite/societe/pour-que-les-droits-de-l-homme-prennent-enfin-les-femmes-en-compte_1744577.html)

VA Plus, *La novlangue au service des pires idéologies* [en ligne]. YouTube, décembre 2021 [Consulté le 15 juillet 2022]. Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=5vifstFv2ps>

WAHL, *Blanquer et l'écriture inclusive, une position idéologique* [en ligne]. Toutelalecture, le 6 mai 2021 [Consulté le 7 juillet 2022]. Disponible sur : <https://toutelaculture.com/actu/blanquer-et-l-ecriture-inclusive-une-position-ideologique/>

Achévé d'imprimer en août 2022.  
Mise en page réalisée par Alice Rousseau  
Cousu à la main par Alice Rousseau

© Alice Rousseau

